



Mémoire de fin d'études

Master II Economie et Gouvernance des Territoires

Dimensions Européenne et Internationale des Agendas 21 bourguignons

Aurélie Ruban

Dijon, Septembre 2013

Tuteur de stage : Francis Aubert (université de Bourgogne et Agro Sup
Dijon)

Maître de stage : Aurélien Trioux (chargé de mission à Alterre
Bourgogne)

Partenaires Financiers : Jacques Corbet et Alix Dumont Saint
Priest (DREAL Bourgogne)

Composition du Jury : Karine L'Hostis, Aurélien Trioux et Francis

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens à remercier toute l'équipe d'Alterre Bourgogne, M. Jacques Corbet et Mme Alix Dumont Saint Priest de la DREAL Bourgogne pour l'opportunité qui m'a été offerte de travailler avec eux.

Je remercie tout particulièrement Aurélien Trioux et Francis Aubert pour leurs accompagnements tout au long de ces six mois et les précieux conseils qu'ils m'ont apportés.

Un grand merci à l'ensemble des territoires Agendas 21 bourguignons, chargés de mission, DGS, élus (en charge de l'Agenda 21) et les représentants comités de jumelage ou chargés de mission aux relations internationales des territoires, pour leurs implications me permettant ainsi d'appréhender au mieux, et avec eux, ma mission.

Je remercie également M. Philippe Mougel, psycho-sociologue à l'Université de Bourgogne, M. Benjamin Léger de Bourgogne Coopération, Mme Karine L'Hostis et M. Romain Goetschy de la direction Europe et International du Conseil Régional de Bourgogne, Mme Françoise Elloy, présidente de l'UCBRP, mais aussi Mme Marion Dorel d'ETD, M. Thomas Hermmerdinger, Mme Sophie Dedieu et M. Denis Dangaix de l'ARENE IDF, M. Robert de La Rochefoucauld d'AFD, M. Philippe Senna du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Ania Rok d'ICLEI et Mme Cyria Emelianoff Maître de conférence et chercheur à l'Université du Mans (Sarthe), pour leurs intérêt envers ma mission, leurs disponibilités, leurs implications et leurs conseils.

Présentation de la structure d'accueil et des financeurs

Alterre Bourgogne

Alterre Bourgogne, anciennement OREB (l'Observatoire Régional de l'Environnement en Bourgogne), est une association 1901 financée par des acteurs publics tels que le Conseil Régional de Bourgogne, l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie), la DREAL Bourgogne (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement), des Conseils Généraux mais également par des fonds européens de type FEDER. Alterre Bourgogne ou encore l'agence régional pour l'environnement et pour le développement soutenable aborde des domaines divers tels que l'énergie, le climat, les déchets, l'eau, la biodiversité, les démarches territoriales de développement durable, dont les Agendas 21. Ces domaines se développent et évoluent en fonction des projets retenus par les financeurs. A travers tous ces domaines, l'Agence a plusieurs missions : l'observation, l'accompagnement de projets, l'éducation et la formation au développement durable.

Dans le cadre de ces missions, Alterre Bourgogne vient en appui de la DREAL Bourgogne pour accompagner les territoires Agendas 21 dans leurs démarches et pour animer le réseau régional, notamment par l'organisation d'un comité technique régional des Agendas 21 mixant élus et techniciens.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne

La DREAL Bourgogne, service déconcentré de l'Etat, a pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'environnement, d'aménagement et de logement, de veiller au respect des principes de développement durable et former les habitants aux enjeux du développement durable.

Cadre de la mission

Alterre Bourgogne et la DREAL ont constaté, à travers l'étude des Agendas 21 bourguignons, la très faible présence voire l'absence de dispositions en faveur d'une ouverture de leurs démarches vers l'Europe et vers l'international. En effet, les Agendas 21 se sont jusqu'à présent concentrés sur une dimension locale de leurs actions, limitant ainsi la prise en compte de leurs relations européennes et internationales.

Cependant, l'Agenda 21 est un outil universel utilisé par de nombreuses collectivités dans le monde. De plus, les territoires bourguignons et les pays étrangers ont de nombreuses relations, notamment par l'intermédiaire des jumelages, du commerce équitable et d'autres types de relations ont cette dimension sur le territoire. Il semble donc y avoir un manque de corrélation entre ces deux thématiques.

C'est donc à travers la mission qui m'a été confiée, pour une durée de six mois, que les corrélations entre les deux thématiques seront inventoriées puis analysées afin d'identifier des pistes de préconisations.

Cette mission est une opportunité pour aller à la rencontre de réseaux d'acteurs pouvant m'apporter leurs expériences dans les domaines du développement durable, des relations internationales et de l'action publique. Ceci permettra de mettre en application des connaissances théoriques développées au cours de mon cursus universitaire et de les renforcer par l'apport du réseau professionnel rencontré.

INTRODUCTION

Le plan d'action pour le 21^{ème} siècle, ou autrement dit, l'Agenda 21 est un outil construit au niveau international et a pour finalité de permettre à toutes collectivités locales et à ses acteurs locaux (écoles, associations, entreprises, habitants,...) de s'emparer d'une méthodologie en vue d'intégrer les principes du développement durable/soutenable dans leurs actions. Cet outil semble également être opportun au développement des territoires au travers de leurs relations européennes et internationales. En effet, l'Agenda 21 est une méthodologie permettant la compréhension d'enjeux globaux à travers les principes de développement durable. Cette dernière donne une approche globale et internationale à l'outil permettant, ainsi, de mettre de la cohérence dans les actions de tout acteur qui s'engage dans une démarche de développement durable. Tout l'enjeu de ce travail est donc de comprendre, à travers le cas bourguignon, ou en sont les territoires Agendas 21 en termes d'ouverture au monde, à travers leurs actions, et comment cette ouverture est valorisée dans les actions des territoires.

Il s'agira alors d'appréhender le contexte général de l'Agenda 21 et de la dimension internationale. **L'objectif étant de savoir si l'outil Agenda 21 est idéal pour l'intégration des relations d'ouverture des territoires au sein de la démarche.** Pour ce faire la réalisation d'un état des lieux de la dimension européenne et internationale des Agendas 21 bourguignons sera effectuée. Cet état des lieux devrait permettre de connaître s'il existe des liens entre les différentes actions, mais aussi quels sont les freins, les leviers et les bonnes pratiques. On pourra également se demander quels sont les acteurs à identifier pouvant accompagner les territoires dans leurs démarches à l'échelle locale, nationale voire internationale.

Une fois l'état des lieux élaboré, il s'agira de l'analyser afin de mettre en avant les intérêts de l'ouverture. Cette analyse permettra de connaître si la dimension internationale et européenne apporte aux territoires et à leurs acteurs (associations, habitants, écoles, entreprises,...) une contribution à un mouvement de grande ampleur par les efforts faits par chacun ou bien, au contraire, une contribution démobilisatrice puisque trop éloignée des préoccupations locales.

Les résultats de l'analyse permettront alors d'identifier des pistes d'actions adaptées au cas bourguignon.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	3
Avant Propos	4
Introduction	5
PARTIE METHODOLOGIQUE.....	11
I. Phase d'appropriation	13
I.A. Une démarche quotidienne	13
I.B. Contexte de la dimension internationale et européenne dans les Agendas 21	13
I.C.Travail de représentation des mots	14
I.D. Des variables d'actions de la dimension internationale et européenne	16
II. Elaboration de l'Etat des lieux par la rencontre des acteurs	16
II.1. Collecte d'information auprès des territoires	16
II.2. Collecte d'information auprès des comités de jumelage et des services relations internationales	18
II.3. Collecte d'information auprès des acteurs bourguignons de la dimension internationale et européenne	19
II.4. Collecte d'information auprès des acteurs nationaux et internationaux travaillant sur l'Agenda 21	20
III. Analyse de l'état des lieux	21
III.1. Les différentes notions à Appréhender	21
III.2. Les actions intégrées ou non au projet global	21
III.3. Les différentes variables d'ouvertures.....	21
III.4. Résultats de l'analyse.....	22
PARTIE ETAT DES LIEUX.....	23
I. Approche Agenda 21	25
I.1. Rappels historiques	25
I.2. Origines de l'outil Agenda 21	25
I.3. Le rôle de l'Europe	25
I.4. Cadre de l'Agenda 21 en France	26
II. Agenda 21 : un outil mondial au service des collectivités locales	28
II.1. En Allemagne	28
II.2. En Angleterre	29
II.3. En Italie	29
II.4.En Belgique	29
II.5. En Asie.....	30
II.6. En Afrique.....	31
II.7. Aux Etats-unis.....	31
III. La dimension internationale.....	32

IV. Les variables d'ouverture	32
IV.1. La variable Jumelage-Coopération-Partenariat	32
IV.2. La variable politique d'accueil de populations étrangères	34
IV.3. La variable aides solidaires	34
IV.4. La variable d'achats responsables	34
IV.5. La variable sensibilisation sur l'étranger.....	35
V. Les territoires Agendas 21 bourguignons	35
V.1. Les villes bourguignonnes Agenda 21	35
V.2. Les intercommunalités bourguignonnes Agenda 21	43
V.3. Le Pays de l'Auxois	45
V.4. Le Parc naturel régional du Morvan	46
V.5. Les Départements bourguignons Agenda 21	47
VI. Un réseau d'acteurs important	49
VI.1. Les acteurs Bourguignons rencontrés	49
VI.2. Les acteurs nationaux contactés.....	54
VI.3. ICLEI : Organisme international et européen.....	60
PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX	63
I. Analyse des notions.....	65
I.1. Analyse des mots clefs	65
I.2. Analyse de la notion d'ouverture.....	75
I.3. Les freins et les leviers identifiés	79
II. Analyse des actions intégrées ou non au projet global.....	80
II.1. Analyse des actions dans et hors Agenda 21	80
II.2. Territoires ayant intégré certaines de leurs actions d'ouverture dans leurs Agendas 21	83
II.3. Analyse chiffrée du nombre de territoire engagé par variable.....	89
III. Analyse des variables d'ouverture	91
III.1. Analyse de la variable jumelage-coopération-partenariat.....	92
III.2. Analyse des actions d'accueil de population étrangère.....	99
III.3. Analyse des actions d'aides solidaires	101
III.4. Analyse des actions d'achats responsables	102
III.5. Analyse des actions de sensibilisation sur l'étranger.....	104
IV. Analyse des relations entre les acteurs de la dimension internationale et les territoires Agendas 21 bourguignons	106
V. résultats de l'analyse.....	107
PARTIE PISTES D'ACTIONS.....	115
Préconisations.....	117

A.L'intégration des actions d'ouverture dans les Agendas 21	117
Objectif 1 : Intégrer les actions existantes au projet de territoire.....	117
Objectif 2: Développer des outils méthodologiques pour l'intégration de la dimension internationale	118
Objectif 3 : Pérenniser l'intégration et le suivi de la dimension internationale dans le projet de territoire ...	119
B.Le développement des relations internationales et européennes à travers l'outil Agenda 21	120
Objectif 1 : Orienter les relations internationales et européennes sur les démarches territoriales de développement durable.	120
Objectif 2 : Développer les variables existantes pour créer de nouvelles relations internationales et européennes.	122
Conclusion.....	124
Liste des abréviations	126
BIBLIOGRAPHIE	127
Résumé	132
abstract	132

Index des Tableaux

Tableau 1: Tableau des définitions données par les territoires et les enjeux associés.	65
Tableau 2: Tableau des définitions de transversalité et globalité et les enjeux associés.....	67
Tableau 3: Tableau des définitions du mot participation et les enjeux associés.....	68
Tableau 4: Tableau des définitions de la responsabilité globale et locale et les enjeux associés.	70
Tableau 5: Tableau des définitions du mot empathie et les enjeux associés.	71
Tableau 6: Tableau des définitions du mot altruisme et les enjeux associés.	73
Tableau 7: Tableau des définitions du mot échanges et les enjeux associés	74
Tableau 8: Tableau des définitions de l'ouverture et les enjeux associés	76
Tableau 9: Tableau des actions d'ouverture des territoires A21 et mise en avant de celles intégrées aux projets de territoires.....	81
Tableau 10: Schéma analytique de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Nièvre - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	83
Tableau 11: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Montambert - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	84
Tableau 12: Schéma analytique de l'Agenda 21 de la CCA- Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	84
Tableau 13: Schéma analytique de l'Agenda 21 du PnrM - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	85

Tableau 14: Schéma analytique de l'Agenda 21 de la CUCM- Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	85
Tableau 15: Schéma analytique de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Saône-et-Loire - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	86
Tableau 16: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Longvic - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	86
Tableau 17: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Cosne-Cours-sur-Loire - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	87
Tableau 18: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Quetigny - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.	87
Tableau 19: Schéma analytique type de l'intégration de la dimension d'ouverture dans les Agendas 21	88
Tableau 20: Nombre d'actions de la dimension internationale, hors et dans Agenda 21 des territoires.	90
Tableau 21: Nombre d'actions de la dimension internationale, hors Agenda 21 des territoires.	90
Tableau 22: Tableau des relations de jumelage-coopération-partenariat avec les pays étranger et leurs démarches de développement durable.	92
Tableau 23: Tableau d'analyse de la variable jumelage-coopération-partenariat des territoires Agendas 21 bourguignons.	96
Tableau 24: Tableau des actions d'accueil de population étrangère des territoires Agendas 21 Bourguignons	100
Tableau 25: Tableau d'analyse de la variable « aides solidaires »	101
Tableau 26: Tableau d'analyse de la variable achats responsables.....	103
Tableau 27: Tableau d'analyse des actions de sensibilisation sur l'étranger.....	104
Tableau 28: Tableau récapitulatif des connaissances des acteurs bourguignons des porteurs des Agendas 21 bourguignons.....	106

PARTIE METHODOLOGIQUE

Avant de commencer la mission, un rétro planning a été réalisé dans le but de répartir le travail sur les six mois de stage. Différentes étapes ont donc été identifiées : une phase d'appropriation, un état des lieux des actions des dimensions internationales dans et hors Agendas 21, une consultation et une concertation avec les acteurs identifiés, la rédaction d'un état des lieux complet, une analyse de cet état des lieux et la rédaction de préconisations.

I. PHASE D'APPROPRIATION

La phase d'acculturation du sujet, à la fois sur le contexte de développement durable, de l'outil Agenda 21 et sur celui de l'ouverture des territoires vers d'autres a été indispensable pour appréhender la mission. Pour ce faire, il a été réalisé un premier travail de recherche de documentation et d'information sur le sujet.

I.A. UNE DEMARCHE QUOTIDIENNE

L'acculturation a été faite tout au long de la mission par la participation à différents événements organisés par les réseaux bourguignons (lors du comité technique régional des Agendas 21, la rencontre avec Colette Vallée (experte Agenda 21), la journée inter-réseau sur la transition énergétique regroupant les EIE (Espace Info Energie, les A21, les PCET (Plan Climat Energie Territoire), les conseillers en énergie partagée organisée par l'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne et la DREAL...), nationaux (lors des journées d'études des Agendas 21 à Rezé organisées par le Comité 21 et la 27^{ème} région, la huitième session d'appel à reconnaissance des Agendas 21 au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les journées régionales des Agendas 21 et territoires de projets organisé par le CERDD) et les réseaux étrangers (colloque économique franco-allemand sur la transition énergétique, organisé par la Maison de la Rhénanie Palatinat à Dijon). En amont et en aval de ces rencontres, une veille a été mise en place à travers l'analyse d'ouvrages et de sites internet.

L'objectif a été de rencontrer les acteurs du réseau Agenda 21 afin de connaître leurs préoccupations actuelles, de débattre avec différents techniciens rencontrés (tels que Thomas Hermmerdinger chargé de mission sur les Agendas 21 à l'ARENE IDF, Antoine Goxe chargé de mission Agenda 21 au CERDD, Solen Bel Latour chargé de l'Agenda 21 de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais), et de recueillir leurs opinions sur les dimensions internationales et européennes de l'outil.

I.B. CONTEXTE DE LA DIMENSION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE DANS LES AGENDAS 21

Cette première phase a eu pour but d'avoir une vision large notamment sur l'outil Agenda 21, de son origine jusqu'à aujourd'hui, de l'état d'esprit de l'outil, de son évolution et sur ce qui existe sur la dimension internationale et européenne.

Il a été constaté, à travers les recherches faites précédemment, qu'à l'origine les Agendas 21 intégraient une dimension internationale qui aujourd'hui n'apparaît plus. Ce temps de recherche documentaire a été fait par l'étude des dossiers « Agenda 21 » bourguignons, notamment sur l'identification des actions internationales et européennes¹, des publications « Agenda 21 » du Ministère², des documents sur les

¹ Sources : Dossier Agenda 21 des territoires bourguignons

actions internationales concernant la coopération décentralisée, le jumelage, le commerce équitable³. Ceci a permis de maîtriser le contexte de l'outil Agenda 21, son application en France et dans le monde, et sur ses dimensions internationales et européennes.

I.C. TRAVAIL DE REPRESENTATION DES MOTS

Ce travail a également été l'occasion d'identifier et de mettre certains mots clefs en avant pour définir l'Agenda 21 (notamment à travers les documents du Ministère et des publications d'organismes nationaux sur les Agendas 21⁴).

Il a donc semblé opportun de faire un point sur le langage utilisé dans la démarche Agenda 21 ainsi que sur les concepts clefs permettant d'appréhender la dimension d'ouverture dans les démarches territoriales tels que :

-Solidarité⁵,

-Transversalité⁶ et Globalité⁷,

² Sources : *Collectivités en marche vers un DD en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, ARPE PACA, PowerPoint sur le baromètre DD, février 2012, *SNDD vers une économie verte et équitable 2010-2013*, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, livret hors-série mars 2011, *De la stratégie à l'évaluation: des clés pour réussir un Agenda 21 local - référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de DD*, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, Magazine Références, décembre 2011, *Lettre de mission de Laurence Tubiana*, Premier ministre Jospin, Lettre de mission octobre 1997, *Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

³<http://www.resacoop.org>, <http://eacea.ec.europa.eu>, <http://www.europarl.europa.eu>, <http://europa.eu>

⁴ Dossier de présentation des Lauréats 2000 - Deuxième appel à projets: "outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (livre). Repères pour l'Agenda 21 local, Association 4d, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La DATAR et le groupe caisse des dépôts (livre). Panorama des Agendas 21 locaux et les pratiques territoriales de DD en France, Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de DD, Magazine Mars 2012. Les Agendas 21 locaux et projets territoriaux de DD, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du DD et de la Mer, Prospectus - 4 pages mai 2010. Penser global, Agir local - Introduction à Rio + 20, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement (Anne-Laure Carlier et Philippe Senna du bureau des territoires), power-point sur la coopération décentralisée.

⁵ La définition de solidarité par le Larousse : « Rapport existant entre des personnes qui sont liées les unes aux autres. Sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation d'intérêts : Agir par solidarité. Modalité d'une obligation s'opposant à la division d'une créance ou d'une dette divisible par nature et permettant à chaque créancier d'obtenir l'entier paiement [...] »

⁶ La définition de transversal par le Larousse : « Qui est disposé en travers de quelque chose, perpendiculairement à sa largeur ou à sa hauteur. Se dit d'une voie qui coupe à angle droit une autre voie plus importante. »

⁷ La définition de globalité par le Larousse : « Caractère global, universel, de quelque chose, qualité de ce qui constitue un tout »

- Participation⁸,
- Articulation⁹ et Préoccupation¹⁰,
- Précaution¹¹,
- Responsabilité¹² locale et globale.

En plus de ces éléments, quatre autres mots ont été introduits. Ces derniers ont été sélectionnés à la suite d'une discussion avec Aurélien Trioux (chargé de mission mobilité et territoire) et Philippe Mougel (psycho-sociologue à l'Université de Bourgogne) sur leurs travaux : « comment changer les comportements vis-à-vis de la mobilité ». L'empathie, l'altruisme étant des concepts pouvant faire prendre conscience des impacts globaux des actions locales de l'ensemble des acteurs des territoires (habitants, association, entreprises,...). Ces termes ont eu une connotation positive pour que les territoires identifient la mission comme un élément positif.

- Empathie¹³,
- Altruisme¹⁴,
- Echange¹⁵
- Ouverture¹⁶

⁸ La définition de participation par le Larousse : « Action de participer à quelque chose, part prise à quelque chose. Action de payer sa part ; contribution : Participation aux frais. Association des citoyens au pouvoir. »

⁹ La définition d'articulation par le Larousse : « Action d'articuler un élément à un autre, fait de s'articuler à quelque chose ; liaison entre deux éléments : L'articulation d'un développement. »

¹⁰ La définition de préoccupation par le Larousse : « Souci vif et constant qui absorbe l'esprit au point de le détourner d'autres objets. Idée, pensée, projet dominants : La lutte contre le chômage est la préoccupation majeure du gouvernement. »

¹¹ La définition de précaution par le Larousse : « Disposition, mesure, pour éviter, prévenir un mal, un risque, un danger éventuel. Prévoyance qui fait prendre cette disposition. Prudence, circonspection nécessaire pour éviter un mal : Agir avec précaution.

¹² La définition de responsabilité par le Larousse : « Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres. Fonction, position qui donne des pouvoirs de décision, mais implique que l'on en rende compte (surtout pluriel) : Avoir des responsabilités dans un syndicat. Fait pour quelque chose d'être la cause, l'origine d'un dommage : La responsabilité de l'alcool dans beaucoup d'accidents..»

¹³ La définition d'empathie par le Larousse : « Faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent. »

¹⁴ La définition d'altruisme par le Larousse : « Souci désintéressé du bien d'autrui : Agir par altruisme.»

¹⁵ La définition d'échange par le Larousse : « Action, fait d'échanger quelque chose, quelqu'un contre quelque chose, quelqu'un d'autre ; troc : Procéder à l'échange des prisonniers. Action de s'adresser, de s'envoyer réciproquement des choses. Commerce, opération commerciale entre plusieurs pays (surtout pluriel) : Les échanges internationaux. Communication réciproque de renseignements, de documents, etc. Fait d'envoyer son enfant dans une famille d'un pays étranger, pour qu'il apprenne la langue, et de recevoir chez soi en contrepartie l'enfant de cette famille. »

¹⁶ La définition de l'ouverture par le Larousse : « Action d'ouvrir, fait de s'ouvrir. Action d'ouvrir, de débiter, de commencer, d'inaugurer quelque chose. Attitude politique visant à des rapprochements avec d'autres partis ou d'autres personnalités : Une politique d'ouverture à droite. Fait, possibilité pour quelqu'un, un groupe, de

L'ensemble de ces mots ont été présenté aux élus, techniciens chargés des Agendas 21 bourguignons dans le but de voir comment ces derniers se reconnaissent dans ces termes.

I.D. DES VARIABLES D' ACTIONS DE LA DIMENSION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

L'identification de variable d'actions des dimensions internationales et européennes a pu se faire à travers les actions identifiées dans les dossiers « Agenda 21 » bourguignons et diverses publications (telles que Savoirs Communs n°10 de l'ARENE IDF sur l'articulation des actions internationales dans les Agendas 21). Ainsi, il a été identifié cinq variables d'action de l'ouverture :

-Le jumelage-coopération-partenariat,

-Les aides solidaires,

-Les achats responsables,

-L'accueil de populations étrangères,

-La sensibilisation sur l'étranger.

Ces variables ont été définies et approfondies en amont de l'état des lieux qui suit.

II. ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR LA RENCONTRE DES ACTEURS

Aller à la rencontre des acteurs

Pour avoir une vision globale, il a été important de contacter les acteurs locaux, nationaux et internationaux travaillant sur les Agendas 21 pour qu'ils prennent connaissance de la mission et pour avoir un échange sur le fond et la forme tout en étant à l'écoute de leurs conseils.

L'angle d'approche privilégié pour mener les différentes rencontres a été la notion de l'ouverture des territoires. Pour avoir un état des lieux complet, il a été décelé trois types d'acteurs à cibler en vue d'un échange : les territoires Agendas 21 bourguignons, les porteurs des relations internationales de ces derniers, et les acteurs nationaux et internationaux travaillant sur l'Agenda 21.

II.1. COLLECTE D'INFORMATION AUPRES DES TERRITOIRES

Il a été important d'avoir un premier contact avec les territoires afin de rencontrer les porteurs des Agendas 21. Pour cette démarche, seuls les territoires actuellement reconnus ou candidats à la reconnaissance nationale pour l'année 2013 ont été sélectionnés : Sainte-Colombe en Auxois (21), Montambert (58), Sancé (71), Longvic (21), Quetigny (21), Cosne-Cours-sur-Lire (58), Chenôve (21), Chalon-sur-Saône (71), la Communauté de communes de l'Autunois (71), la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines (71), le Parc naturel régional du Morvan, le Pays de l'Auxois (21), le Conseil Général de la Nièvre (58) et le Conseil Général de la Saône-et-Loire (71).

contacter, de comprendre, de connaître quelque chose qui est extérieur à son milieu habituel : Une ouverture sur le monde. »

II.1.A. OBJECTIFS ET HYPOTHESES

Comme dit précédemment, les rencontres auprès de ces acteurs a été l'occasion d'échanger avec eux, d'appréhender de manière différente leurs Agendas 21, de présenter la mission et de connaître leur opinion sur les dimensions internationales et européennes de leurs territoires.

Pour répondre à cet objectif, des sous-objectifs ont été déterminés. Tout d'abord, il s'agissait d'appréhender leurs démarches Agenda 21 au-delà des dossiers théoriques étudiés auparavant. Ces derniers ont permis d'identifier certaines actions internationales et européennes, mais pas la totalité de ce qui existe dans les territoires.

L'ensemble des actions d'ouvertures vers l'extérieur existantes sur les territoires ont donc été identifiées à travers ces entretiens. La prise de connaissance de ces actions a été importante pour comprendre pourquoi celles-ci n'étaient pas intégrées dans leurs démarches d'Agendas 21. Lors de ce point avec les élus et les techniciens, les différents acteurs impliqués dans la dimension internationale des territoires ont été identifiés (autres élus, autres techniciens, présidents d'associations, bénévoles...).

Hypothèses

Au regard du travail effectué en amont (recherche documentaire, veille...) la question de l'ouverture des territoires vers l'extérieur a permis de dégager plusieurs hypothèses :

Hypothèse 1 : Les actions d'ouverture des territoires n'ont pas été inscrites dans le programme d'action Agenda 21 pour des raisons méthodologiques (manque d'articulation entre le projet Agenda 21 et les porteurs d'actions d'ouverture du territoire).

Hypothèse 2 : Les territoires n'ont pas identifiés la plus-value de leurs actions d'ouverture à travers l'outil Agenda 21.

II.1.B. METHODOLOGIE

Pour mener ces entretiens, l'idéal a été de réunir la (les) personne(s) en charge de l'Agenda 21 du territoire avec la (les) personne(s) chargée(s) des relations internationales. Ayant la volonté d'aborder plusieurs thèmes au cours de l'échange, en permettant aux répondants de s'exprimer librement, la méthode de l'entretien semi directif a été la plus appropriée.

Ainsi, l'entretien s'est déroulé en trois phases :

La phase d'écoute

Leurs Agendas 21 :

« **Pouvez-vous me parler de votre Agenda 21 ?** » Cette question a permis d'avoir une vision de l'Agenda autre que celle des dossiers techniques

« **Où en êtes-vous aujourd'hui ?** » Ici le but a été de voir l'état d'avancement de leurs démarches.

La présentation de ma mission

La présentation des Agendas 21 par les techniciens et les élus et leurs représentations des mots ont permis d'aborder plus facilement les raisons de la mission et les objectifs de l'entretien.

Le thème de l'ouverture et l'état des lieux sur la dimension internationale dans le territoire

La dimension internationale et européenne a été abordée par la question : « **Qu'est-ce que la notion d'ouverture vers l'extérieur vous évoque ?** » Cette dernière phase a été l'occasion de faire un point sur les actions menées sur la dimension internationale dans les territoires et sur le niveau de connaissance des interlocuteurs sur les principaux acteurs bourguignons travaillant sur les dimensions internationales et européennes.

Pour faciliter l'entretien, une liste présentant les variables d'ouvertures, identifiées en amont, a été répertoriée avec, parmi elles, la lutte contre le changement climatique, le jumelage, la coopération, les achats responsables... Afin de ne pas prioriser les variables, ces actions ont été mises dans un ordre aléatoire. L'objectif a été, à travers cette liste, de faire prendre conscience aux territoires qu'ils avaient déjà une dimension internationale sur leurs territoires voire dans leurs projets notamment via les actions de lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, une liste des organismes bourguignons ayant un rayonnement européen et/ou international en lien avec le développement durable (Equi'Max, Bourgogne Coopération, Maison de la Rhénanie Palatinat...) a été élaborée afin d'évaluer le niveau de connaissance des territoires sur ces structures.

Ces entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des participants afin de se concentrer sur l'échange. Par la suite, ils ont fait l'objet de compte-rendu validés, non intégrés à cette étude mais disponible à la demande.

Adaptations de la méthode suite au premier entretien

Lors de l'élaboration de la première version de la grille d'entretien pour les territoires, les questions étaient trop cadrées et trop éloignées des objectifs principaux. De plus, l'organisation de l'entretien manquait de cohérence : la présentation de la mission sur la dimension internationale puis l'échange sur leurs démarches pour revenir sur les questions de l'ouverture. En effet, ceci fragmentait les discours de chacun et ne permettait pas d'avoir une réelle pertinence dans le contenu de l'entretien.

Une autre phase a été envisagée au début des entretiens sur les relations infra-territoriales. Cependant, dès le premier entretien cette partie s'est avérée être trop éloignée du sujet. Cette dernière avait pour objectif de montrer les différents niveaux d'ouverture d'un territoire. Cependant elle était en décalage avec le contenu des entretiens pour l'aborder correctement.

II.2. COLLECTE D'INFORMATION AUPRES DES COMITES DE JUMELAGE ET DES SERVICES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour connaître l'ensemble des relations internationales et d'ouvertures du territoire, les comités de jumelage et les services relations internationales des collectivités ont été identifiés pour être questionnés dans le but de compléter l'état des lieux.

II.2.A. OBJECTIFS ET HYPOTHESES

L'objectif de ces questionnaires a été de préciser les actions d'ouvertures évoquées lors des entretiens et d'identifier les actions ayant pu être oubliées.

Hypothèses :

L'ouverture des Agendas 21 ne peut se faire que si les personnes en charge des Agendas 21 et des relations d'ouverture du territoire communiquent entre elles. Ainsi deux hypothèses peuvent être identifiées.

Hypothèse 1 : Les porteurs des Agendas 21 et les porteurs des relations internationales du territoire sont des services internes des collectivités.

Hypothèse 2 : Les porteurs des Agendas 21 correspondent à un service de la collectivité et les porteurs des relations internationales des territoires appartiennent à une structure associative.

II.2.B. METHODOLOGIE

Le choix de la prise de contact a été orienté vers un échange par mail avec les acteurs bourguignons chargés des relations internationales. Ceci s'est fait en tenant continuellement informé les techniciens, et élus en charge des Agendas 21. L'objectif a été d'obtenir une vision actualisée des relations internationales du territoire, et d'évaluer si les acteurs contactés connaissaient l'outil Agenda 21 utilisé sur leurs territoires.

Adaptations de la méthode suite au premier courriel

Les échanges avec les chargés des relations internationales n'ont pas toujours permis d'avoir des informations. Ces dernières sur l'existence des relations internationales et sur les démarches DD (actions territoriales en faveur du développement durable) des collectivités étrangères ont été collectées principalement via leurs sites internet.

II.3. COLLECTE D'INFORMATION AUPRES DES ACTEURS BOURGUIGNONS DE LA DIMENSION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

La connaissance des acteurs bourguignons a été indispensable pour identifier le rôle qu'ils pourraient apporter dans la dimension européenne et internationale des Agendas 21.

II.3.A. OBJECTIFS ET HYPOTHESES

La finalité des entretiens auprès de ces acteurs bourguignons a été d'appréhender leurs missions pour connaître les possibilités d'accompagnement des territoires dans les dimensions internationales et européennes de leurs Agendas 21.

Hypothèse 1 : Les acteurs des territoires n'ont pas de relations et ne connaissent pas les acteurs bourguignons des dimensions européennes et internationales.

Hypothèse 2 : Les acteurs des territoires collaborent avec les acteurs bourguignons des dimensions internationales

II.3.B. METHODOLOGIE

Pour cette catégorie d'acteur, l'échange s'est fait par la méthode d'entretiens semi-directifs. Pour préparer ces entretiens, un travail de benchmarking a été fait pour connaître la structure, leur démarche et rendre l'échange plus riche.

Ainsi les entretiens ont été réalisés en trois phases :

- La présentation de la structure interrogée, de ses missions et de son fonctionnement,
- La présentation de la mission sur le territoire bourguignon,
- Une partie plus libre permettant d'échanger sur les questionnements de chacun sur ce qui a été dit au cours de l'échange.

Ces entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des participants et ont fait l'objet de compte-rendu validés, non intégrés à cette étude mais disponible à la demande. A la suite de ces entretiens, des échanges ont eu lieu tout au long de la mission par la participation à des réunions, (notamment avec Bourgogne Coopération sur un projet de mutualisation des actions de coopération décentralisée au Sahel) mais également des rencontres avec l'UCBRP sur l'avancement du travail afin d'avoir des conseils de leurs part.

L'ensemble des organismes identifiés (ayant un rayonnement européen et/ou international) ont été invités au Comité Technique Régional des Agendas 21, le 20 juin 2013 à Sancé, lors de la restitution des premiers résultats de l'étude. Cette action a été l'occasion pour la Direction Europe et International du CRB et pour Bourgogne Coopération de se présenter aux territoires.

II.4. COLLECTE D'INFORMATION AUPRES DES ACTEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX TRAVAILLANT SUR L'AGENDA 21

La recherche documentaire, faite en amont, a permis d'identifier des acteurs nationaux et internationaux travaillant sur les Agendas 21.

II.4.A. OBJECTIFS ET HYPOTHESES

Une prise de contact avec ces acteurs a été essentielle pour identifier si ces derniers avaient déjà travaillé sur la dimension internationale des Agendas 21 et s'ils avaient des conseils à apporter ou des idées de contacts qui auraient pu avoir travaillé sur la thématique.

Hypothèses

Les rôles des acteurs ont permis d'identifier deux hypothèses de travail :

Hypothèse 1: Les acteurs identifiés ont travaillé sur la base des Agendas 21 en France, dans le monde et donc sur l'ouverture vers l'extérieur, notamment à travers la coopération décentralisée.

Hypothèse 2: Les acteurs travaillent sur le cadre de l'outil Agenda 21 depuis son origine et connaissent le contexte global de l'outil.

II.4.B. METHODOLOGIE

Ces acteurs ayant un rôle important au niveau national, il a été plus simple de les contacter par courriels. Ainsi, chaque courriel a été organisé de façon à présenter le cadre de ma mission et à demander leurs avis sur le sujet. Ce dernier a été suivi d'échanges téléphoniques pour les acteurs (Sophie Dedieu de l'ARENE IDF, Marion Dorel d'ETD...) ayant eu l'opportunité de répondre au courriel.

III. ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX

L'analyse de l'état des lieux a mis en avant les points saillants des actions d'ouvertures et des mécanismes observés.

III.1. LES DIFFERENTES NOTIONS A APPREHENDER

L'objectif de cette analyse a été d'identifier les différents raisonnements des territoires et d'avoir une définition générale de chacun des mots à l'image des territoires Agendas 21 bourguignons. Pour ce faire, il a été retenu, pour chacune des définitions des territoires, les enjeux associés (il s'agit de créer un Verbatim)¹⁷. Une fois ces enjeux identifiés, il a été défini des groupes de territoires ayant des raisonnements similaires.

La notion d'ouverture a été abordée différemment, lors des entretiens. Elle a donc été analysée de façon indépendante des autres mots. Les définitions données par les acteurs des territoires ont été analysées pour identifier les différentes conceptions de l'ouverture des territoires en repérant leurs enjeux à développer leurs relations internationales.

III.2. LES ACTIONS INTEGREES OU NON AU PROJET GLOBAL

Cette partie de l'analyse a eu pour objectif d'observer chacune des variables d'actions des dimensions européennes et internationales. Il a donc été dissocié parmi les actions des territoires : celles étant intégrées dans les projets globaux, celles étant pratiquées par la majorité des territoires, et les bonnes pratiques.

Pour ce faire, il a été identifié des actions intégrées dans les Agendas 21. Ces dernières ont été comparées à l'ensemble des variables d'actions d'ouvertures existantes sur le territoire. Dans un second temps, l'analyse a été focalisée sur les mécanismes d'intégration et de non intégration des actions d'ouvertures dans les Agendas 21 en identifiant les axes stratégiques par lesquelles ces dernières ont été intégrées.

En complément et pour appuyer les analyses précédentes, un examen chiffré a été élaboré. Le nombre de territoires impliqués dans chaque variable a été évalué afin de repérer les leviers et les freins des territoires pour entreprendre des actions d'ouvertures.

III.3. LES DIFFERENTES VARIABLES D'OUVERTURES

Cette analyse a eu pour finalité de repérer les variables d'actions d'ouvertures adaptées aux territoires bourguignons.

¹⁷ Références Cours M2 EGT 2012-2013 Outils et diagnostic territorial de Justine Pribetich

III.3.A. LA VARIABLE JUMELAGES-COOPERATIONS-PARTENARIATS

La variable jumelage-coopération-partenariat a été analysée au regard de l'ouverture des territoires et ces liens avec les acteurs extérieurs. L'objectif de l'étude a été de repérer les points communs entre les territoires sur l'historique de leurs relations avec l'étranger, leurs types de relations, le(s) porteur(s) de l'action, le nombre de pays étrangers connectés à leurs territoires, leur connaissance des acteurs bourguignons des dimensions internationales et européennes (Maison de la Rhénanie Palatinat, Maison de l'Europe, Bourgogne Coopération). Elle a également été l'occasion d'identifier si, pour les territoires extérieurs connectés aux Agendas 21 bourguignons, des actions de développement durable étaient similaires ou avaient des labels communs (Label « Territoire de Commerce équitable », Label « Cit'ergie »...).

III.3.B. LA VARIABLE POLITIQUE D'ACCUEIL DE POPULATION ETRANGERE

L'objectif a été de mettre en avant l'apport d'une politique d'accueil de population étrangère dans l'ouverture des territoires (ouverture vers d'autres territoires et ouverture de leurs territoires). Pour ce faire, il a été identifié précisément les objectifs de cette variable pour mettre en avant l'ouverture que ces actions apportaient au territoire.

III.3.C. LA VARIABLE AIDES SOLIDAIRES

L'analyse a été portée sur la réalité de la variable « aides solidaires » par rapport aux autres variables.

III.3.D. LA VARIABLE ACHATS RESPONSABLES

L'étude a eu pour objectif d'identifier les points communs entre les territoires sur l'historique de leurs démarches, leurs actions actuelles, leurs connaissances des acteurs Equi'Max et Artisan du Monde et d'identifier si certains des territoires étranger en lien avec le Agendas 21 bourguignons avaient une démarche similaire. Ceci a été réalisé dans le but d'identifier les possibilités de synergies entre les villes jumelles.

III.3.E. LA VARIABLE SENSIBILISATION SUR L'ETRANGER

Ce point a eu pour finalité de démontrer l'apport d'une sensibilisation sur l'étranger dans le territoire, notamment par l'ouverture d'esprit des acteurs. Il a donc été identifié les porteurs des actions et les leviers ainsi que les freins de ces actions.

III.3.F. CONNAISSANCE DES ACTEURS DES TERRITOIRES SUR LES ORGANISMES DE LA DIMENSION INTERNATIONALE

Cette analyse a eu pour objectif d'évaluer les connaissances des territoires sur les acteurs bourguignons des dimensions internationales et européennes.

III.4. RESULTATS DE L'ANALYSE

Cette partie a eu pour finalité de mettre en avant les éléments clefs des analyses précédentes afin de préparer les préconisations à mettre en place.

PARTIE ETAT DES LIEUX

I. APPROCHE AGENDA 21

I.1. RAPPELS HISTORIQUES

Le concept de développement durable est apparu avec une prise de conscience écologique de la protection de l'environnement au cours des années 50-70. Cela s'est traduit au niveau international par le Traité de Rome en 1957, et la mise en avant des théories économiques malthusiennes¹⁸ sur l'épuisement des ressources (pollution, surexploitation créant un point de non-retour et des répercussions sur l'écosystème qui induirait une croissance nulle due à la consommation de masse et à la volonté des pays d'accroître leur croissance économique). En 1972, la Conférence de Stockholm, a permis de faire le lien entre l'environnement et le développement économique. Le rapport Brundtland fait suite à cette conférence et permet alors d'élaborer une première définition du développement durable : «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.¹⁹ ». Cette définition a été officialisée au « Sommet de la Terre » à Rio en 1992.

I.2. ORIGINES DE L'OUTIL AGENDA 21

Lors du « Sommet de la Terre » à Rio, en 1992, la France, l'Europe et d'autres Etats du monde (en tout plus de 170 Etats) ont défini les enjeux de promotion du Développement Durable (DD). Devant la difficulté d'un consensus global et le besoin d'un outil universel pouvant être utilisé par tout type de collectivités, les États ont créé, à travers un ensemble d'orientations développé en 40 chapitres : « l'Agenda 21 »²⁰. Cet outil définit la méthodologie à appliquer par les collectivités locales pour installer durablement un programme d'action pour le 21^{ème} siècle. Ce dernier vise à mettre en cohérence les politiques de gestion des énergies renouvelables, de l'eau, des espaces naturels, de cohésion sociale, de culture, d'amélioration du cadre de vie... à travers un plan d'action. Ce plan s'élabore via la participation des acteurs du territoire afin d'établir un projet global propre à ce dernier. L'Agenda 21 doit permettre de dépasser les frontières administratives par un dialogue international stratégique entre les territoires de façon à favoriser un développement respectueux de l'environnement, efficace et juste.

En France, c'est à partir de 2007 qu'un dispositif national des Agendas 21 a été mis en place par l'Etat. Cette procédure se fait avec des collectivités volontaires. En effet, il existe des territoires ayant adopté une démarche Agenda 21 sans pour autant avoir demandé une reconnaissance nationale. Néanmoins, une telle procédure permet une valorisation du territoire, une mobilisation des acteurs encore hésitants, ainsi qu'une intégration à un réseau national de collectivités territoriales s'appuyant sur le même outil méthodologique. Pour encourager cette démarche, un objectif national a été inscrit dans la SNDD 2008-2013 (Stratégie Nationale de Développement Durable). Il précisait l'ambition d'atteindre, en 2013, 500 Agendas 21 reconnus au niveau du Ministère et 1000 démarches engagées. A ce jour, l'objectif a été atteint.

I.3. LE ROLE DE L'EUROPE

C'est lors du traité de Maastricht que l'Union Européenne (UE) a choisi de s'intéresser au développement durable et d'en faire une priorité politique, notamment en renforçant le principe de

¹⁸ Références aux cours d'Elsa Martin, Economie de l'environnement M2EGT 2012-2013

¹⁹ <http://www.vedura.fr/developpement-durable/cadre/rapport-brundtland>

²⁰ Références à l'intervention d'Aurélien Trioux sur l'outil Agenda 21 M2EGT 2012-2013

subsidiarité. En 1993, un Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, a préconisé la création de nouveaux modèles de développement au niveau européen ainsi qu'un cinquième programme communautaire favorisant un développement plus durable. En 1994, la Charte d'Aalborg exposa la « campagne des villes durables » créant ainsi plusieurs réseaux européens de villes s'engageant dans une démarche de développement durable (tels que la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU), les villes saines de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Eurocités (réseau européen de groupe de travail), le Conseil des Communes et Régions Européenne (CCRE) ou encore International Council for Environmental Initiatives (ICLEI)). En 1996, la Conférence de Lisbonne permet à l'UE d'aller plus loin dans son engagement envers le DD avec la mise en place de directives pour un plan d'action.

L'UE apporte également un soutien financier aux stratégies territoriales des collectivités qui intègrent les principes du développement durable, notamment par le biais de programmes concrets tels que LIFE²¹ (l'instrument financier pour l'environnement), le réseau LEADER²² (liaison entre les actions de développement de l'économie rurale), FEDER²³ (fond européen de développement régional), FEADER²⁴ (fond pour le développement rural)...

I.4. CADRE DE L'AGENDA 21 EN FRANCE

Une démarche volontaire s'inscrivant dans un cadre législatif

L'outil lui-même n'est pas une obligation légale, au contraire, il s'agit d'une démarche volontaire de la part des collectivités locales, toutes échelles confondues, pour construire un projet de territoire. Ce dernier trouve un cadre législatif à travers différentes lois :

- La loi Voynet de 1999 sur l'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) : cette loi apporte un support aux démarches locales notamment à travers les projets d'agglomération et les chartes de pays.

- La loi Chevènement de 1999 permet un renforcement des compétences des intercommunalités. Ces dernières ont ainsi la possibilité de développer des projets à plus grande échelle.

- La loi de 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) impose également aux collectivités de se munir d'une stratégie de développement durable à travers les documents obligatoires d'urbanisme et incite à la participation des acteurs des territoires.

- La stratégie nationale de développement durable (SNDD)²⁵ 2007-2013 a permis la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques.

Ainsi, même si l'outil n'est pas obligatoire, il permet d'apporter un cadre méthodologique pour mettre en place les orientations de développement durable notifiées dans les textes législatifs cités précédemment.

²¹ <http://ec.europa.eu>

²² <http://www.europe-bourgogne.eu>

²³ <http://www.europe-en-france.gouv.fr>

²⁴ <http://www.europe-bourgogne.eu>

²⁵ *SNDD vers une économie verte et équitable 2010-2013*, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, livret hors-série mars 2011, *SNDD 2010-2013 vers une économie verte et équitable*, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, Magazine décembre 2010.

Un cadre de référence

En France, la mise en place d'un Agenda 21 est un engagement important de la collectivité qui la force à s'interroger sur sa politique territoriale à travers cinq éléments²⁶ tirés du cadre de référence :

-La participation de la population et des acteurs,

-L'organisation du pilotage,

-La transversalité de la démarche,

-L'évaluation,

-Une stratégie d'amélioration continue.

Cette démarche se fait au regard de cinq finalités essentielles :

-Lutte contre le changement climatique,

-Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

-Epanouissement de tous les être humain,

-Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération,

-Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le programme d'action se construit à partir d'un diagnostic du territoire et d'une mobilisation des acteurs de la collectivité afin d'obtenir un projet commun répondant aux enjeux territoriaux.

Pour être reconnu « Agenda 21 », les territoires doivent soumettre leurs programmes d'actions à une expertise. Celle-ci se fait par un appel à projet annuel du Ministère. Les candidatures des collectivités sont ensuite analysées par un duo d'expert nationaux, l'un volontaire, l'autre mandaté par le Ministère via un bureau d'étude (en 2013 le bureau sélectionné par le Ministère a été ETCHARRY²⁷). Une fois la reconnaissance Agenda 21 obtenue, elle est valable trois ans et les territoires peuvent demander un prolongement de deux ans. Après cette période, les collectivités doivent poser une nouvelle candidature si elles souhaitent conserver une reconnaissance nationale Agenda 21. Le programme d'action doit donc être animé et mis à jour au fur et à mesure pour développer de nouvelles perspectives.

Une fois le programme d'actions validé les territoires doivent le mettre en œuvre puis évaluer leurs actions pour les améliorer.

²⁶ Sources : Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

²⁷ <http://www.afmr-etcharry.com>

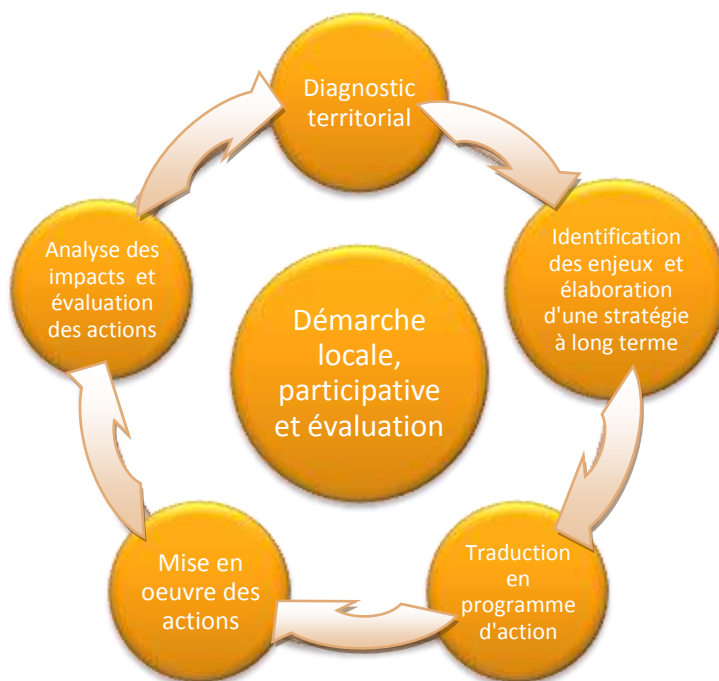


Figure 1: Fonctionnement de l'Agenda 21, Réalisation par Aurélie Ruban

II. AGENDA 21 : UN OUTIL MONDIAL AU SERVICE DES COLLECTIVITES LOCALES

A travers les informations fournies par l'International Council for Environmental Initiatives (ICLEI)²⁸, par l'universitaire Cyria Emelianoff, par Objectif 50 (plateforme du réseau Agenda 21 belge récemment mis en place au niveau national) et diverses recherches, il a été possible de donner un bref aperçu des diverses formes d'Agenda 21 existantes à travers le monde.

En premier lieu, il est important de faire attention au terme Agenda 21. En effet, tous les pays n'utilisent pas le même terme pour définir l'outil. Dans certains pays comme en France l'outil est structuré et reconnu au niveau national alors que d'autres pays, très actifs en terme de développement soutenable, soit, n'utilisent pas ou très rarement le terme Agenda 21, comme en République Tchèque, soit, l'utilisaient, mais ne l'utilise plus aujourd'hui, comme en Angleterre.

Il est donc préconisé de regarder, pour chaque ville, si celles-ci ont une stratégie de développement durable. Si une telle stratégie existe, il faudra alors regarder si les cinq éléments de référence (participation de la population et des acteurs, organisation du pilotage, transversalité de la démarche, évaluation et stratégie d'amélioration continue) sont mis en avant.

II.1. EN ALLEMAGNE

L'outil Agenda 21 a été une méthodologie importante en Allemagne pendant très longtemps. Il n'y a pas de reconnaissance Agenda 21 ni de procédures harmonisées au niveau national. L'outil fonctionne en « bottom up » et possède un réseau d'échange d'expériences au niveau national : le réseau Netwerk21. Cependant, il n'existe pas de directives au niveau de l'Etat.

²⁸ <http://www.iclei-europe.org>

Le nom Agenda 21 semble avoir perdu son attrait ces dernières années, néanmoins les villes allemandes restent très actives dans leurs démarches de développement durable. Même si le nom de la démarche ne s'appelle pas Agenda 21, le constat est que ces villes utilisent l'outil comme « une pédagogie de l'action²⁹ ». En effet, la démarche de développement durable de la ville passe par la participation active des habitants à des projets concrets.

De plus, il existe en Allemagne un projet intéressant appelé « 50 cities for climate »³⁰. Il s'agit, de développer les relations existantes entre l'Allemagne et leurs liens de coopération avec des villes étrangères dans les pays en voie de développement, sur l'axe Climat-Energie.

II.2. EN ANGLETERRE

Au départ, il y avait une grande incitation du gouvernement anglais pour que les collectivités s'engagent dans un Agenda 21, notamment par l'impulsion du premier Ministre. Au fur et à mesure, ce dernier a créé un réseau de stratégie de développement durable correspondant à une participation citoyenne pour le développement durable. Cela peut être considéré comme une démarche équivalente à l'Agenda 21. Dans le même temps, le gouvernement a aussi développé des indicateurs pour leurs actions de développement durable.

Aujourd'hui, avec le changement de gouvernement, l'outil n'a plus le même impact. Le développement durable est soutenu de manière plus large par des actions locales exemplaires telles que la transition énergétique dans les villes.

II.3. EN ITALIE

L'Etat n'a jamais soutenu la démarche Agenda 21. Cependant l'organisation « Coordinamento Agende 21 Locali Italiane »³¹, correspondant à un réseau de villes sur le développement durable et l'Agenda 21, est très active sur les questions environnementales et travaille en partenariat avec ICLEI. Les collectivités adhérentes ont toutes signées la Charte de Ferrare³² créée en 1999, dans le but de donner de la visibilité à leur Agenda 21. A cette époque, ce réseau se chargeait de développer la recherche, l'implication des administrations publiques dans les réseaux européens et internationaux dans le processus Agenda 21 pour une contribution italienne au développement de l'outil au niveau international. Parmi les villes de ce réseau, la plupart ont également adhéré à la Charte d'Aalborg, et au plan d'action de Lisbonne³³.

II.4. EN BELGIQUE

En Belgique la reconnaissance nationale des Agendas 21 n'existe pas. La démarche se fait de manière volontaire et la reconnaissance passe principalement par les subventions accordées par les Régions. Cependant, les 3 régions fonctionnent différemment.

²⁹ Références à l'étude réalisée par Cyria Emelianoff « Quels apports quelles latitudes ? » <http://www.alternatives-economiques.fr>

³⁰ <http://www.service-eine-welt.de>

³¹ <http://www.a21italy.it>

³² <http://developpementdurable.revues.org/532>

³³ <http://www.territoires-durables.fr/upload/pagesEdito/fichiers/DateLisbonne.pdf>

✚ Dans la région Bruxelloise :

La région Bruxelloise est la région la plus importante en Belgique en termes de communes avec 19 collectivités. L'Agenda 21 s'appelle IRIS 2134. Les communes peuvent recevoir des subventions pour la mise en œuvre et pour le plan d'action : entre 20 000 et 25 000 euros sur trois ans. Il existe aujourd'hui une dizaine de commune inscrite dans la démarche. Cette région est la plus avancée dans l'encadrement de la démarche avec beaucoup plus d'accompagnement et d'aides de la région ce qui permet à la démarche d'être mieux suivies par les communes.

✚ La région Wallonne (262 communes) :

Depuis 3-4 ans, la région donne des subventions pour la participation des acteurs. Dans cette participation, la volonté de construire un Agenda 21 est prise en compte et donne droit à des subventions jusqu'à 20 000 euros. Dans cette Région, il existe une vingtaine de subventions³⁵. Le problème est que la Région n'a jamais définis ce qu'était un Agenda 21 ni donné de cadre de référence dans la construction d'un guide d'évaluation. Actuellement, il est donc impossible de dire combien de collectivités sont inscrites dans une démarche Agenda 21 du fait de cette absence de cadre de référence. Ainsi, l'organisme objectif 2050 a pour mission de créer une plateforme pour les Agendas 21 de la région Wallonne afin de mettre en place réseau A21. Ce réseau sera ouvert aux collectivités afin de partager leurs expériences et de leurs permettre de trouver des réponses à leurs questionnements. Ce projet de plateforme sera donc mis en place courant en septembre 2013.

Les projets Agendas 21 sont également portés par des intercommunalités. Ces projets ne sont pas toujours nommés Agenda 21 et peuvent avoir d'autres dénomination tel l'IDEA (comme les territoires : zone de Mons, La Louvière,...) ou encore dans le cadre de projets tel que : "Cœur du Hainaut, territoire d'énergie"

L'obligation de formation dans la région Wallonne permet aux agents des collectivités d'être instruits sur le sujet. Ces formations se font en trois séries avec une présentation du cadre général du développement durable et de l'outil Agenda 21, puis une série sur la mise en place d'une évaluation. Cette formation n'a pas su être mise à profit dans les collectivités du fait du décalage avec la réalité du terrain. Enfin, une dernière série a été faite sur le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques.

La Région soutient également les écoles par le financement d'une asbl qui accompagne gratuitement, pour ceux qui en font la demande, les projets Agendas 21. Au niveau économique, la Région wallonne aide les entreprises. Ceci à travers la mise en place de responsabilités sociétales des entreprises.

✚ La Région flamande :

La région travaille avec des villes. Leur démarche se base principalement sur la participation citoyenne. L'objectif étant de faire participer l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche d'actions dans l'urgence pour agir en faveur du développement durable.

La ville de Gand travaille sur le projet MUSIC de même que la ville de Montreuil. L'objectif du projet est de créer des initiatives originales pour lutter contre le réchauffement climatique et pour l'efficacité énergétiques, en milieu urbain notamment.

Source : <http://www.themusicproject.eu/partners/montreuil>

II.5. EN ASIE

En Corée du Sud l'Agenda 21 est un outil très utilisé. Cependant il n'a pas été possible de traduire leur démarche.

³⁴ <http://agenda-iris-21.be>

³⁵ <http://www.frw.be>

En Chine, il n'y a pas beaucoup d'information sur les Agenda 21.

Par ailleurs, ICLEI travaille avec la Chine sur des projets d'aménagement sur la création d'éco-villes – villes durables. La controverse est qu'il y a peu de participation au sein des projets et que ces derniers sont prévus dans des lieux complément isolés.

De plus ICLEI a fait une étude sur les partenariats entre les villes européennes et les villes chinoises pour l'organisme suisse FPH³⁶, élaborant ainsi des bases de données pour Citego. L'objectif étant, pour les villes, de connaître les différentes manières d'appréhender les problématiques environnementales.

Au Japon, ICLEI a un siège³⁷. Il y a quelques exemples de villes japonaises ayant des démarches de développement durable intéressantes. Une des villes souvent citée est celle de Kita-Kyushu (<http://www.clairparis.org/img/pdf/action/Kitakyushu.pdf> : exemple d'action menée par cette ville). L'engagement des démarches de développement durable de ces villes japonaises vient de leurs situations très préoccupantes en terme de pollution. Cela les a motivés à faire de l'environnement une priorité. Cette démarche est appuyée par une directive nationale incitant les villes à développer l'éducation au développement durable. Ainsi, les Agendas 21 au Japon ont orienté leurs programmes d'action sur cette thématique.

II.6. EN AFRIQUE

Les Agendas 21 en Afrique ont souvent été menés au niveau national, dans les années 1990, à l'aide d'associations telles que « UN Habitat »³⁸. La difficulté là-bas est de savoir à quel niveau d'engagement se font les actions. ICLEI a un siège très actif à Johannesburg³⁹. Pour cette structure, la priorité se fait dans leurs actions de lutte contre le changement climatique et les questions de biodiversité.

II.7. AUX ETATS-UNIS

Le pays n'a jamais vraiment utilisé le nom Agenda 21, cependant une multitude actions locales s'est faite en faveur du développement durable. De plus, des groupes de pression politique ont considérés que cet outil était une conspiration contre les droits de l'Homme. De ce fait, ils se sont mobilisés pour intervenir au niveau des conseils municipaux contre la mise en place d'Agenda 21.

Aujourd'hui un organisme « Project for public spaces⁴⁰ » est assez présent aux Etats Unis, et développe les projets d'aménagement des lieux publics. L'organisme accompagne les villes qui souhaitent améliorer leurs environnements et la qualité de vie de leurs habitants par les espaces publics.

L'Agenda 21 se décline donc sous plusieurs formes à travers le monde avec l'objectif commun de promouvoir le développement durable. Il s'agit d'un outil universel dont chaque collectivité peut se prévaloir quel que soit le pays dans laquelle elle se trouve.

³⁶ <http://www.citego.info/?FPH-Fondation-Charles-Leopold>

³⁷ http://archive.iclei.org/index.php?id=ip_homepage

³⁸ <http://www.unhabitat.org>

³⁹ <http://archive.iclei.org>

⁴⁰ <http://www.pps.org>

III. LA DIMENSION INTERNATIONALE

L'Agenda 21 a été créé en vue d'être un outil partant du global au local. Cependant, cet outil se doit de rester dans une dimension globale. L'ambition est d'agir en faveur du développement durable mais également de faciliter la coopération entre les pays à travers un outil commun. C'est pourquoi la première orientation donnée dans la description de l'outil a été la coopération (second chapitre sur les 40 décrivant l'outil). Ce positionnement démontre de la place importante de la dimension d'ouverture au sein des démarches Agendas 21.

Dans les premiers Agendas 21, la dimension internationale se traduisait principalement par la solidarité Nord-Sud et l'aide au développement auprès des pays défavorisés. Aujourd'hui, nous pouvons constater qu'il existe d'autres moyens d'exprimer cette notion d'ouverture de façon plus adaptée : achat responsable, jumelage, coopération, partenariat,...

Ainsi, il est important de faire le lien entre le choix des actions locales et leurs impacts globaux. En effet, ces impacts ne se limitent pas aux frontières administratives, au contraire ils doivent s'analyser dans le même état d'esprit que *l'effet papillon*⁴¹.

Par ailleurs, cette démarche a déjà été adoptée dans d'autres villes : c'est le cas de l'Agenda 21 de Cagnes-sur-Mer. Ce dernier a mis en avant une action « organiser un échange d'expérience et de savoir-faire autour du développement durable avec la ville jumelle (Passau) ou d'autres collectivités européennes ou méditerranéennes »⁴². Il serait alors possible de revenir sur cette action pour les préconisations.

IV. LES VARIABLES D'OUVERTURE

Les variables d'ouverture peuvent regrouper plusieurs actions. C'est pourquoi il est important de préciser les termes avant d'aller plus loin dans l'étude.

IV.1. LA VARIABLE JUMELAGE-COOPERATION-PARTENARIAT

Le jumelage, la coopération et le partenariat sont trois actions ayant des similitudes dans leurs relations avec les territoires étrangers. En effet, il est difficile de saisir les nuances existantes entre chacune de ces actions puisque pour certains territoires, les actions menées dans le cadre d'un jumelage correspondent à des actions de coopération décentralisée voire à des partenariats.

Le concept de jumelage

C'est après la seconde guerre mondiale que la notion de jumelage est apparue. A l'origine, le jumelage avait pour objectif de créer des liens d'amitié entre les pays afin d'établir des relations de paix entre les collectivités européennes.

⁴¹ L'effet papillon explique un phénomène par lequel une petite action peut avoir de lourde conséquence. Cette image a été définie par le météorologue Edward Lorenz : « Un battement d'aile de papillon à Paris peut provoquer quelques semaines plus tard une tempête sur New-York. » Source : <http://www.alliancespirite.org>

⁴² Annexes Exemple de Cagnes-sur-Mer p14

Le jumelage correspond à un accord de rapprochement entre deux collectivités territoriales. Ce dernier n'a pas de limite dans la durée et permet aux collectivités d'établir des relations sur la (les) thématique(s) de leurs choix et par la participation des acteurs des collectivités concernées (habitants, associations, collectivités...). C'est la loi Joxe, du 2 février 1992, qui officialisa juridiquement les relations de jumelage.

En 1998, la commission européenne a relancé le concept de jumelage en vue de l'agrandissement de l'Union Européenne. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme « L'Europe pour les citoyens »⁴³. Le jumelage devient alors un instrument de coopération administrative dont l'objectif est d'accompagner les nouveaux pays de l'Union Européenne à organiser leurs systèmes administratifs pour correspondre aux conditions d'intégration à l'Union Européenne.

Actuellement c'est l'Agence exécutive européenne « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA) qui a la charge des projets de jumelage. Dans ce cadre, les projets de jumelage doivent prévoir des objectifs politiques communs aux deux collectivités. De plus, ces jumelages peuvent s'inscrire dans des programmes tels que les programmes PHARE⁴⁴ (Poland and Hungary Assistance for the Resconstructing of the Economy), MEDA⁴⁵ (mesures d'accompagnement financières ou techniques) aidant les pays du Sud de la méditerranéen, ou encore le programme TACIS⁴⁶ (Technical Assistance for Commonwealth of Independant States- CEI) encourageant l'échange d'expérience et les transferts de compétences. Les projets de jumelages se font par une proposition publiée au Journal officiel de l'Union Européenne et sur le site de l'EACEA.

La difficulté aujourd'hui est que le jumelage est vu comme un échange passéiste, de l'après-guerre. C'est-à-dire que ce type de relation vers l'extérieur rappelle le besoin de relation pour reconstruire quelque chose (après la guerre) alors qu'aujourd'hui les relations sont orientées vers l'avenir et la co-construction de nouvelles perspectives.

En Bourgogne, la volonté actuelle, est de mutualiser les actions des comités de jumelage et trouver de nouveaux thèmes de travail et de nouveaux liens pour améliorer les relations entre les territoires.

Le concept de coopération décentralisée

La coopération décentralisée est le processus par lequel entre une collectivité afin de créer des projets avec des collectivités étrangère. Le concept est né de la loi de 1992⁴⁷ (citée précédemment), donnant un cadre juridique aux jumelages, mais également à la coopération, en permettant aux collectivités territoriales d'avoir une compétence en matière de relations internationales. La loi Thiollière de 2007⁴⁸, développe le cadre juridique de la coopération décentralisée.

La coopération, à la différence d'un jumelage est une convention créant des liens entre deux collectivités pour une durée limitée à l'exécution d'un projet. Pour l'Union Européenne, la coopération décentralisée concerne tout programme développant des actions dans les pays du Sud ou de l'Est, quel que soit le porteur de projet. En France, la coopération décentralisée correspond plutôt à un projet commun entrepris par une collectivité territoriale et une collectivité étrangère. Ce projet commun ne peut dépasser le cadre de compétences des collectivités.

⁴³ <http://eacea.ec.europa.eu>

⁴⁴ <http://www.europarl.europa.eu>

⁴⁵ <http://europa.eu>

⁴⁶ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

⁴⁷ <http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Loi-602921.pdf>

⁴⁸ http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Loi_thiolliere.pdf

Le concept de partenariat

Les actions de partenariats correspondent aux relations des collectivités ou des acteurs relais du territoire ne s'inscrivant pas dans le cadre du jumelage ou de la coopération. Le terme de partenariat permet de donner un cadre plus large et plus souple pour les actions de coopérations.

IV.2. LA VARIABLE POLITIQUE D'ACCUEIL DE POPULATIONS ETRANGERES

Les politiques d'accueil de population ne sont pas, a priori, des actions d'ouvertures des territoires. Cependant, certaines mettent en avant des démarches spécifiques pour l'accueil de population étrangère. Ces populations sont ciblées et la démarche permet au territoire d'aller vers d'autres cultures et de se faire connaître dans d'autres pays. Cet aspect permet aux territoires de s'enrichir et doit donc être valorisé dans ce sens dans un projet global de territoire.

IV.3. LA VARIABLE AIDE SOLIDAIRE

La variable d'aide solidaire concerne l'ensemble des actions de soutien des territoires dans une logique de don. Il s'agit d'actions n'impliquant pas la collectivité dans un projet concret. Ainsi, les aides solidaires représentent l'ensemble des actions de dons financiers ou matériaux entrepris par les collectivités dans l'objectif de développer la solidarité sur le territoire.

IV.4. LA VARIABLE D'ACHATS RESPONSABLES

Les démarches d'achats responsables sont développées principalement par les collectivités locales. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes : éco-conditionnalité des subventions, sensibilisation à l'achat responsable, développement des pratiques responsables dans les achats publics... Ces démarches peuvent être considérées comme une variable d'ouverture puisque celles-ci sont mises en place afin de développer un mode de consommation qui prend en compte l'origine et la conception des produits.

Pour le cas des territoires Agendas 21 bourguignons, le commerce équitable est un élément récurrent pour prendre en compte leurs démarches d'achats responsables. Cet aspect est une ouverture des territoires puisque le commerce équitable fait appel à la notion des relations Nord-Sud, notamment via les ESS. Dans les années 1970's, l'aide aux pays du Sud en sous-développement se faisait par le don d'argent. Cette implication ne suffisait plus, et le fait de traiter ces pays comme des homonymes en faisant du commerce plus juste a été une réponse. Cela avait pour objectif de développer les économies locales des pays du Sud par l'achat de produits à des prix qui permettent aux producteurs de vivre avec leurs récoltes.

Le problème de décalage entre les petits agriculteurs et les gros industriels a permis de mieux prendre en considération l'idée de développement local. C'est ainsi cette approche est apparue au niveau du développement local. Aujourd'hui, l'approche Nord-Sud vient se compléter de l'approche Est-Ouest.

IV.5. LA VARIABLE SENSIBILISATION SUR L'ETRANGER

La sensibilisation sur l'étranger est une action qui se fait par l'ensemble des acteurs du territoire à travers divers événements (rencontres entre la population, festivals, expositions, actions d'associations, établissements scolaires). Cette variable d'ouverture est non négligeable puisqu'elle permet aux habitants de découvrir des cultures afin de mieux les appréhender et de leur permettent d'avoir une sensibilité sur ce qui se passe dans le monde.

V. LES TERRITOIRES AGENDAS 21 BOURGUIGNONS

V.1. LES VILLES BOURGUIGNONNES AGENDA 21

V.1.A. SAINTE COLOMBE EN AUXOIS

Etat des lieux complet : voir Annexes p.16

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2010

Situation géographique : 8 km de Vitteaux au nord ouest de Dijon en Côte d'Or

Superficie : 629 hectares

Nombre d'habitants : 64 (INSEE 2010)

Intercommunalité : Communauté de communes du Canton de Vitteaux (28 communes)

Caractéristiques : Village rural au cœur d'une vallée partagée entre les pâturages et les bois. Il possède une église, un château rénové en partie en gîte et l'autre partie en salle d'exposition, un lavoir, une fontaine des sources de la Lochère, ainsi que des exploitations agricoles (vaches, moutons et récemment une exploitation d'élevage caprin avec un atelier de transformation)

Site : <http://www.cc-vitteaux.fr>



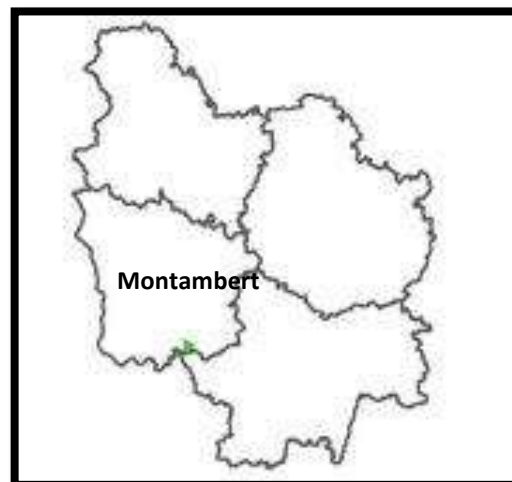
Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Pour un projet de jumelage. -Partenariat avec l'université de Tokyo-ARCADE. -Partenariat avec l'école d'art de Lausanne-ARCADE.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Pour un voyage d'étude. -Voyages organisés par l'association La LOCHERE. -Invitation d'un écrivain local à présenter ses voyages-ARCADE.
Lors de l'entretien Equi'Max et la Maison de la Rhénanie Palatinat ont été les acteurs reconnus.	

L'entretien a permis d'identifier que le Maire de Sainte-Colombe-en-Auxois serait intéressé pour développer les relations du territoire avec l'extérieur, mais aussi pour participer avec les acteurs du territoire à un voyage d'étude. Cela a également permis de mettre en avant le besoin d'intégrer de façon plus large les acteurs du territoire au projet global du territoire.

V.1.B. MONTAMBERT

Etat des lieux complet : voir Annexes p.23

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2007
Situation géographique : Au sud-est de la Nièvre
Superficie : 25,97 Km²
Nombre d'habitants : 136 (**INSEE 2010**)
Intercommunalité : Communauté de communes entre Loire et Morvan
Caractéristiques : Résidences dispersées sur la commune et possède 32 étangs
Zones fluviales: La Cressonne
Site: Non identifié



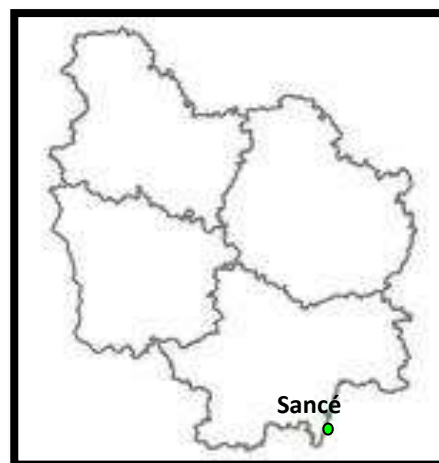
Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Présentation et accueil des nouveaux arrivants à l'occasion des illuminations de l'arbre de Noël. Accueil des nouveaux dans le journal communal.
Jumelage-Coopération -Projet de jumelage avec le Portugal.	Jumelage-Coopération Non identifié.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger Restitutions dans le village des voyages à l'étranger fait par les habitants.
Les acteurs identifiés sont : l'association Equi'Max (principalement les produits Max Havelaard), Bourgogne Coopération et Artisan du Monde.	

L'entretien et la présence du Maire et du stagiaire sur l'évaluation de l'Agenda 21 de Montambert au CTRA21, ont permis de relancer le projet de jumelage. Suite à l'exemple du jumelage de Sancé, Montambert serait intéressé à développer ce projet avec une collectivité française.

V.1.C. SANCE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.30

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2011
Situation géographique : Enclavé entre Mâcon Sud et Mâcon Nord en Saône-et-Loire
Superficie : 6,5 km²
Nombre d'habitants : 1955 habitants ([INSEE 2010](#))
Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Mâconnais – Val de Saône
Caractéristiques : Château du Parc, Eglise Saint Paul, Lavois
Site : www.sance.fr



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec Vernet-la-Varennes en France (63)
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires -Mise à disposition de salle pour une association de collecte de fond pour le Rwanda.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables -Accueil d'un festival Altermondialiste sensibilisant au commerce équitable.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Discours d'une personne malienne sur ses conditions de vie lors du festival Altermondialiste. -Participation au concours européen de Lipdub à Lyon.
Les acteurs identifiés sont : Artisan du Monde et la Maison de l'Europe.	

L'entretien et la participation de Sancé au CTRA21 ont permis de faire prendre conscience aux acteurs du territoire de leurs manques de connaissances sur les acteurs bourguignons de la dimension internationale, mais également de voir, au regard de leurs actions d'ouverture existantes, la non intégration de ces dernières dans le projet de territoire.

V.1.E. LONGVIC

Etat des lieux complet : voir Annexes p.37

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2012.
Situation géographique : Sud Est de Dijon en Côte d'Or.
Superficie : 10,6 km².
Nombre d'habitants : 9 467 (**INSEE 2010**)
Intercommunalité : Grand Dijon.
Accès : Rocade de Dijon, Aéroport, Transport en Commun du Grand Dijon.
Zones fluviales : L'Ouche et le Canal de Bourgogne.
Caractéristiques : un tiers en zone agricole ou naturelle (dont la Coulée Verte et un Etang Royal), un tiers en zone d'activité économique, un tiers en zone résidentielle.
Site : <http://www.ville-longvic.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec Florennes (Belgique). <i>La ville a un Agenda 21 et a le label « Commune du commerce équitable et produits du terroir ».</i> -Jumelage avec Maxdorf (Rhénanie Palatinat - Allemagne). <i>La ville a un Agenda 21.</i> -Jumelage avec New Holland (USA). -Jumelage avec Diawara (Sénégal), sur l'aide à des projets de construction de puits d'eau.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables -Formation des agents de la ville. -Intégration du commerce équitable dans les achats publics. -Voyage du Maire-Député au Mexique sur les enjeux du commerce équitable. -Label « Territoire de commerce équitable » obtenu. -Charte de la vie associative pour un engagement d'achat de produits équitables des signataires. -Organisation d'un Marché de Noël équitables.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.
Les personnes interrogées connaissent les cinq acteurs. Les acteurs supplémentaires identifiés sont : - Association France Suède de Bourgogne dissoute et transformée en amicale. - Association en lien avec la Pologne à Warszawa. - Possibilité de trouver d'autres associations dans l'annuaire des associations dijonnaises dans le volet association à dimension internationale.	

La participation des acteurs en charge de l'Agenda 21 de Longvic au CTRA21 leur a permis de prendre conscience des enjeux que la ville avait à développer leurs relations internationales au travers de leur Agenda 21. En effet, ils ont été surpris de voir autant de similarités entre leur territoire et ses villes jumelles.

V.1.F. QUETIGNY

Etat des lieux complet : voir Annexes p.47

Date de Candidature à la reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2013
Situation géographique : A l'Est de Dijon, en Côte d'Or
Superficie : 8,19 km²
Nombre d'habitants : 10 179 habitants (INSEE 2010)
Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Grand Dijon
Accès : Rocade de Dijon, Transport en commun du Grand Dijon dont le Tramway
Caractéristiques : Zone agricole, zone d'activité économique et zone résidentielle
Site : <http://www.quetigny.fr/>



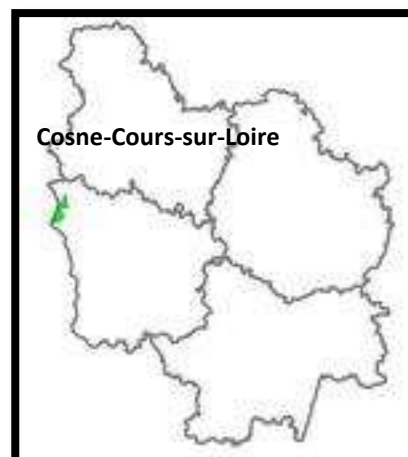
Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération -Jumelage tripartite avec Bous (Basse Saxe- Allemagne) et Koulikoro (Mali). <i>Projets de collecte des déchets à Koulikoro, actions en accord avec les principes du DD.</i> -Accueil d'un VEFA. <i>Travail sur la biodiversité en ville.</i>	Jumelage-Coopération Non identifié.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables -Engagement dans une démarche de commerce équitable. -Intégration de produits issus du commerce équitable dans les achats publics. -Sensibilisation et promotion du commerce équitable. -Candidat au label « territoires de commerce équitable »	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger -Organisation d'évènements par la Mairie.	Sensibilisation sur l'étranger -Organisation d'évènements par le comité de jumelage.
Les cinq acteurs ont été identifiés. Les acteurs supplémentaires identifiés sont: - Energie Cité à Besançon sur les thèmes énergie transport à fond sur la coopération au niveau européen - Réseau associatifs 3-4 à Quetigny au moins. - M. Thomas (représentant d'association qui travaille avec la francophonie notamment dans la littérature.)	

La présence du chargé de mission Benoît Kubiak au CTRA21 et son implication dans l'élaboration de l'Agenda 21 d'Autun (lors de son précédent emploi) a permis aux autres territoires de voir que l'intégration de la dimension internationale dans les Agendas 21 est une démarche simple à mettre en place et que celle-ci a déjà fonctionné auparavant pour la CCA.

V.1.G. COSNE-COURS-SUR LOIRE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.58

Date de Candidature à la reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2013
Situation géographique : au Nord-Ouest de la Nièvre
Superficie : 55km²
Nombre d'habitants : 11 031 habitants ([INSEE 2010](#))
Intercommunalité : Communauté de communes Loire et Nohain
Zones fluviales : La Loire et le Nohain
Caractéristiques : Au confluent de la Loire et à l'affluent du Nohain
Site : <http://www.mairie-cosnesurloire.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec Bad Ems (Rhénanie Palatinat - Allemagne). <i>Volonté de développer les relations par le BTS Métier de l'eau, le partage d'expériences en termes de DD.</i> -Jumelage avec Harpenden (Angleterre). <i>La ville a un Agenda 21 intercommunal.</i> -Jumelage avec Herentals (Belgique). <i>La ville a un service environnement et développe la promotion et la sensibilisation du commerce équitable.</i>
Aides Solidaires -Subventions à l'association Pharmacie humanitaire international Berry. -Aide financière aux participants du Raid 4LTrophy. -Participation à une action humanitaire avec Electriciens sans frontières.	Aides Solidaires -Soutien financier à la création d'une épicerie solidaire.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Participation au joli mois de l'Europe organisé par le CRB.
L'acteur identifié est Artisan du Monde.	

L'entretien auprès de l' élu en charge de l'Agenda 21 et la présence, au CTRA21, du stagiaire en charge de l'élaboration du dossier de candidature à la reconnaissance nationale de l'outil, n'a pas permis d'identifier de réactions de leur part.

V.1.H. CHENOVE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.68

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2012
Situation géographique : Au sud de Dijon, en Côte d'Or
Superficie : 7 km²
Nombre d'habitants : 14 233 habitants ([INSEE 2010](#))
Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Grand Dijon
Accès : Rocade et transports en commun du Grand Dijon dont le Tramway
Caractéristiques : Territoire attractif du fait de sa proximité avec des zones d'activités économiques. La ville accueille une forte population en difficulté sociale.
Site: <http://www.ville-chenove.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec Limburgerhof (Rhénanie Palatinat - Allemagne). <i>La ville a un Agenda 21. Certains échanges se font sur la thématique DD dont des voyages en Europe avec les deux villes.</i> -Partenariat avec Parabiago (Italie). <i>L'écomusée de la ville a un Agenda 21.</i>
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Organisation d'événements par le comité de jumelage.
Les acteurs identifiés sont : Equi'Max, Bourgogne Coopération, Artisan du Monde ainsi que la Maison de l'Europe.	

L'entretien et la présence de l' élu et du chargé de mission en charge de l'Agenda 21 de Chenôve au CTRA21 a permis de leurs faire prendre conscience des marges de progression pouvant être apportées à l'Agenda 21.

V.1.I. CHALON-SUR-SAONE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.76

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2010
Situation géographique : A 70 km au sud de Dijon et à 60 km au Nord de Mâcon, en Saône-et-Loire.
Superficie : 15,22 km²
Nombre d'habitants : 46 791 habitants (INSEE 2010)
Intercommunalité : Communauté d'agglomération Chalonnaise
Zones fluviales : La Saône
Caractéristiques : Premier pôle économique du département et second de la région.
Site : <http://www.chalon.fr/>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec St Helens (Angleterre). <i>La ville a un Agenda 21.</i> -Jumelage avec Solingen (Rhénanie du Nord Westphalie - Allemagne). <i>La ville a un Agenda 21 et a obtenu plusieurs fois le prix « European Energy Award ».</i> -Jumelage avec Novara (Italie). <i>La ville a un Agenda 21 et a signé la charte d'Aalborg.</i> -Coopération avec la Communauté du Plateau (Bénin). <i>L'Agenda 21 est national.</i> -Partenariat avec Naestved (Danemark). <i>La ville a un Agenda 21.</i> -Délégation Brésilienne <i>sur les actions environnementales de Chalon, leurs outils méthodologiques dont Agenda 21.</i> -Deux délégations Chinoises <i>une sur les problématiques énergétiques et une sur l'Agenda 21 de Chalon.</i> -Délégation Américaine à Chalon. -Délégation au Canada <i>pour témoigner de l'approche globale et participative de la ville.</i>
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires -Soutien aux projets de solidarité internationale des associations locales.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Participation à la semaine de la solidarité internationale. -Création d'un répertoire de la solidarité internationale. -Participation de certaines collectivités au joli mois de l'Europe organisé par le CRB.
Les acteurs identifiés sont Bourgogne Coopération, de nom (mieux connu par le pôle RI-Céline Egger), Artisans du Monde, par leur magasin, la Maison de l'Europe. La Maison de la Rhénanie Palatinat est connue de nom. Autres acteurs identifiés : Associations de l'ESS.	

L'entretien auprès du chargé de mission en charge de l'Agenda 21 de Chalon-sur-Saône n'a pas permis d'identifier de réactions spécifiques.

V.2. LES INTERCOMMUNALITES BOURGUIGNONNES AGENDA 21

V.2.A. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUTUNOIS

Etat des lieux complet : voir Annexes p.88

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2011
Situation géographique : Au Nord-ouest de la Saône-et-Loire
Superficie : 543 km²
Nombre d'habitants : 23 635 habitants ([INSEE 2008](#))
Intercommunalité : Regroupe 23 communes actuellement
 Projet d'étendre l'intercommunalité en 2014
Site : <http://ccautunois.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère -Candidature à des appels à projets d'accueil. -Partenariat-Presses pour les Néerlandais. -Blog pour l'accompagnement des nouveaux arrivants sur le territoire. -Recrutement d'un chargé de mission -Promotion du territoire par des salons d'émigrations. -Organisation de session d'accueil pour de nouveaux projets.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération -Solidarité Nord-Sud.	Jumelage-Coopération -Jumelage avec Ingelheim am Rhein (Rhénanie Palatinat - Allemagne). <i>La ville a un Agenda 21 et a obtenu le label de commerce équitable.</i> -Jumelage avec Stevenage (Angleterre). <i>La ville a un Agenda 21.</i> -Jumelage avec Kawagoë (Japon). <i>La ville a un Agenda 21.</i> -Jumelage avec Arevalo (Espagne). <i>-Rencontre entre Ingelheim – Stevenage – Autun sur leur Agenda 21</i> -Projet de jumelage avec le Burkina-Faso.
Aides Solidaires -Aides d'urgence versées par le centre intercommunal d'action social.	Aides Solidaires -Pris en charge par l'association terre de culture.
Achats responsables -Partenariat avec la maison du DD pour la vente de produits issus du commerce équitable.	Achats responsables -Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger -Partenariat avec des écoles Africaines. -Participation à la fête de l'Afrique. -Organisation de cafés linguistique.	Sensibilisation sur l'étranger Participation de la ville d'Autun au Joli mois de l'Europe.
Les acteurs identifiés sont : Equi'Max, sollicité lors des villages d'expériences, l'enseigne Artisans du Monde et la Maison de la Rhénanie Palatinat.	

Suite au CTRA21, le chargé de mission Agenda 21 de la CCA a souhaité obtenir plus d'information sur l'état des lieux qui ont été présentés, notamment sur les sources.

V.2.B. COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Etat des lieux complet : voir Annexes p.117

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2009
Situation géographique : A l'ouest de la Saône-et-Loire
Superficie : 390 km²
Nombre d'habitants : 91 004 habitants (INSEE 2008)
Caractéristiques : regroupe 19 communes.
Site : <http://www.lacommunaute.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération -Projet de jumelage avec des collectivités Palestiniennes, <i>sur le traitement de l'eau.</i> -Coopération avec Blieskastel (Allemagne).	Jumelage-Coopération Non identifié.
Aides Solidaires Non identifié	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables -Sensibilisation au commerce équitable lors de la semaine de la solidarité internationale.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger Participation des certaines collectivités du territoire au joli de l'Europe organisé par le CRB. <i>Geislingen (Allemagne), jumelée avec Montceau-les-Mines, a un Agenda 21.</i> -Participation à la semaine de la solidarité internationale. -Action de visioconférence dans les écoles avec des écoles d'autres pays.
Les acteurs reconnus sont : Bourgogne Coopération, Artisan du Monde, Maison de l'Europe et la Maison de la Rhénanie Palatinat. Les acteurs supplémentaires identifiés : Les organisations délivrant des labels du type : Alter-éco.	

L'entretien et la présence du chargé de mission de l'Agenda 21 de la CUCM, au CTRA21, n'ont pas permis d'identifier de réactions spécifiques.

V.3. LE PAYS DE L'AUXOIS

Etat des lieux complet : voir Annexes p.111

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2008
Situation géographique : A l'Est de la Côte d'Or
Superficie : 2 562 km²
Nombre d'habitants : 58 554 habitants ([site du pays de l'Auxois](http://www.pays-auxois.com))
Intercommunalité : Regroupe 10 Communautés de communes : Auxois Sud, Butte-de-Thil, Canton de Vitteaux (dont fait Partie Sainte-Colombe-en-Auxois), Canton de Liernais, Montbarois, Pays d'Alésia et de la Seine, Saulieu, Arnay-le-Duc, Sinémurien, et celle du Somberronnais. Cela représente 219 communes.
Site : <http://www.pays-auxois.com>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération Non identifié.	Jumelage-Coopération -Projet de coopération entre les villes jumelles de Montbard sur la vigne.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.
Les acteurs identifiés sont : la Maison de la Rhénanie Palatinat et d'Artisan du Monde. Les acteurs supplémentaires identifiés sont : au niveau du programme Leader : Dominique Jourdan.	

L'entretien et la présence du chargé de mission Agenda 21 du Pays de l'Auxois au CTRA21, ont permis d'observer que la structure organisationnelle du Pays de l'Auxois manquait de support dans la mise en œuvre de l'Agenda. Cela ne permet pas, à l'heure actuelle, d'approfondir leur démarche Agenda 21 à travers la dimension internationale et européenne.

V.4. LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

Etat des lieux complet : voir Annexes p.101

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2008

Situation géographique : Situé sur les quatre départements bourguignons : la Côte d'or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne

Superficie : 2 8000 Km²

Nombre d'habitants : 71 885 habitants ([Site du Parc](http://www.parcdumorvan.org))

Intercommunalité : Couvre 120 communes

Site : <http://www.parcdumorvan.org>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère Non identifié.
Jumelage-Coopération -Coopération avec le GAL de Bistritsa (Bulgarie) <i>sur des questions environnementales.</i>	Jumelage-Coopération -Jumelage avec le Parc de Souabe Franconie (Bavière - Allemagne). -Coopération avec le Kenya. -Coopération avec des pays d'Amérique du Sud. -Echange technique avec un GAL Espagnol. -Commune de Brassy engagée au niveau international avec le Liban.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Non identifié.
Achats responsables Non identifié.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.
Les acteurs identifiés sont : Artisans du Monde de nom et la Maison de la Rhénanie Palatinat. Acteurs supplémentaires identifiés : -CRB service international, avec les relations en Pologne à Opole. -L'association Cercle Buffon pour la coopération avec des pays de l'Est tels que l'Azerbaïdjan et la Russie. Aujourd'hui l'association à rejoint l'association Bourgogne Coopération : Contacts : Goichon Dominique, Bernard Maurice	

L'entretien auprès du responsable du pôle économie durable du PnrM a permis d'identifier que le territoire mettait en place de nombreuses actions permettant au Parc de s'ouvrir aux autres.

V.5. LES DEPARTEMENTS BOURGUIGNONS AGENDA 21

V.5.A. CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.125

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère :
2010

Situation géographique : Au sud du département de l'Yonne et à l'Ouest de la Saône-et-Loire

Superficie : 6 816,71 km²

Nombre d'habitants : 226 997 ([INSEE 2013](#))

Caractéristiques : département rural avec 32 cantons et 312 communes.

Site : <http://www.cg58.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère -un service dédié. -Promotion du territoire par des salons d'émigrations.	Accueil de population étrangère Non identifié
Jumelage-Coopération -Programme Nièvre 360°. -Projet culturel avec l'Algérie. -Projet de jumelage avec un département italien.	Jumelage-Coopération Non identifié
Aides Solidaires Non identifié	Aides Solidaires -Soutien aux projets solidaires des associations.
Achats responsables Non identifié	Achats responsables -Choix dans les achats publics mais non obligatoire.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié	Sensibilisation sur l'étranger -Politique culturelle large qui sensibilise mais non spécifique à cet objectif en particulier.
Les acteurs interrogés connaissent Artisans du Monde puisqu'ils sont implantés dans la Nièvre depuis une dizaine d'années. Ils connaissent de nom la Maison de la Rhénanie Palatinat. Equi'Max n'a pas été reconnu mais les acteurs connaissent Max Havelaard.	

L'entretien auprès des acteurs n'a pas permis d'identifier des éléments spécifiques.

V.5.B. CONSEIL GENERAL DE LA SAONE-ET-LOIRE

Etat des lieux complet : voir Annexes p.133

Date de reconnaissance Agenda 21 par le Ministère : 2010

Situation géographique : Au sud du département de la Côte d'Or et à l'Est de la Nièvre

Superficie : 8 575 km²

Nombre d'habitants : 574 874 (*INSEE 2013*)

Caractéristiques : département rural avec 5 arrondissements, 57 cantons et 573 communes

Site : <http://www.cg71.fr>



Dans l'Agenda 21	Hors Agenda 21
Accueil de population étrangère Non identifié.	Accueil de population étrangère -Accueil de stagiaires africains.
Jumelage-Coopération -Signature d'une charte de coopération décentralisée. -Faire des appels à projets pour le financement d'initiatives de solidarité internationale. -Echange entre collégiens à Shumen (Bulgarie). -Echange de savoir-faire et <i>aide financière sur des projets en lien avec les principes du développement durable</i> avec Tahoua (Niger). - Apport d'une aide technique au centre de Songhai (Bénin) et visites des acteurs sur les deux territoires. <i>Le Bénin a un Agenda 21 au niveau national faisant référence au centre de Songhaï.</i> - Coopération avec le centre d'étude stratégique et de développement de Sidi-Bouزيد (Tunisie).	Jumelage-Coopération -Projet européen spiral sur la cohésion sociale et la solidarité.
Aides Solidaires Non identifié.	Aides Solidaires Soutien aux projets de solidarité internationale des associations.
Achats responsables -Engagement dans une démarche de commerce équitable par l'achat de jus d'orange, café et sucre.	Achats responsables Non identifié.
Sensibilisation sur l'étranger Non identifié.	Sensibilisation sur l'étranger -Exposition des actions de coopération.
Les personnes interrogées connaissent Equi'Max mais surtout Max Havelaard, Artisan du Monde de façon personnelle ainsi que la Maison de la Rhénanie Palatinat depuis un comité technique régional des Agendas 21 lors d'une discussion avec Benoît Kubiak.	

L'entretien auprès du chargé de mission Agenda 21 a permis d'identifier que ce dernier mettait à jour de nouvelles fiches actions dans l'Agenda 21. Parmi ces nouvelles fiches, la dimension internationale et européenne du territoire était plus présente dans l'Agenda 21 que lors du premier plan d'action.

VI. UN RESEAU D'ACTEURS IMPORTANT

VI.1. LES ACTEURS BOURGUIGNONS RENCONTRES

VI.1.A. EQUIMAX

L'objectif initial de l'association Equi'Max⁴⁹ était de développer le commerce équitable en le rendant accessible à tous. Il s'agissait surtout de vendre les produits issus du commerce équitable dans les réseaux des adhérents. Il y avait déjà cette notion de développement local et de solidarité.

Aujourd'hui l'association n'a plus les moyens d'avoir un salarié permanent. Cependant elle peut compter sur 10 bénévoles actifs et une centaine d'adhérents. Victime de son succès, l'association a souhaité initier les grandes surfaces à cette démarche malgré leurs raisonnements « capitalistes ». De plus, comme près de 80% des gens font leurs courses dans les grandes surfaces l'idée était de rendre plus accessible psychologiquement ces produits équitables. Ce choix a également été fait pour assurer un revenu aux producteurs du Sud pour qu'ils puissent continuer à produire.

Le problème actuel, est que ce type de produits correspond à une démarche d'achat raisonnée, ne pouvant pas être assimilée à la logique de consommation de masse que représentent les grandes surfaces.

Pierre Beaumier, représentant de l'association, a rencontré Benoît Kubiak (lorsqu'il était chargé de mission à la CCA) lors de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Autun. Sa mission était alors de voir comment la ville pouvait intégrer la dimension internationale dans l'Agenda 21. C'est ainsi, que la CCA a intégré les relations Nord-Sud par le commerce équitable. La CCA avait également organisé la venue de producteurs d'Amérique du Sud à Autun pour faire comprendre aux consommateurs les enjeux du commerce équitable. Ceci était également l'opportunité pour communiquer sur la démarche impulsée par la ville. L'association travaille actuellement avec la ville de Dijon, la ville de Longvic, l'agglomération dijonnaise (23 communes) et bientôt avec Quetigny.

VI.1.B. BOURGOGNE COOPERATION

Bourgogne Coopération⁵⁰ est une association récente, créée il y a un an et demi. Son objectif est de fédérer les acteurs de solidarité afin de renforcer et développer les actions de coopération décentralisée en Bourgogne où à l'étranger grâce à la mutualisation. Cet accompagnement, à la capitalisation des initiatives, permet de renforcer les impacts des missions menées par l'ensemble des acteurs.

L'association fonctionne comme une plateforme permettant de diffuser les informations concernant les actions de coopérations décentralisées bourguignonnes. Cela a pour finalité de valoriser les actions menées en Bourgogne.

L'association possède aujourd'hui une cinquantaine de membre, faisant eux-mêmes l'objet de fiche-acteur pour se faire connaître via la plateforme. Ces membres peuvent également profiter de la plateforme pour connaître l'actualité sur la coopération internationale.

⁴⁹ <http://equimax.free.fr>

⁵⁰ <http://www.bourgognecooperation.org>

La structure joue également le rôle d'animateur du réseau de la coopération en Bourgogne en organisant et animant des ateliers thématiques (sur l'eau, le développement, la coopération internationale...). Ces ateliers permettent aux acteurs bourguignons de se rencontrer, d'échanger voire de se concerter. Ces derniers ont donc un intérêt collectif et rendent l'association légitime dans leurs actions.

Bourgogne Coopération privilégie essentiellement les projets permettant aux territoires de s'ouvrir et de favoriser les liens intergénérationnels.

L'association tout comme les actions de coopérations décentralisées sont soutenues financièrement par les collectivités membres et le Ministère des Affaires Etrangères.

En 2013, Bourgogne Coopération a travaillé sur la thématique de l'eau et la coopération internationale.

Leurs actions se basent sur 3 axes fondamentaux:

- L'information et la communication au grand public afin de les sensibiliser à la coopération décentralisée.

- La mise en réseau soit géographique, soit thématique (exemple l'eau) dans le but d'engager des synergies et d'émerger des projets.

- Le renforcement des capacités et l'accompagnement qualitatif des acteurs dans la durée. Ce renforcement se fait notamment par l'apport de documentation, de formation, d'accompagnement et de conseil dans les projets.

Les atouts de l'association

L'association est un centre de ressources et d'information sur l'actualité accessible par tous soit par internet, soit par des journées d'information. De ce fait, elle permet à l'ensemble des acteurs du territoire d'être au courant des projets de chacun favorisant ainsi les synergies entre eux.

Depuis Mars 2013, l'association a mis en place et anime un réseau auprès des acteurs bourguignons engagés au Sahel.

Les Assises Nationale

De novembre 2012 à mars 2013, ont eu lieu les Assises Nationales du développement et de la solidarité internationale. Ce fut l'occasion d'une grande concertation pour consolider les coopérations décentralisées et permettre la multiplication des plateformes de réseau d'acteur comme Bourgogne Coopération.

Ces Assises ont donné lieu à deux rapports : **Peyronnet et Laignel.**

Les Acteurs à contacter

- Le **Conseil Régional de Bourgogne** (Emilie Castel)

- Les **délégués départementaux** dans la coopération internationale pour l'EDD sur la coopération

- Le **réseau CERCOOP**, développant la coopération décentralisée à l'aide de programmes tels que « Les tandems solidaires ». De plus, ce réseau soutien Bourgogne Coopération dans leurs missions.

- L'association **club Unesco** avec le lycée agricole à Château Chinon, l'IUFM, le lycée Castel.

- Le bureau d'étude **Coopdesconseils** spécialisé

VI.1.C. LA DIRECTION « EUROPE ET INTERNATIONAL » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

La politique européenne et internationale de la Région Bourgogne repose sur cinq grandes priorités :

La mobilité internationale des jeunes

La Région Bourgogne aide les jeunes à enrichir leur CV via un stage ou un séjour d'études à l'étranger. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes grâce aux nouvelles compétences acquises lors d'une expérience à l'international : capacité à s'adapter à un environnement de travail différent, autonomie, maîtrise d'une langue étrangère, etc.

La Direction Europe et International a ainsi mis en place des dispositifs d'aide autour des trois axes suivants :

- Soutenir les publics de jeunes encore éloignés de la mobilité internationale (ex : jeunes demandeurs d'emploi et apprentis) ;
- Proposer un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires (aide à la recherche d'une entreprise d'accueil adaptée à la formation du stagiaire, aide à la recherche d'un hébergement sur place, préparation, assurances, etc.) ;
- Mettre à disposition des jeunes le réseau de Régions partenaires constitué dans le cadre de la politique régionale de coopération décentralisée.

En particulier, deux dispositifs proposent aux jeunes d'effectuer un stage professionnel à l'étranger :

- Aide à la mobilité européenne des jeunes demandeurs d'emploi et des apprentis : Stage professionnel dans une entreprise européenne, d'une durée de 16 semaines pour les demandeurs d'emploi et de 3 semaines pour les apprentis ; bourse de stage ; accompagnement par un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché ;
- Bureau des stages : Stage professionnel de 1 à 3 mois dans l'une des 3 Régions européennes partenaires de la Bourgogne : Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Région de Bohême Centrale en République tchèque et Voïvodie d'Opole en Pologne ; accompagnement par la Maison de Bourgogne à Mayence et par la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon.

Le dispositif à l'attention des apprentis et des jeunes demandeurs d'emploi bénéficie d'un cofinancement de l'Union européenne dans le cadre du programme Leonardo da Vinci.

Par ailleurs, la Région finance des tests d'évaluation linguistique reconnus à l'international, en anglais (TOEIC), en allemand (Examens Goethe) et en espagnol (DELE), en faveur des étudiants et des demandeurs d'emploi qui doivent attester officiellement de leurs compétences en langues étrangères pour une recherche d'emploi, de stage ou de séjour d'étude à l'étranger, ou pour accéder à un poste au profil international.

La solidarité Internationale

Les actions relatives à la solidarité internationale sont les suivantes :

- La mise en réseau des acteurs bourguignons de la solidarité internationale via les actions suivantes : l'organisation d'Assises régionales annuelles de la solidarité internationale, l'organisation de journées d'information « pays » ou « thématiques », la mise à jour et l'édition du « Répertoire des acteurs bourguignons de la solidarité internationale » recensant environ 300 acteurs bourguignons, l'animation du groupe de travail « Solidarité internationale » au sein de l'Association des Régions Françaises (4 réunions par an en moyenne), avec la mise à jour de « l'étude comparative sur les dispositifs régionaux de solidarité internationale ».
- La professionnalisation des acteurs bourguignons de la solidarité internationale par l'accueil et l'accompagnement au sein du Service des Relations Internationales des porteurs de projets.
- La sensibilisation du grand public aux thématiques liées au développement à travers l'organisation d'expositions et de conférences.
- Le soutien financier d'une part, aux actions de solidarité internationale par l'organisation d'appels à projet et l'octroi de subventions et, d'autre part, aux projets menés par des jeunes bourguignons dans ce domaine par le biais du dispositif « Fonds Jeunes Solidaires » (32 jeunes soutenus en 2012).
- Le soutien financier à des actions humanitaires d'urgence. En 2012, deux actions d'urgence ont été soutenues, d'une part en faveur du Sahel dans un contexte d'insécurité alimentaire critique et, d'autre part, en soutien aux populations civiles de Syrie, victimes de la guerre civile.

La coopération décentralisée

En matière de coopération, les axes prioritaires ont été privilégiés :

-La gestion des accords de coopération décentralisée avec le Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), avec la Région de Bohême Centrale (République tchèque), avec la Province du Cap occidental (Afrique du Sud), avec la Région du Maule (Chili) et de la Convention quadripartite (Bohême centrale, Bourgogne, Rhénanie-Palatinat et Voïvodie d'Opole en Pologne), par des échanges institutionnels, l'accompagnement et le soutien financier (subventions) des acteurs bourguignons ayant des projets dans ces régions partenaires.

En 2013, la coopération Quadripartite fête son 10^e anniversaire.

D'autre part, suite à la « Saison Française en Afrique du Sud » en 2012 à laquelle la Région Bourgogne a pris part, une « Saison de l'Afrique du Sud en France », initiée par les deux gouvernements et pilotée en France par l'Institut Français, aura lieu en 2013. Des actions de coopération et de promotion du partenariat avec le Cap occidental seront mises en œuvre dans ce cadre.

L'année 2013 est aussi marquée par le 50^e anniversaire de la réconciliation franco-allemande et du Traité de l'Elysée conclu entre le général de Gaulle et le chancelier allemand Adenauer.

-L'administration de la Maison de Bourgogne à Mayence, laquelle est un outil privilégié de l'accord de coopération entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Bourgogne.

Le rayonnement international

En matière de rayonnement international de la Région, les outils privilégiés sont les suivants :

-Le Bureau de représentation à Hongkong, (déplacement début 2013 du Bureau de Singapour à Hongkong, eu égard à la position centrale de cette ville, véritable porte d'entrée sur la Chine et l'Asie, et au partenariat privilégié noué depuis 2010 avec le Gouvernement de Hong Kong). Le Bureau de représentation poursuit les actions engagées pour le développement des échanges avec l'Asie avec toutefois un focus plus poussé qu'auparavant sur Hong Kong, la Chine, le Japon et la Corée.

-Le Bureau de représentation à Santiago du Chili inauguré en 2011, est animé par un Volontaire International en Entreprise (VIE) dont le périmètre d'action est la zone « Amérique Latine ».

En 2013, la Région Bourgogne est mise à l'honneur lors du festival « Le French May », à l'occasion d'une opération de promotion conduite en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne, le BIVB et Bourgogne Tourisme.

Le Festival « Le French May », organisé depuis plus de 20 ans par le Consulat de France à Hong Kong, est le plus grand festival d'Asie qui met en scène l'art et la culture française à Hong Kong et à Macao (danse, musique, opéra, arts plastiques, cinéma etc.). Il a réuni depuis sa création plus de 3 millions de spectateurs et bénéficie d'une communication dense.

L'information sur l'Union européenne et ses programmes sectoriels

Informers les citoyens bourguignons sur l'Union européenne est la mission principale des Centres d'information Europe Direct – Bourgogne de Dijon et de Mâcon (appelés aussi Maison de l'Europe): ils mettent en place des actions de communication et de diffusion de l'information sur l'Europe, notamment via des interventions dans les établissements scolaires ou de formation, par l'organisation et/ou la participation à des manifestations (colloques, conférences, stands d'information...) et par la diffusion de documentation de l'Union européenne (dans leurs locaux et par le biais de « Kiosques Europe » au sein des structures de plusieurs partenaires (Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), Sciences Po Dijon, UB...)). Enfin, les centres organisent des manifestations à l'occasion de la Semaine de l'Europe en mai dans chaque département bourguignon. L'essentiel de leurs activités s'appuie sur la mise en œuvre et l'animation de partenariats locaux.

L'Association Bourgogne – Franche-Comté Europe (ABFCE), créée en septembre 2006, et dont les bureaux sont situés à Bruxelles, a pour missions :

- > D'intervenir dans le processus décisionnel européen,
- > D'accompagner les compétences locales et les projets locaux à vocation européenne,
- > De former et d'informer les décideurs locaux et les citoyens.

Elle permet ainsi l'information sur les programmes sectoriels de l'Union européenne de ses adhérents (16 collectivités territoriales, dont 7 bourguignonnes).

L'opération « Joli mois de l'Europe » est une initiative conjointe Région Bourgogne et Préfecture de Région qui vise à promouvoir l'Europe ainsi que les projets soutenus par les Fonds européens sur l'ensemble du territoire bourguignon. Organisée tout au long du mois de mai, autour de la journée de l'Europe du 9 mai, cette opération consiste en une labellisation de projets

Voir aussi :

-**Assises européenne de la coopération** à Bruxelles axé sur le DD en partant des constats de Rio +20.

-**Charte crée cité unies France** sur l'intégration de la dimension internationale en 2004.

VI.1.D. UNION POUR LA COOPERATION BOURGOGNE RHENANIE PALATINAT (UCBRP)

L'association existait avant la mise en place du Conseil Régional, cependant aujourd'hui elle se focalise sur les orientations données par la Région. L'UCBRP⁵¹ est également financée par le Conseil Régional et a pour mission de gérer les 160 comités de jumelages bourguignons et de s'assurer des bonnes relations avec les autres pays jumelés. L'association a la volonté de créer une dynamique importante entre les acteurs des différents comités de jumelage, par la mutualisation des activités entre les collectivités.

Aujourd'hui l'association est orientée vers la mobilité des jeunes et souhaite faire vivre les comités de jumelages avec eux en se projetant dans l'avenir. L'association essaye de travailler différemment tout en préservant les activités économiques, culturelles et sociales déjà initiées par les comités de jumelages.

En effet, les comités de jumelage sont des acteurs importants au niveau local et dépendent de l'implication de ceux qui portent les projets.

L'association est portée par des bénévoles (avec un salarié à mi-temps) qui travaillent sur l'ensemble de la Région pour l'association. Chaque Département a son président avec son conseil d'administration ce qui permet de préserver et de mettre en valeur la diversité bourguignonne.

L'association a participé à un programme européen « l'Europe pour les citoyens » (évoqué précédemment dans le cadre des missions de l'EACEA) afin d'accueillir 150 jeunes. Cela a permis de créer de nouvelles relations avec des synergies entre les collectivités qui travaillent sur des thèmes très précis. Ce programme a favorisé le développement de méthodes de travail différentes au sein des nouveaux comités de jumelage.

Il existe également des rencontres régionales quadripartites des jeunes⁵² (évoquées précédemment). En 2013, le thème a été : « bouge ta

Ces jumelages arrivent quasiment tous à leurs 50^{ème} anniversaire ce qui permet de faire le constat d'un vieillissement des personnes impliquées dans les comités de jumelage et le besoin de renouvellement par l'organisation de nouveaux projets au sein des comités de jumelage pour de nouvelles perspectives (exemple du concours « Voisins, Adversaires, Amis »).

Désormais les jumelages ne fonctionnent plus sur de simples échanges entre les différentes familles mais c'est des recherches de stages, des organisations de séjours, et des créations de groupes de travail sur des thèmes précis.

⁵¹ <http://ucbrp.free.fr>

⁵² <http://www.region-bourgogne.fr>

campagne ». Les jeunes se rencontrent et travaillent sur une problématique. Ainsi 25 jeunes venant d'un lycée agricole de Quetigny travaillant sur l'environnement ont participé aux dernières rencontres. L'association a une vraie volonté de travailler avec des jeunes bourguignons qui n'ont pas toujours les moyens financiers ou l'ambition d'une ouverture vers l'Europe. Ces rencontres se font principalement en Allemand et en Français. La présidente de l'association, étant issue de l'éducation nationale, est intervenue uniquement dans les lycées pour trouver des jeunes motivés pour participer à ces rencontres. Cela s'est fait principalement en impliquant son réseau et sans passer par les territoires.

VI.1.E. DIRECTION REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT, L'AMENAGEMENT ET LE LOGEMENT (DREAL)- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DREAL⁵³ et les DDT⁵⁴ sont des services déconcentrés de l'Etat. Ils permettent ainsi à l'Etat d'apporter une aide méthodologique et technique aux collectivités.

Dans le cadre des Agendas 21, la DREAL Bourgogne a pour rôle l'animation et l'accompagnement du réseau bourguignon. Ainsi elle communique les informations réglementaires ou innovantes telles que des outils à mettre en place sur le territoire ou la promotion de certains labels.

Le rôle des DDT dans le réseau Agenda 21 varie selon les départements. En effet, selon les stratégies et les méthodes de fonctionnement des DDT, ces dernières peuvent être un relais actif permettant de créer des liens entre les acteurs du territoire et la DREAL ou l'Etat. Cette démarche permet à l'ensemble des collectivités, travaillant à des échelles différentes, de relayer l'animation du réseau mais également de travailler dans la transversalité en mutualisant les informations. En effet, lorsque l'accompagnement des territoires pour mettre en œuvre un Agenda 21 est confié à une DDT, celle-ci peut suivre de façon opérationnelle la démarche en participant aux ateliers, aux réunions publiques, voire même aux comités de pilotage des Agendas 21.

VI.2. LES ACTEURS NATIONAUX CONTACTES

VI.2.A. CYRIA EMELIANOFF

Cyria Emelianoff est chercheur et maître de conférences au Mans (Sarthe) en géographie, aménagement et urbanisme spécialisée dans la politique de la ville durable. Elle a, dans le cadre de ces recherches, mené une analyse sur la démarche de l'outil Agenda 21 à travers différents pays dans le monde et notamment en Europe. Ainsi elle a pu identifier trois façons d'appréhender la démarche Agenda 21 :

-La démarche peut correspondre à un « **outil pédagogique** » créant de la transversalité entre les services et entre les acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises, habitants,...)

-L'outil peut également être appréhendé comme « **une pédagogie de l'action** » notamment à travers la participation des habitants aux projets concrets du territoire. Ce type d'Agenda 21 se trouve beaucoup en Allemagne et en Europe du Nord.

-Enfin, l'Agenda 21 peut se traduire par « **une mise en œuvre d'une stratégie globale de développement durable** ». Cette vision existe en Suède. Suite au travail de veille et de recherche

⁵³ <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>

⁵⁴ <http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr>, <http://www.yonne.gouv.fr>,
<http://www.nievre.equipement.gouv.fr>, <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

documentaire, il est possible de dire que cette vision est également partagée sur le continent Africain, où l'Agenda 21 est porté au niveau national. Dans ce contexte, l'Agenda 21 définit des directives en faveur du développement durable.

VI.2.B. ASSOCIATION 4D

4D⁵⁵ a été créée à la suite du « Sommet de la terre » à Rio. Son objectif premier a été de former un réseau citoyen en faveur du développement durable. Depuis 2002, l'association est devenue un **organisme de coordination favorisant la traduction opérationnelle et locale des engagements mondiaux pris en 1992 à Rio et en 2002 à Johannesburg**. L'association coordonne ainsi le partage d'information, d'expériences par la mise en réseau des acteurs des territoires et des citoyens.

L'association a également pour objectif de soutenir et développer les ONG françaises **favorisant l'environnement ou encourageant à la solidarité internationale**. Cette action se fait principalement à travers des forums militants pour la mutualisation de la mobilisation.

Les Agendas 21 ont fait partis d'un des quatre axes principaux de l'association fixés pour la période 2008-2009. Ainsi, cette orientation est aujourd'hui à la charge du pôle « territoire et développement durable » de l'association, dirigé par Laurence Ermisse. Ce pôle a pour mission l'animation de « l'Observatoire National des Agendas 21 Locaux et des pratiques territoriales de développement durable ». Dans ce cadre, la structure a un rôle majeur au sein du réseau national des Agendas 21.

L'association est également à l'initiative du projet Terri-DD (« réseau francophone pour le développement durable des territoires »), de formations aux collectivités, d'observation de démarches de développement durable ainsi que de publications.

VI.2.C. COMITE 21

Comité 21⁵⁶ est un organisme rassemblant plus de 470 adhérents et autres acteurs engagés dans des actions opérationnelles de développement durable (entreprises de toutes tailles, collectivités territoriales, associations, institutions, établissements universitaires et médias). Il a pour mission de développer les échanges et les partenariats entre les acteurs adhérents pour améliorer les actions territoriales de développement durable.

Les objectifs de cet organisme sont :

- l'animation du réseau, notamment à travers une plateforme d'échange et d'innovation,
- le développement d'outils et de services, pour favoriser la mise en place du développement durable au sein de ces adhérents,
- l'innovation et la prospection.

Pour ce faire, Comité 21 favorise l'éducation au développement durable (EDD), développe et valorise les actions de développement durable sur les territoires.

⁵⁵ www.association4d.org

⁵⁶ www.comite21.org

Comité 21 a développé le programme « Territoires durables⁵⁷ » en vue d'accompagner les collectivités locales, les entreprises, les établissements universitaires, les acteurs socio-économiques et d'autres acteurs dans la mise en œuvre de leurs démarches de développement durable. C'est à travers ce programme que l'organisme accompagne les collectivités locales dans leurs démarches Agenda 21. En effet, à travers leurs actions, Comité 21 permet à ces collectivités :

- d'avoir des outils pour élaborer un Agenda 21,
- de faire parti d'un réseau de territoires engagés dans la démarche,
- d'avoir un accompagnement sur leurs démarches et leurs évaluations,
- de connaître et diffuser les innovations des territoires.

Afin de réaliser ce programme, Comité 21 est expert auprès de différents organismes. Il fait partie du réseau Agenda 21 et tourisme durable. Il est aussi membre de l'Observatoire national des Agenda 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, membre du comité national Agenda 21, et partenaire fondateur et coordinateur du label Rubans du développement durable. L'organisme a également une mission prospective sur l'outil Agenda 21. Dans ce cadre, Comité 21 a publié en 2012 le rapport « Rio+20 et après, le futur des Agendas 21 ».

Enfin, l'organisme anime un site dédié aux Agendas 21 ([www .agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)) permettant de faire le recensement des collectivités françaises utilisant l'outil.

VI.2.D. AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ENERGIES EN ILE-DE-FRANCE (ARENE IDF)

L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en Ile-de-France (ARENE IDF)⁵⁸ est une agence équivalente à Alterre Bourgogne. Elle a cinq missions principales :

- l'accompagnement des collectivités franciliennes dans leurs projets de territoires,
- l'animation des réseaux d'acteurs (environnementaux et socio-économiques) et le développement des échanges au sein de ces réseaux,
- l'identification et la promotion des actions et projets innovants,
- la production de ressources et leurs mises à disposition
- l'apport d'expertises et de ressources à la Région.

L'agence est organisée en quatre pôles : Energie et Climat, prospective et transition écologique, communication et information et le pôle territoires durables et solidaires. C'est ce dernier pôle qui a en charge le suivi des Agendas 21 en Ile-de-France. Ce suivi se fait à travers l'accompagnement des collectivités dans l'amélioration des actions de développement durable au sein des projets de territoires.

Dans le cadre de cette mission, l'ARENE IDF a mis en place plusieurs actions :

- Elle dispense, depuis 2012, une **formation-action pour les collectivités ayant des projets internationaux dans leurs Agendas 21/PCET** (plan climat énergie territorial). Actuellement, une phase

⁵⁷ <http://www.comite21.org/nos-actions/territoires-durables>

⁵⁸ <http://www.areneidf.org>

de valorisation de cette action est en cours (septembre-octobre 2013). Cette formation porte sur deux sujets :

- **L'intégration du développement durable (principes et méthodes) dans l'action internationale.**
- **Comment mieux intégrer la dimension internationale.**

Cette formation se fait en trois sessions avec une dizaine de collectivités. Les retours actuels sur cette formation sont : l'identification des besoins méthodologiques sur les impacts des collectivités, la mise en place d'outils pour effectuer des actions et un attrait pour la coopération sur les enjeux climatiques. Dans ce cadre, **l'ARENE IDF apporte une aide technique et méthodologique à la région Ile-de-France dans la mise en place du PCET de Dakar** en élaborant un diagnostic (actuellement en cours de finalisation) et une stratégie.

Les freins identifiés au cours de ces formations sont les difficultés de mobilisation de la collectivité du fait des disponibilités restreintes des chargés de mission. Les collectivités ont beaucoup d'ambition au départ, sans avoir d'enjeux ou de thématiques précises. Les leviers étant la volonté de partager, de s'acculturer d'autres cultures et de travailler sur de nouveaux projets.

-L'Agence élabore également des publications. Ainsi, en 2010, elle a, avec la coopération de l'Agence Française pour le Développement (AFD) et la Région Île-de-France, publié une **étude sur les articulations possibles des Agendas 21 et des actions internationales des collectivités**⁵⁹. Cette publication présente les principaux moyens de financement pour les Agendas 21 pour développer la dimension internationale notamment par la coopération décentralisée.

-Le développement de la dimension internationale et européenne se fait également par **l'accompagnement des collectivités dans des actions expérimentales et leurs valorisations.**

-L'ARENE IDF porte aussi des réflexions **sur le renouveau des jumelages. Ainsi, l'agence a pu identifier que le jumelage a peu à peu disparu pour laisser place à la coopération de projets.**

-La structure a également en charge la réalisation de bilans des politiques territoriales.

En complément de ces actions, l'ARENE IDF participe et anime de nombreux réseaux (tels que territoires environnement et développement durable en Ile-de-France (TEDDIF), le réseau des agences régionales de l'environnement et de l'énergie (RARE), auquel Alterre Bourgogne participe également, et bien autres réseaux). L'agence élabore également des outils de travail (fiches techniques, guides, ...), des expérimentations innovantes sur des territoires pilotes, notamment dans le cadre de projets européens.

VI.2.E. L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

L'Agence française de développement⁶⁰ (AFD) est un **établissement public travaillant dans la coopération sur les thématiques de lutte contre la pauvreté et de développement des pays du Sud et de l'Outre-mer**. Cette structure finance des projets et des études visant au renforcement des capacités de ces partenaires du Sud (croissance économique, conditions de vie, préservation des ressources...) à travers de nombreux outils (subventions, fonds de garantie, contrats de désendettement...). L'organisme a en charge de trouver des fonds et de concevoir des cofinancements pour le développement et la lutte contre le changement climatique. Elle assure également la gestion du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) cofinçant les projets d'environnement et de

⁵⁹ http://www.areneidf.org/medias/publications/agendas_21_et_actions_internationales_des_collecti.pdf

⁶⁰ <http://www.afd.fr>

développement. Ses actions financent des projets de développement qui se font auprès de plus de 90 pays sur les quatre continents.

Cet organisme accompagne les acteurs français (entreprises, associations, collectivités) dans leurs projets de coopération et collabore avec des réseaux académiques français et internationaux afin d'échanger, de débattre sur des perspectives de développement.

L'AFD **développe de nombreux partenariats internationaux** (agences d'aides européennes, banques de développement, pays donateurs, fondations privées).

VI.2.F. L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Observatoire National des Agendas 21 et pratiques territoriales de développement durable a été créé en 2006 dans le but de **créer une plateforme d'information et d'échange sur les actions de développement durable** entrepris par les collectivités territoriales. La structure permet de référencer, confronter et échanger sur la diversité des projets innovants des collectivités en matière de développement durable.

Cet observatoire est animé par le pôle territoires et développement durable de l'association 4D. Son comité de pilotage est constitué de membres de l'Association des Maires de France (AMF)⁶¹, de Comité 21 et du Ministère en charge du développement durable.

La structure a pour mission :

- la veille et la diffusion des ressources,
- l'amélioration des connaissances des pratiques existantes et des projets innovants ainsi que leurs évaluations,
- l'animation d'un réseau constitué de collectivités, d'experts et de partenaires.

VI.2.G. ETD

ETD est un centre de ressources national spécialisé dans le développement territorial soutenu par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)⁶² et la Caisse des dépôts⁶³. Depuis 2012, les associations d'élus et les réseaux nationaux du développement territorial sont devenus membres de l'association se rajoutant ainsi aux collectivités, les Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), les Départements et les Régions. Cette structure permet aux divers acteurs des territoires d'échanger et de débattre sur leurs attentes et leurs difficultés dans les projets de développement territorial.

Le centre analyse les politiques publiques afin d'émettre publiquement des préconisations méthodologiques pour en faciliter la mise en œuvre par les acteurs des collectivités locales.

⁶¹ <http://www.amf.asso.fr>

⁶² www.datar.gouv.fr

⁶³ <http://www.caissedesdepots.fr>

Les études menées par l'association se font par des appels à manifestation d'intérêt ou l'identification de projets innovants qui permettent à celle-ci de travailler avec des collectivités et des partenaires spécifiques à l'étude. L'association accompagne également les collectivités dans l'expérimentation de nouvelles actions de développement dans le but de faire évoluer les politiques publiques.

VI.2.H. L'ASSOCIATION ADEQUATION

Adéquations⁶⁴ est une association parisienne créée en 2003 dont le **domaine d'intervention est large : développement durable, solidarité internationale, droits humains, égalité des sexes**. Elle propose divers outils permettant de travailler sur les thèmes cités ci-dessus (méthodologie, aide à la décision...). L'association a pour mission :

- d'informer (par des actions de sensibilisation et de la formation),
- d'observer et expertiser certaines ONG et collectivités territoriale,
- de faciliter les projets des membres et partenaires de l'association,
- de participer à des réseaux développant les thèmes de la protection de l'environnement, de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, et de la solidarité internationale.

L'association est aussi membre du réseau Women In Développement Europe, de la campagne européenne Alter EU, de l'Alliance pour la Planète et bien d'autres encore.

VI.2.I. CITES UNIES FRANCE

Cités Unies France (CUF)⁶⁵ est un **organisme national appartenant à une organisation mondiale : Cités et Gouvernements Locaux Unis** installée à Barcelone (Espagne). Il anime un réseau de 4800 collectivités territoriales françaises ayant des actions de coopérations internationales. Les adhérents du réseau sont des collectivités territoriales (de la commune à la région). CUF réunit l'association des Maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'association des Régions de France et collabore également avec l'association des Maires de Grandes Villes de France.

L'association a différentes missions données par le Ministère des Affaires étrangères:

- l'animation de groupes de collectivités françaises agissant dans un pays particulier,
- l'animation de groupes de collectivités françaises travaillant par thématiques (jeunesse et l'international, les achats responsables, le tourisme solidaire, l'appui institutionnel, la place des migrants dans la coopération décentralisée...),
- l'information (par l'organisation d'évènements de sensibilisation autour de la coopération décentralisée et diverses publications),
- le conseil auprès des collectivités.

⁶⁴ <http://www.adequations.org>

⁶⁵ <http://www.cites-unies-france.org>

La CUF a également un rôle de coordination entre les différents réseaux nationaux et internationaux des ONG et des collectivités territoriales. L'association participe également à une plateforme européenne pour les associations et les collectivités ayant développé des actions de coopération, de solidarité ou de développement au niveau international.

VI.3. ICLEI : ORGANISME INTERNATIONAL ET EUROPEEN

ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives)⁶⁶ coordonne différents projets européens en partenariat avec leurs villes membres, qui financent l'organisme.

En 2012, ICLEI a publié un rapport « Local Sustainability 2012 »⁶⁷. Il s'agit d'un rapport tentant de retracer les actions de développement durable, des vingt dernières années, dont les vingt ans de l'Agenda 21. Cette publication donne les différentes typologies d'Agenda 21 en Europe et dans le monde.

Possibilité de faire intervenir ICLEI en Bourgogne

ICLEI a des personnes parlant Français mais pas dans le département « projets Durabilité et gouvernance urbaine ». ICLEI peut être subventionné par RFSC Project pour se déplacer à certains événements. Il serait possible de les faire intervenir en Bourgogne, sans demander le remboursement de leurs déplacements. S'il faut vraiment une personne parlant Français, ICLEI a identifié Peter Defranceschi, responsable du siège ICLEI à Bruxelles.

Afin de trouver des sujets compatibles avec les territoires bourguignons, les projets ciblés sont ceux étant disponible en Français, gratuits, adaptable à de petites collectivités, principalement rurales et concernant des problématiques globales et non thématiques.

Référentiel européen pour ville durable

Il existe un référentiel européen pour ville durable⁶⁸, issue d'une initiative du Ministère de l'Egalité des territoires. Il s'agit de kits méthodologiques en ligne permettant aux villes de situer leurs projets au regard des principes du développement durable. Par exemple, il permet d'évaluer un projet social au regard de son impact sur l'économie, l'environnement et le bien-être. Ce référentiel a été repris au niveau européen par la commission européenne. Depuis, plusieurs organismes européens dont ICLEI travaille avec ce référentiel.

Pour la commission européenne, l'objectif est de pouvoir partir de ce référentiel pour créer un réseau actif de villes par des formations, des rencontres, des conférences, des groupes de travail entre villes de différents pays. RFSC Project a permis de créer un Groupe de Soutien National. Il s'agit d'un réseau de villes, plutôt destiné à de grandes villes. Cependant ces villes sont ouvertes à de nouveaux membres pour développer des thématiques. Ce groupe serait intéressant, car il permettrait aux petites villes de rentrer dans un réseau européen pour raisonner à une échelle plus large sur les problématiques locales. Selon Ania Rok, ce référentiel est accessible car il est gratuit, donc abordable pour les petites collectivités et pour celles qui commencent une démarche développement durable

Projet Procura+

⁶⁶ www.iclei.org

⁶⁷ http://local2012.iclei.org/fileadmin/files/LS2012_CASE_STUDIES_www.pdf

⁶⁸ <http://www.rfsc.eu>

Il s'agit d'une campagne d'achats publics responsables⁶⁹. L'objectif est de créer un réseau de collectivités s'engageant dans une démarche d'achats responsable. Ce réseau, appartenant à ICLEI, est payant.

Méthodologie Agenda 21 Rural en Rhénanie Palatinat

Il s'agit d'élaborer une méthodologie sur l'Agenda 21 rural en Rhénanie Palatinat. Ainsi, une procédure a été développée pour aider les collectivités à définir leurs stratégies de territoire et leurs actions. Le projet s'est principalement développé en Allemagne. En Bourgogne, il serait possible de reprendre la méthodologie employée appelée « Méthode Projekt21 ». ICLEI peut proposer à des villes, mais également aux personnes du ministère ayant participé au projet d'échanger sur leurs expériences avec la Bourgogne.

Formations Climat-Energie

Le projet Convent Capa CITY⁷⁰ est une plateforme de formation à la problématique du changement climatique. Ce projet accompagne les collectivités locales à développer leurs actions énergétiques. Ainsi, il aide les collectivités à développer leurs PCET, ou leurs plans d'action pour l'énergie durable. Cette plateforme reste un outil en ligne et ne permet pas de créer beaucoup d'interactions entre les collectivités. Il s'agit plus d'une boîte à outil disponible sur internet. Celle-ci dispense aussi des formations permettant aux collectivités d'évaluer leurs actions sur les problématiques énergétiques, par les membres du réseau d'ICLEI.

Projet « In Context »

Ce projet⁷¹ est une expérimentation de transition managériale. Il met les citoyens au cœur du processus de décision des villes sur des thèmes spécifiques tel que l'énergie. L'objectif est de faciliter les initiatives locales pour développer des modes de comportements individuels et collectifs plus durables. Cette approche est considérée par certains comme une nouvelle évolution de l'outil Agenda 21.

Leur participation à RIO+20

ICLEI a participé à RIO+20. Pour Ania Rok, les ambitions menées lors de cet événement étaient moindre qu'au « Sommet de la Terre » en 1992.

Certains des acteurs tels que les agences de l'eau, la maison de l'Europe, la Maison de la Rhénanie Palatinat ou encore Artisans du Monde ont été identifiés. Cependant, au regard des entretiens passés avec les collectivités, ces acteurs ne semblent pas suffisamment pertinents à l'heure actuelle et leur collaboration avec les territoires semble prématurée.

⁶⁹ www.procuraplus.org

⁷⁰ <http://www.covenant-capacity.eu/fr>

⁷¹ <http://incontext-fp7.eu>



PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX



L'analyse permet d'avoir une vision globale de l'existant dans les territoires Agendas 21 bourguignons en termes d'actions internationales. Pour cela, il faut repérer les leviers et les freins permettant l'intégration de ces actions au projet global d'un territoire.

I. ANALYSE DES NOTIONS

Les paragraphes suivants présentent les grandes notions apparaissant dans les Agendas 21 et analysent le contexte dans lequel elles apparaissent. Cela permet de déterminer leurs représentations pour chaque collectivité ou type de collectivité et donc les thèmes et enjeux auxquels elles sont associées.

I.1. ANALYSE DES MOTS CLEFS

Comme mentionné dans la partie méthodologique I.C., les mots clefs identifiés sont des concepts émanant de la recherche documentaire effectuée en amont. Ils caractérisent le concept d'Agenda 21. L'analyse de ces mots clefs permettra d'identifier les différents raisonnements des territoires afin de les classer.

I.1.A. LA NOTION DE « SOLIDARITE »

La définition donnée par le Larousse :

« Rapport existant entre des personnes qui sont liées les unes aux autres. Sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation d'intérêts : Agir par solidarité. Modalité d'une obligation s'opposant à la division d'une créance ou d'une dette divisible par nature et permettant à chaque créancier d'obtenir l'entier paiement [...] »

Tableau 1: Tableau des définitions données par les territoires et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« Solidarité et cohésion sociale est un volet qui pourrait être plus approfondi » « projet Spiral »	Vivre ensemble Culture, social
CG58	« Au cœur des préoccupations lors de l'élaboration de la démarche » « Eviter l'isolement et faire en sorte qu'il y ait des échanges » « Aspect sous-jacent du pilier social » « Solidarité n'est pas destinée à un public particulier »	Elément A21 Culture, social Vivre ensemble
CUCM	« Solidarité c'est principalement le volet social » « Dans l'Agenda 21 c'est un volet sous abordé » « Notion qui renvoie à la coopération »	Culture, social, coopération Elément A21
Pays	« Aider tous les projets à toutes les échelles » « Réduire les inégalités sur le territoire »	Entraide Culture, social
PnrM	« Mot qui se retrouve dans l'action « Morvan Pour Tous » » « Action de chantiers d'insertion » « Accueil de nouveaux arrivants » « Thème du vivre ensemble »	Vivre ensemble Entraide Culture, social
CCA	« Dimension solidarité de l'Agenda 21 ne va pas vers l'ouverture mais plutôt sur les actions locales » « Effacer les inégalités du territoire » « Modes de vie ont des impacts loin de chez nous »	Devoir de citoyen Entraide
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Vivre ensemble. » « Solidarité entre les communautés » « Clé de voute car va de pair avec l'environnement et l'économie »	Vivre ensemble Culture, social
Cosne	« Accessibilité de la culture avec la richesse qui existe sur le territoire »	Vivre ensemble

	« Limiter les différences entre les habitants en donnant une liberté d'accès » « Créer de la cohésion sociale »	Culture, social
Quetigny	« Pour le jumelage : connaissance de l'autre, le respect de l'autre » « Aide/soutien par la coopération » « Entraide, par rapport à la dette écologique et aux ressources : besoin d'un système plus équitable »	Entraide Respect Culture, social Devoir de citoyen
Longvic	« Entraide [...] Partage de richesses, de savoir, de temps et répartition » « Interaction au service de l'intérêt général [...] Action régaliennne à la charge de l'Etat » « Solidarité c'est aussi l'accès à la culture » « Dans les Agendas 21 c'est considérer que ce qui arrive sur la planète nous concerne tous, c'est la raison du jumelage avec Diawara, avec la coopération internationale c'est aussi une forme de solidarité » « Enjeux climatiques relèvent de la solidarité car nous sommes tous responsables de ce qui va se passer sur la planète et c'est aussi de la solidarité dans les relations N-S » « Notion pro active avec une dynamique de faire quelque chose »	Entraide Devoir de citoyen Culture, social Coopération Dynamique active Action locale et globale
Sancé	« Tout le monde doit être solidaire » « Devoir comme dans une copropriété »	Devoir de citoyen
Montambert	« Entraide » « Générosité »	Entraide Générosité
Ste-Colombe	« Comportement indispensable surtout en zone rurale » « Rendre service à autrui à tous les niveaux »	Entre Aide Devoir de citoyen

Pour les divers chargés de missions et élus interrogés dans les Agendas 21 bourguignons, la solidarité ⁷² représente plusieurs éléments. Tout d'abord, elle représente l'aspect culturel et social pour la majorité d'entre eux. En effet, pour ces acteurs, la solidarité correspond au pilier social et culturel du développement durable. Cet aspect est partagé principalement par les grandes et moyennes collectivités (des villes de 10 000 habitants aux départements).

La solidarité représente :

- le volet social et culturel de l'agenda 21 pour les moyennes et grandes collectivités,
- l'entraide et le vivre ensemble pour toutes les collectivités,
- un devoir de citoyen pour les villages et villes impliqués dans le commerce équitable.

Dans un deuxième temps, la solidarité est une notion qui se retrouve dans l'entraide, le partage, la coopération, l'intégration et les services rendus à autrui. Cette deuxième notion est partagée par toutes les échelles de territoire et se rapproche également de la troisième qui est celle du vivre ensemble. En effet l'entraide permet de créer de la cohésion sociale et des liens entre les différents acteurs du territoire.

Enfin, la solidarité peut être également définie comme un devoir citoyen. C'est-à-dire que la solidarité représente un comportement à adopter, une action au service de l'autre et pour l'intérêt général ainsi qu'un levier pour adopter un modèle plus équitable. Cette définition se retrouve principalement dans les villages et dans les villes moyennes engagées dans une démarche de commerce équitable.

I.1.B. NOTION DU MOT « GLOBALITE – TRANSVERSALITE »

⁷² Pour cette définition, il n'a pas été possible d'aborder la question avec la ville de Chalon-sur-Saône.

La définition de « transversal » donnée par Larousse :

« Qui est disposé en travers de quelque chose, perpendiculairement à sa largeur ou à sa hauteur. »

La définition de « globalité » donnée par Larousse :

« Caractère global, universel, de quelque chose, qualité de ce qui constitue un tout »

Tableau 2: Tableau des définitions de transversalité et globalité et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« Difficile à mettre en œuvre et probablement surtout dans les grosses collectivités (organigrammes en râteau) » « La constitution d'une équipe ambassadeurs DD permettrait de pallier ce problème » « Difficultés de se projeter sur les impacts locaux »	Compétence
CG58	« Globalisation en développant les qualités du territoire avec les partenaires » « Apprentissage pour essayer de faire travailler les gens ensemble avec cette volonté d'être transversal, et c'est également dans l'optique de mutualisé »	Mutualisation Travail en commun
CUCM	« Assurer une information qui puisse être pris en compte par les différents services et les différents acteurs » « Vision horizontale » « Avoir un cadre large alimenté de passerelles »	Transparence des informations Vision horizontale Cadre large
Pays	« Thématiques d'actions très larges permettant la transversalité » « Créer d'avantage de liens sur les projets d'une thématique » « L'enjeu dans les Agenda 21 : transversalité »	Cadre large Créer du lien Enjeu A21
PnrM	« Transversalité des compétences pour construire des projets » « Avoir un regard extérieur et pour évaluer leurs actions »	Compétence Vision large
CCA	« C'est l'essence même de la démarche. C'est novateur, car fédère un réseau » « Mettre autour de la table des gens de culture différente : nouvelle façon de travailler » « Souci de légitimité quand on est d'un profil particulier » « Difficultés d'avoir une approche globale »	Enjeu A21 Vision horizontale Réseau Compétence
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Transversalité c'est un autre mot pour définir le DD » « C'est l'esprit DD : Programme global transversal et politique » « Difficulté à démontrer la plus-value de faire de la transversalité » « L'animation et le suivi des projets et des engagements collectifs »	Enjeu DD Compétence Animation Engagement collectifs
Cosne	« Transversalité en interne avec des groupes de travail » « Transversalité entre les différentes institutions présentes sur la commune »	Travail en commun
Quetigny	« Travailler entre plusieurs services, mix entre les populations. »	Travail en commun Vision horizontale
Longvic	« Prise en compte de l'ensemble des données qui interagissent, ça revient à la notion de solidarité » « Inconvénient de mettre sur le même plan des choses qui ne sont pas de la même importance » « Piège : hiérarchiser les enjeux et les coûts et de ne pas se rendre compte des degrés d'importance. » « Globalité : question de l'arbitrage politique, de la gouvernance. »	Solidarité Hiérarchiser les enjeux Compétence
Sancé	« Doit être dans tous les projets » « Transparence »	Vision horizontale

	« Lien social/ économie par le travail, bonne entente et préservation »	
Montambert	« Global différent de transversal »	/
Sainte-Colombe	« Travailler de façon horizontale »	Vision horizontale

La transversalité et la globalité⁷³ sont des méthodes de travail souvent difficiles à mettre en place. Elles représentent un cadre large permettant d'avoir une vision horizontale, c'est-à-dire une vision prenant en compte l'ensemble des acteurs et des mécanismes pour appréhender une action. Cette définition est partagée par 7/12 des collectivités, aussi bien pour des villages que pour un département.

La transversalité et la globalité représentent, pour les moyennes et grandes collectivités, le travail en commun et la solidarité, par leurs travaux en groupe, entre les différents services, la population et par la mutualisation des acteurs.

- ⇒ Ces deux notions soulèvent la question de la compétence, de la légitimité des porteurs de projets, principalement dans les grandes collectivités. Ces questions se posent du fait de leurs organisations hiérarchiques (en râteaux) rendant difficile les relations entre les services.

La transversalité et la globalité sont considérées, par les Agendas 21 bourguignons, comme des méthodes de travail permettant d'appréhender de manière large leurs actions.

I.1.C. LA NOTION DE « PARTICIPATION »

La définition de « participation » donnée par Larousse :

« Action de participer à quelque chose, part prise à quelque chose. Action de payer sa part ; contribution : Participation aux frais. Association des citoyens au pouvoir. »

Tableau 3: Tableau des définitions du mot participation et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« Faire participer les acteurs par le biais de différents dispositifs » « Information semble nécessaire et fondamentale [...] donner un maximum de moyens aux citoyens pour participer » « Élément constitutif important de l'A21 »	Moyens Information Élément A21
CG58	« Participation des partenaires » « Différents niveaux et tout dépend des objectifs » « Nécessité de transparence sur les objectifs de la participation »	Travail en commun Transparence des objectifs
CUCM	« Créer des conditions idéales afin que les acteurs échangent » « Les idées évoquées doivent être prise en compte et être intégrer dans les projets »	Echange
Pays	« Un des points principaux de l'Agenda 21 » « Difficile à réaliser dans le cadre d'un contrat de pays »	Élément A21 Animation

⁷³ Pour cette définition, il n'a pas été possible d'aborder la question avec la ville de Chalon-sur-Saône. La question n'a pas permis de dégager une définition pour Montambert.

	« L'animation, la place de l'animateur et son rôle »	
PnrM	« L'organisation de groupe de travail permettant d'intégrer l'ensemble des relais du territoire »	Travail en commun
CCA	« Village expériences a été un levier pour faire participer les habitants » « Construire un projet commun »	Moyens Travail en commun
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Organisation de réunions sur des actions concrètes » « Difficile à avoir par les habitants » « Besoin de résoudre les problèmes primaires des habitants pour qu'ils puissent participer à la construction de projet »	Retour sur investissement Résoudre besoin primaire
Cosne	« C'est la base de l'Agenda 21 » « Les groupes de travail ont été le fil rouge de la démarche »	Elément A21 Travail en commun
Quetigny	« Transversalité dans un service »	Travail en commun
Longvic	« Problème d'impatience du « tout dans l'instant », facteur démobilisateur » « Les habitants se sentent concernés et agissent dans la démarche de la collectivité » « Remonter à Rio » « Être précis et transparent dans les objectifs de la participation.	Retour sur investissement Elément A21/ Rio Transparence des objectifs
Sancé	« Démocratie participative » « Engagement de tous citoyens »	Démocratie Engagement collectif
Montambert	« Implication et Mobilisation » « Difficultés » « Echanges »	Retour sur investissement- mobilisation Echange
Ste-Colombe	« Solliciter » « Problème du bénéfice de la participation [...] notion du temps »	Retour sur investissement

Le travail en commun et l'échange représente la participation pour la majorité des acteurs interrogés des territoires Agendas 21 bourguignons⁷⁴. Ces derniers qualifient la participation comme étant un moyen de construire un projet commun et l'opportunité de réunir les acteurs du territoire.

La participation suscite la question du retour sur investissement : une fois avoir participé à des réunions publiques ou autres, les effets de la participation ne se font pas toujours ressentir immédiatement par la population. Cet aspect chronophage est souvent un facteur démobilisateur notamment pour les habitants. Cette question a été abordée par les petites et moyennes collectivités.

La participation est un élément important de l'Agenda 21, permettant de créer de l'échange entre les acteurs du territoire. Cependant elle est chronophage et peut s'avérer être un démobilisatrice.

La participation a également été évoquée comme un élément constitutif de la démarche Agenda 21. En effet, elle fait partie des cinq éléments de la démarche inscrite dans le cadre de référence.

⁷⁴ Pour la ville de de Chalon-sur-Saône, la question n'a pas été abordée.

I.1.D. LA NOTION DE « RESPONSABILITE GLOBALE ET LOCALE »

La définition du mot « responsabilité » donnée par Larousse :

« Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres. Fonction, position qui donne des pouvoirs de décision, mais implique que l'on en rende compte (surtout pluriel) : Avoir des responsabilités dans un syndicat. »

Tableau 4: Tableau des définitions de la responsabilité globale et locale et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« La responsabilité globale est une notion compliquée à saisir » « Retour sur investissement de l'action locale ne permet pas de voir les impacts globaux ». « Désintérêt pour les politiques »	Retour sur investissement Désintérêt politique Local
CG58	« CG inspire les autres collectivités et acteurs du territoire » « Penser le territoire tel qu'il sera dans 10 ans » « Responsabilités globales se font à travers l'ensemble des démarches de DD » « Penser global c'est apporter une pierre à l'édifice et faire participer un maximum d'acteurs dans la démarche DD »	Exemplarité Vision large à moyen ou à long terme Démarche DD Du local au global
CUCM	« Un des tenants et aboutissants de la démarche A21 » « Traduction de concepts globaux pris en charge au niveau local » « La collectivité a la charge de ne pas perdre le sens global de ses actions locales »	Démarche A21 Du global au local
Pays de l'Auxois	« Responsabilité sur les projets, leurs pertinences et leurs pérennités » « Montrer la plus-value de leurs actions sur le territoire »	Pertinence et pérennité Plus-value locale Local
PnrM	« Responsabilité locale a un impact sur la responsabilité globale » « Participer à son niveau aux problèmes mondiaux » « Aller au-delà des frontières administratives pour agir sur leur territoire »	Du local au global
CCA	« Responsabilité dans le sens d'exemplarité » « Laisser des marges de manœuvre aux initiatives individuelles »	Exemplarité Initiatives individuelles Local
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Actions locales pour participer à des actions plus globales » « Idée du colibri » « Montrer que des petits gestes peuvent participer à un mouvement plus large »	Du local au global
Cosne	« Responsabilité de la municipalité mais également de l'ensemble des habitants »	Responsabilité citoyenne Local
Quetigny	« Volonté de mettre en valeur les actions exemplaires, cf. jumelage »	Exemplarité Plus-value Du global au local
Longvic	« Faire local dans du global et être impacté par le global » « Notion qui remonte à Rio »	Du global au local Démarche A21
Sancé	« La responsabilité locale : celle d'un maire » « Responsabilité globale : les pouvoirs de police et aussi au niveau financier » « Ramener les réflexions globales à des actes locaux »	Responsabilité citoyenne Responsabilité des pouvoirs publics Du global au local
Montambert	« Si je fais quelque chose localement se poser la question à plus grande échelle ou dans la logique inverse »	Du local au global
Ste-Colombe	« Citoyens [...] Habitants de cette planète »	Responsabilité citoyenne mondiale Du local au global

Le premier raisonnement est de partir d'une action locale pour participer à un mouvement global. Pour ces acteurs, la « somme » des actes locaux et donc des responsabilités individuelles correspond à un enjeu global et donc à la responsabilité globale.

Le second raisonnement correspond à des interactions existantes au niveau mondial pour agir localement. Pour ces acteurs les interactions mondiales ont des répercussions au niveau local, c'est pourquoi il faut tenir compte de celles-ci pour agir en conséquence localement. Parmi les acteurs ayant ce raisonnement, les territoires Agendas 21 bourguignons ayant une démarche de commerce équitable sont représentés.

Enfin, un dernier raisonnement observé est celui d'une vision locale, focalisée sur une responsabilité individuelle et une responsabilité collective à l'échelle du territoire.

De manière générale, la responsabilité locale et globale est un terme qui n'est pas appréhender de la même manière par tous. Cependant il semble évident, pour tous les acteurs interrogés, qu'il y a un lien entre les responsabilités individuelles, locales et la responsabilité collective, globale.

Outre ces différents raisonnements, les acteurs ont donné des définitions permettant de ressortir trois représentations de la responsabilité globale et locale⁷⁵. Une des représentations de la responsabilité globale et locale est l'exemplarité. En effet, pour les grandes et moyennes collectivités, les actions menées localement doivent être mises en avant au niveau mondial pour qu'une responsabilité globale ou collective se crée.

Pour d'autres collectivités, principalement les petites, la responsabilité locale et globale représente une responsabilité citoyenne, c'est-à-dire que « nous sommes tous acteurs localement en tant que citoyen mais nous sommes également tous habitants de cette planète ».

Enfin, la responsabilité locale et globale est aussi définie comme le fonctionnement d'une démarche de développement durable. Il s'agit des « tenants et aboutissants » de l'Agenda 21 qui « remonte à Rio ».

I.1.E. LA NOTION D' « EMPATHIE »

La définition du mot «empathie» donnée par le Larousse :

« Faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent. »

Tableau 5: Tableau des définitions du mot empathie et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« Responsabilisation de chacun » « C'est montrer l'intérêt que chacun peut avoir à s'impliquer » « Un intérêt personnel qui permet d'évaluer l'action publique et leur dépense »	Evaluer l'action publique Comportement individuel Condition à la participation
CG58	« Savoir être mais pas que dans le DD » « Relève d'un comportement individuel plus que d'une institution » « Condition pour développer la participation »	Savoir être Comportement individuel Condition à la participation

⁷⁵ Pour les acteurs de la ville de Chalon-sur-Saône, la question n'a pas été abordée. Pour ce mot, les acteurs interrogés ont eu trois raisonnements différents, qui ne dépendent pas de la taille des territoires.

CUCM	Question non abordée	/
Pays de l'Auxois	Question non abordée	/
PnrM	« Identité forte » « L'envie de s'investir sur leur territoire »	Condition à la participation
CCA	« C'est le cas lorsque l'accueil de nouvelles populations est personnalisé » « Aller à la rencontre des gens et se mettre à leur place pour comprendre leurs modes de fonctionnement »	Comprendre les modes de fonctionnement Social
Chalon-sur-Saône	Question non abordée	/
Chenôve	« Volet social : Penser aux générations futures » « L'aspect européen et international et l'aspect pays du Sud » « C'est ressentir les choses »	Social Coopération décentralisée Comprendre les modes de fonctionnement
Cosne-Cours-sur-Loire	« Sensibilité des porteurs de projets »	Comportement individuel
Quetigny	« Respect » « Empathie : transfert trop fort »	Respect Empathie ne convient pas
Longvic	« Condition nécessaire mais non suffisante pour agir sur son environnement » « Le degré au-dessus c'est la bienveillance c'est adopté le parti pris de voir le bon côté des gens »	Comprendre les modes de fonctionnement Terme positif
Sancé	« La proximité des gens » « Être à l'écoute des doléances sans forcément y mettre des sentiments »	Comprendre les modes de fonctionnement
Montambert	« Compassion et solidarité »	Social Solidarité
Sainte-Colombe-en-Auxois	Question non abordée	/

L'empathie⁷⁶ représente, pour la majorité des acteurs interrogés, la volonté de comprendre les différents modes de fonctionnement des personnes. Ce concept correspond donc à la volonté de comprendre autrui.

Pour les acteurs interrogés des moyennes et des grandes collectivités, l'empathie est le fait de comportements individuels. Pour ces derniers, l'empathie permet à chacun de trouver sa place pour s'impliquer dans la société.

Pour d'autres acteurs, l'empathie fait partie de l'aspect social et solidaire. Il s'agit de créer des liens avec autrui, d'avoir de la cohésion et de penser aux générations futures.

D'après l'ensemble des acteurs interrogés, l'empathie peut être définie par le processus de cohésion sociale, de connaissance de l'autre et d'intégration des personnes.

Cependant, ce mot a été difficile à appréhender pour une partie des acteurs interrogés. Il ne semble pas être approprié pour définir un Agenda 21, ni pour aborder la question de l'ouverture des territoires.

⁷⁶Pour les acteurs de la ville de Chalon-sur-Saône, de la CUCM, du Pays et de Sainte-Colombe –en-Auxois, la question n'a pas été abordée.

I.1.F. LA NOTION D' « ALTRUISME »

La définition du mot « altruisme » donnée par le Larousse :

« Souci désintéressé du bien d'autrui : Agir par altruisme. »

Tableau 6: Tableau des définitions du mot altruisme et les enjeux associés.

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« L'intérêt pour le mieux vivre, au sens du civisme et de la prise de conscience » « Dans une logique de service public et de garantie de l'intérêt général »	Mieux vivre Service public
CG58	« Caractéristique des personnes, se rapproche de la solidarité pour les organismes, altruisme pour les personnes »	Solidarité/ Entraide Altruisme ne convient pas
CUCM	« C'est avoir le souci de développer des actions concrètes pour contribuer à un environnement plus soutenable »	Mieux vivre
Pays	Question non abordée	/
PnrM	« Fortes capacités d'engagements »	Engagement
CCA	« Service public au service de l'usager » « Être à l'écoute pour améliorer le quotidien »	Service public Mieux vivre
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Sortir de son territoire, proposer des solutions, aider son prochain » « C'est ne pas être indifférent dans sa façon d'agir »	Solidarité/ Entraide Agir
Cosne	« Travail de tous les jours, pour avancer dans la même direction »	Agir au quotidien
Quetigny	« De l'ordre du sentiment » « Avancer ensemble et pour tout le monde » « Générosité désintéressée »	Solidarité Agir ensemble
Longvic	« Volonté de penser aux autres et d'avoir conscience de l'existence des autres » « Rejoins l'idée de solidarité partagée par une multitude de sentiment » « Inspire la notion de sagesse »	Conscience de l'autre - Ouvert Solidarité Sagesse
Sancé	« Intégrité » « Vertu indispensable »	Intégrité Vertu
Montambert	« Ouverture aux autres » « Solidarité et Humanité (humanitaire) »	Conscience de l'autre – Ouvert Solidarité
Sainte-Colombe	Question non abordée	/

L'altruisme⁷⁷ a été défini par plusieurs termes. Tout d'abord, il représente la notion de solidarité et d'entraide. Il s'agit d'une « générosité désintéressée » pour aider son prochain.

L'altruisme représente également une action proactive avec l'idée d'agir. Cela passe par le fait d' « avancer ensemble et pour tous » et « ne pas être indifférent dans sa façon d'agir ».

Pour les acteurs des grandes collectivités, l'altruisme représente le « mieux vivre ensemble ». Il s'agit pour les acteurs du territoire de prendre conscience de leur environnement pour l'améliorer au quotidien. Cette notion du mieux vivre

Selon les définitions des acteurs interrogés, l'altruisme représente l'acte par lequel s'installent l'entraide et l'amélioration du quotidien collectif.

⁷⁷ Pour les acteurs de la ville de Chalon-sur-Saône, du Pays de l'Auxois et de Sainte-Colombe –en-Auxois, la question n'a pas été abordée.

ensemble se rapproche également de la notion de service public. Cette notion est une autre définition de l'altruisme, donnée par les acteurs des grandes collectivités. Pour eux, l'altruisme est une « logique garante de l'intérêt général », et se fait notamment par le service public.

I.1.G. LA NOTION D' « ECHANGE »

Définition du mot « échange » donnée par le Larousse :

« Action, fait d'échanger quelque chose, quelqu'un contre quelque chose, quelqu'un d'autre ; troc : Procéder à l'échange des prisonniers. Action de s'adresser, de s'envoyer réciproquement des choses. Commerce, opération commerciale entre plusieurs pays (surtout pluriel) : Les échanges internationaux. Communication réciproque de renseignements, de documents, etc. Fait d'envoyer son enfant dans une famille d'un pays étranger, pour qu'il apprenne la langue, et de recevoir chez soi en contrepartie l'enfant de cette famille. »

Tableau 7: Tableau des définitions du mot échange et les enjeux associés

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« Echange d'expériences par les différents réseaux » « Elément fondamental dans l'accomplissement d'un travail » « Tirer les enseignements des expériences de chacun »	Prendre de la hauteur Réseau Apprentissage collectif
CG58	« Fait partie intégrante de la démarche » « Le facteur d'échange passe par l'empathie »	Démarche A21 Empathie
CUCM	« Capacité d'échanger de façon large entre les services, les acteurs, les élus, les partenaires, les citoyens : A21 »	Démarche A21
Pays	« Avoir des échanges au-delà des territoires » « Prendre du recul et se poser des questions »	Au-delà du territoire Prendre de la hauteur
PnrM	« Sous l'angle du partenariat, de la logique de réseau »	Réseau
CCA	« Echange et la curiosité » « Echanges en petits comités plus faciles à appréhender »	Curiosité En petit effectif
Chalon	Question non abordée	/
Chenôve	« Echange d'idées, de biens, de services, ça peut être hétérogène soit par les échanges économiques soit par les services par exemple » « Montrer l'exemple auprès des autres communes et échanger entre les collectivités et les habitants »	Exemplarité Réseau
Cosne	« Création d'ambassadeurs du DD »	/
Quetigny	« Faire ensemble » « Dans l'échange Nord Sud : Sobriété forcée – choisie, les relations entre les gens au niveau international/ acquis non palpable- relève du savoir être » « Enrichit le programme par le savoir de chacun et permet d'avoir un projet plus sûr et plus légitime avec une approbation plus large. »	Apprentissage Collectif Solidarité- Coopération Enrichissement Prendre de la hauteur
Longvic	« Permet la création de l'empathie » « Principe de l'inter-culturalité » « Notion de rapport équilibré entre les gens » « Relations Nord-Sud on n'est pas dans l'échange mais plutôt dans le don » « Notion de bienveillance »	Empathie Inter-culturalité Equité Don Bienveillance
Sancé	Question non abordée	/
Montambert	Question non abordée	/
Ste Colombe	Question non abordée	/

L'échange⁷⁸ est défini par certains acteurs de moyennes et grandes collectivités comme le fait de prendre de la hauteur. C'est-à-dire « tirer les enseignements » des actions accomplies, avoir un recul pour enrichir les actions futures.

L'échange représente la logique de réseau, notamment pour les acteurs interrogés des grandes collectivités. L'échange permet le partage des savoir-faire, des expériences et de créer des liens comme, par exemple, les partenariats. Dans le même aspect, l'échange est défini comme un apprentissage collectif. Le fait d'échanger permet de s'enrichir mutuellement et d'apprendre des actions des autres de façon collective.

De manière générale l'échange est considéré, par les acteurs interrogés, comme le fait de partager en réseau les savoirs de chacun pour prendre du recul sur les expériences au sein de ce réseau.

Pour d'autres acteurs interrogés, l'échange peut se créer grâce à l'empathie.

D'après ces premières définitions, il est possible de définir des groupes correspondant à la taille des collectivités.

Les acteurs de la CUCM, la CCA, le Pays de l'Auxois, le PnrM et le Conseil Général de la Nièvre ont des définitions similaires avec des thématiques larges et globales.

Les acteurs interrogés de Quetigny, Longvic, Sancé, Montambert et Sainte-Colombe-en-Auxois ont, quant à eux, des définitions se référant à l'humain telles que la notion d'entraide, de retour sur investissement, de souci du bien-être des habitants.

Les définitions des mots d'empathie, d'altruisme et d'échange n'ont pas permis de définir des groupes très distincts.

Pour Sancé, Longvic, Chenôve et la CCA, certains aspects de la définition de l'empathie sont similaires (Compréhension des modes de fonctionnement d'autrui). La définition est interprétée différemment chez les acteurs du Conseil Général de la Saône-et-Loire, le Conseil Général de la Nièvre et Cosne-Cours-sur-Loire (Comportement individuel).

Pour le Conseil Général de la Nièvre, Quetigny, Cosne-Cours-sur-Loire, Chenôve et Longvic l'altruisme correspond au fait d'agir ensemble et se rapproche de la notion de solidarité. Alors que pour les acteurs de la CCA, de la CUCM et du Conseil Général de la Saône-et-Loire, l'altruisme correspond au mieux vivre ensemble et rejoint la notion de service public.

Le concept d'échange a été un mot qui n'a pas pu être abordé par tous les territoires ce qui ne permet pas d'aller plus loin dans cette analyse.

I.2. ANALYSE DE LA NOTION D'OUVERTURE

L'ouverture est analysée séparément des autres mots puisqu'il a été identifié comme étant un élément simple pour aborder la dimension internationale et européenne des territoires Agendas 21 bourguignons.

⁷⁸ L'échange a été un mot intégré après avoir passé certains entretiens. Ce mot a été mis en transition pour parler de la question de l'ouverture, car il correspond à un terme évoquant la dimension internationale mais également rattaché à l'Agenda 21. Pour ces raisons, les acteurs de la ville de Chalon-sur-Saône, Sancé, Montambert, Sainte-Colombe-en-Auxois et Cosne-sur-Loire, la question n'a pas été abordée.

La définition du mot « ouverture » donnée par le Larousse :

« Action d'ouvrir, fait de s'ouvrir. Action d'ouvrir, de débiter, de commencer, d'inaugurer quelque chose. Attitude politique visant à des rapprochements avec d'autres partis ou d'autres personnalités : Une politique d'ouverture à droite. Fait, possibilité pour quelqu'un, un groupe, de contacter, de comprendre, de connaître quelque chose qui est extérieur à son milieu habituel : Une ouverture sur le monde. »

Tableau 8: Tableau des définitions de l'ouverture et les enjeux associés

Territoires	Définitions	Enjeux associés
CG71	« L'ouverture vers l'extérieur, par l'aspect coopération » « Il s'agit à la fois d'une logique d'intervention dans les territoires qui subissent de grands changements et d'une logique d'urgence. L'idée est d'apporter un soutien » « Avant d'ouvrir le territoire, il faut le connaître et le faire connaître » « L'enjeu est de rendre visible l'action publique d'une collectivité et de son implication en faveur du développement durable, au niveau national »	Coopération Soutien Connaissance de soi Enjeu Positionnement national
CG58	« Les Etats sont beaucoup moins influents que la domination des intérêts financiers » « L'Agenda est une goutte d'eau qui par accumulation d'autres gouttes font du global. C'est une brique dans la construction, c'est aussi l'exemplarité mais plutôt au niveau local. »	Compétence Du local au global Exemplarité
CUCM	« Élément sous-jacent aux démarches DD aussi bien dans la proximité avec des territoires voisins mais aussi à des échelles plus grandes jusqu'au niveau planétaire. » « L'intégration de cette dimension dans l'Agenda 21 dépend principalement des élus, et de choix politiques » « Somme d'enjeux locaux qui renvoie à des actions globales » « L'action du Plan énergie climat répond à une volonté locale d'agir pour la planète en évaluant les possibilités d'efforts pouvant être faites par le territoire »	Du local au global Enjeu
Pays	« Le territoire ne semble pas prêt à s'ouvrir du fait des nombreuses réticences face à des projets novateurs »	Compétence
PnrM	« Territoire ouvert vers l'extérieur, une terre d'accueil et de migration » « Les champs de préoccupation mondiale sont les mêmes que celles du PNR Morvan » « Le Parc apporte sa pierre à l'édifice sur les différents enjeux : Accueil, Identité, Vivre ensemble, Migrations, Sobriété-Efficacité-Energie renouvelables, Biodiversité... »	Global = Local Accueillir l'extérieur Enjeu
CCA	« Soutenir les populations défavorisées et le partage des cultures » « Partage d'expériences » « Ouverture sur le monde notamment par l'appui sur le corps enseignant pour des partenariats avec des écoles africaines » « Permet un effet d'initiative qui va dans le sens de l'effet papillon : C'est la goutte d'eau dans le vase »	Echange-Partage Coopération Du local au global
Chalon	« C'est l'agglomération qui a la charge de la compétence solidarité internationale » « Volonté d'ouverture à tous les acteurs du territoire » « Actions sont menées à travers l'agglomération, notamment à travers la coopération décentralisée » « L'Agenda 21 de la ville participe à un mouvement global ».	Du local au global Compétence Coopération
Chenôve	« Participation à « Agir local penser global » en adéquation avec les thèmes récurrents au niveau mondial » « Problèmes sociaux qu'on retrouve dans les grands problèmes mondiaux »	Du local au global
Cosne	« La ville a essentiellement une ouverture nationale »	Positionnement national
Quetigny	« Pas que de l'aide humanitaire rapide mais un engagement de long terme. » « Un parmi tous les autres. Participation à un état d'esprit global. »	Du local au global

		Engagement de LT
Longvic	« Le jumelage est dans cet esprit d'échange qu'on retrouve aujourd'hui dans le principe d'Erasmus » « Le jumelage serait l'occasion de pouvoir s'enrichir des expériences de chacun pour travailler ensemble sur des problématiques communes » « Longvic est une ville qui a du mal à communiquer un sentiment d'appartenance qui est la condition du vivre ensemble » « Liens possibles par le jumelage permettraient d'échanger sur les inquiétudes de chacun sur l'ensemble des enjeux actuels (culture, social, économique et environnement) » « Il faut arriver à prendre les gens pour leur donner du contenu, pour qu'ils puissent traduire ce contenu à d'autres » « Il faut pouvoir sortir de l'entre soi, de la représentation de la fréquentation des lieux et le besoin de reconnaître l'autre » « un travail en petit groupe » « La reconnaissance était une occasion en or pour faire le lien entre le local et le global par l'ouverture de Longvic grâce à l'agenda 21 »	Echange Enrichissement Apprentissage collectif Coopération Du local au global
Sancé	« Travailler avec d'autres permet à chacun de s'enrichir via des liens, des connaissances, des découvertes. » « Montrer l'exemple pour les autres communes, les autres territoires et communiquer le plus possible » « montrer comment participer à un meilleur cadre de vie » « Les petits ruisseaux font les grandes rivières : c'est pourquoi il faut communiquer » « On est tout petit mais on veut montrer l'exemple »	Enrichissement Apprentissage collectif Exemplarité Echanger-Communiquer Du local au global
Montambert	« L'ouverture aux autres par l'accueil des personnes étrangères a apporté de la curiosité aux habitants. Cela a facilité les échanges mutuels » « Cette envie de jumelage avait pour objectif l'ouverture vers un autre pays » « La capacité d'accueil des habitants de la ville jumelée nous semble limitée » « L'Agenda 21 de Montambert est comme un petit point, une petite pierre qui contribue à l'édifice »	Du local au global Accueillir l'extérieur Echange mutuel
Ste-Colombe	« travailler avec d'autres permet à chacun de s'enrichir via des liens, des connaissances, des découvertes » « L'ouverture est un plus car il faut, pour rencontrer une personne qui nous intéresse, rencontrer beaucoup de personnes. Les difficultés à s'ouvrir viennent du fait de pouvoir trouver la bonne personne qui pourra donner le bon renseignement et les dirigera vers le bon interlocuteur » « La commune montre l'exemple que la démarche est accessible à tous, même s'il y a des difficultés, même s'il y a peu de moyens il est possible de faire quelque chose. » « Il s'agit également de la responsabilité de chacun dans une responsabilité globale » « La commune est ouverte pour accueillir l'extérieur » « L'ouverture est un risque de déséquilibre, puisque pour s'exposer il faut d'abord être solide et donc il faut savoir à quel niveau d'engagement la commune peut agir dans la dimension européenne et internationale »	Enrichissement Bon interlocuteur Exemplarité Accueillir l'extérieur Risque Niveau d'engagement

Pour les acteurs interrogés au CG71, une des conditions de l'ouverture est la bonne connaissance du territoire. C'est un enjeu qui passe par du soutien et de la coopération. « Avant d'ouvrir le territoire, il faut le connaître et le faire connaître »

Du côté des acteurs du CG58, l'ouverture n'est pas une compétence dominante dans leur démarche, mais elle permet de montrer l'exemple. « L'Agenda est une goutte d'eau qui par accumulation d'autres gouttes font du global. »

Les chargés de mission interrogés de la CUCM définissent l'ouverture comme un enjeu important du territoire. « L'action du Plan énergie climat répond à une volonté locale d'agir pour la planète en évaluant les possibilités d'efforts pouvant être faites par le territoire »

Au Pays de l'Auxois, l'ouverture ne semble pas être une compétence que l'acteur interrogé puisse exploiter.

Selon le chef de service interrogé, l'ouverture est au cœur des préoccupations du Parc naturel régional du Morvan. « Le Parc apporte sa pierre à l'édifice sur les différents enjeux ».

Pour les acteurs interrogés de la Communauté de communes de l'Autunois, l'ouverture est synonyme de partage, d'échange et de coopération. « Permet un effet d'initiative qui va dans le sens de l'effet papillon : C'est la goutte d'eau dans le vase »

Pour le chargé de mission interrogé de la ville de Chalon-sur-Saône, l'ouverture est une compétence qui s'inscrit à une échelle de territoire plus large (l'agglomération). « L'Agenda 21 de la ville participe à un mouvement global ».

De manière générale l'ouverture est souvent définie comme un enjeu pour le territoire. Elle se fait à travers la coopération, l'accueil, l'échange et le partage. L'ouverture permet un enrichissement du territoire et de ses acteurs.

Selon les acteurs interrogés à Chenôve, l'ouverture existe sur le territoire à travers la diversité des origines culturelles des habitants. « Problèmes sociaux qu'on retrouve dans les grands problèmes mondiaux ».

L'élue interrogée à Cosne-Cours-sur-Loire, définit l'ouverture comme un échange. Pour la ville cette ouverture existe au niveau national.

Les acteurs interrogés à Quetigny considèrent l'ouverture de leur territoire comme un engagement sur le long terme. Il s'agit de s'impliquer dans leur relation avec les autres, notamment par la coopération. « Participation à un état d'esprit global ».

Pour les acteurs interrogés à Longvic, l'ouverture est une opportunité pour s'enrichir, échanger et partager. Une des conditions de l'ouverture est la volonté de vivre ensemble, de coopérer et de s'éduquer. « La reconnaissance était une occasion en or pour faire le lien entre le local et le global par l'ouverture de Longvic grâce à l'agenda 21 »

L'ouverture est, pour le Maire de Sancé, l'opportunité de communiquer et d'échanger. C'est également la possibilité de mettre en avant le territoire. « Les petits ruisseaux font les grandes rivières »

A Montambert, pour les acteurs interrogés, l'ouverture se fait par l'accueil de nouveaux arrivants et par des échanges mutuels entre les acteurs du territoire. « L'Agenda 21 de Montambert est comme un petit point, une petite pierre qui contribue à l'édifice »

Sainte-Colombe-en-Auxois « L'ouverture est un risque de déséquilibre, puisque pour s'exposer il faut d'abord être solide et donc il faut savoir à quel niveau d'engagement la commune peut agir dans la dimension européenne et internationale ». Cependant, l'ouverture reste un enjeu important car elle permet de créer du lien avec autrui et de s'enrichir. C'est également une opportunité pour mettre en avant le territoire.

D'après l'ensemble des définitions, il peut être identifié deux types de raisonnement dans les territoires. Dans un premier raisonnement, certains acteurs interrogés ont une vision générale des concepts portant notamment sur les compétences des collectivités. Le second raisonnement est une vision plus utilitariste se référant à l'humain, à l'engagement citoyen, au bien-être collectif. Derrière les définitions données par les acteurs adoptant ce raisonnement se trouve la notion de retour sur investissement et d'efficacité.

I.3. LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

Suite aux entretiens menés auprès des territoires, il a été possible d'identifier des freins et des leviers à la dimension internationale et européenne.

I.3.A. LES FREINS

Freins financiers:

Difficultés sociales des habitants

Restrictions budgétaires qui ne permettent pas d'avoir de grandes marges de manœuvre

Des projets locaux prioritaires

Freins psychologiques:

Difficulté d'échange avec l'éloignement

Difficulté pour la collectivité de trouver sa légitimité

Difficulté à saisir l'ampleur globale des impacts des actions locales.

Difficulté à faire de la transversalité, ce qui freine les projets

Multitude d'outils et la complexité des démarches créant trop de confusions

Freins géographiques:

Territoires isolés

Difficulté d'échange avec l'éloignement

Freins humains:

Peu de retour auprès des acteurs/des porteurs de projets

Réseau d'acteur fermé

Rôle des acteurs

I.3.B. LES LEVIERS

Leviers psychologiques :

Donner du sens à la pierre apportée à l'édifice

Création et renforcement dans les liens sociaux et se confronter aux autres

Le sentiment d'appartenance à un projet commun

Notion de dette environnementale qui semble être une clé d'entrée pour l'ouverture

Leviers humains :

Utilisation des forces vives du territoire

Capitalisation d'expérience et échange sur les inquiétudes des enjeux actuels

Possibilité de s'appuyer sur les acteurs du territoire

Nouvel essor au jumelage

Intérêt pour le volet solidarité

II. ANALYSE DES ACTIONS INTEGREES OU NON AU PROJET GLOBAL

Il s'agira ici d'identifier les actions étant intégrées dans les projets globaux des territoires afin d'identifier les mécanismes d'intégration et de non intégration des variables d'ouverture dans l'Agenda 21.

II.1. ANALYSE DES ACTIONS DANS ET HORS AGENDA 21

Cette analyse a pour objectif de mettre en avant les marges de progression de l'intégration des actions de la dimension internationale déjà existantes des territoires dans leurs Agendas 21.

Tableau 9: Tableau des actions d'ouverture des territoires A21 et mise en avant de celles intégrées aux projets de territoires.

Variables d'ouverture	Jumelage – Coopération	Aides Solidaires	Achats responsables	Sensibilisation sur l'étranger	Accueil de populations
CG58	Projet de jumelage avec un département italien et projet culturel avec l'Algérie	Non identifié	Soutien financier aux ménages	Non identifié	Programme Nièvre à 360° et politique d'accueil
CG71	Tahoua (Niger), Sidi Bouzid (Tunisie), Songhaï (Benin)	Non identifié	Clauses d'insertion environnementales dans les marchés publics	Délégations étrangères (dont Tahoua)	Politique d'accueil en cours
Chalon	Solingen (Allemagne) Sainte Helen (Angleterre) Novara (Italie) Partenariat Naestved (Danemark), Partenariat avec la CUCM et délégations étrangères: Brésil, Shanghai, Canda sur des problématiques environnementales	Action de coopération décentralisée avec le Bénin	Clauses de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics	par le tissu associatif sur l'Afrique, Appel à projet annuel de coopération décentralisée, Participation à la semaine de solidarité internationale, Bibliothèque relais, Lors des festivals notamment les Saônnates	Non identifié
Chenôve	Limburgerhof (Allemagne) Parabagio (Italie), Algérie, Allemagne Belgique, Espagne, Pays-Bas, République Tchèque, Mexique, Tétouan (Maroc), USA	Non identifié	Réunion de réflexion sur une plateforme de commerce équitable avec le Grand Dijon	Se fait par le tissu associatif	Non identifié
CCA	Projet de jumelage avec le Burkina Faso Ingelheim am Rhein (Allemagne), Stevenage (Angleterre), Kawagoë (Japon), Arevalo (Espagne)	Via le CIAS actuellement il n'y a pas d'aide	Promotion du commerce équitable par la maison du DD	Participation à la fête de l'Afrique et via les établissements scolaires	Politique d'accueil des populations, organisations de cafés linguistiques
Cosne	Bad-Ems (Allemagne) Harpenden (Angleterre) Herentals (Belgique)	Subvention aux Cosnois du raid humanitaire 4LTrophy et à Pharmaciens sans frontières	Soutien au projet d'épicerie solidaire de l'association épicerie de la Terre	Non identifié	Non identifié
CUCM	Projet Palestine	Dispositif de soutien de certaines actions	Lors de la semaine de solidarité internationale	Non identifié	Non identifié
Longvic	Maxdorf (Allemagne), Florennes (Belgique), New Holland (USA), Diawara (Sénégal)	Dans le cadre du jumelage à Diawara	Label "Territoire de commerce équitable"	Dispositif contrat lecture	Non identifié
Montambert	Essais avec le Portugal et la Roumanie	Non identifié	Achats de la collectivité	Restitution de voyages des habitants	Action pour arrivants
Pays	Comité de jumelage de Montbard (Couvain (Belgique) Ubstad000t-Weiher (Allemagne))	Non identifié	Porteur de projet pour une épicerie solidaire	Non identifié	Non identifié

PnrM Morvan	Coopération GAL de Bistritsa Bulgarie, Jumelage avec le Parc Souabe Franconie, Allemagne Coopération au Kenya et en Amérique du Sud, Echange technique GAL espagnol Commune de Brassy avec le Liban	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Quetigny	Bous (Allemagne), Koulikoro (Mali)	Dans le cadre du jumelage à Koulikoro	Obtention du label "Territoire de commerce équitable" et clauses éco-conditionnalités des marchés publics	Organisation d'évènements notamment par le biais du comité de jumelage	Non identifié
Ste-Colombe	Sensible à un jumelage avec la Guyane ou une ville Française	Possibilité de monter un projet de collecte	Non identifié	Restitution de voyages, l'Association ARCADE, Ecrivain local présentant ses voyages, Organisation de voyages.	Non identifié
Sancé	Le-Verney-la- Varennes (63)	Mise à disposition d'une salle pour « des pompiers et des hommes »	Festival Altermondialiste sur le commerce équitable	Activité de la médiathèque	Non identifié
	Actions existantes sur le territoire				
	Projets envisageables				
	Projet en cours				
	Actions qui n'ont pas abouties				
	Actions non identifiées				
	Actions intégrées dans l'Agenda 21				

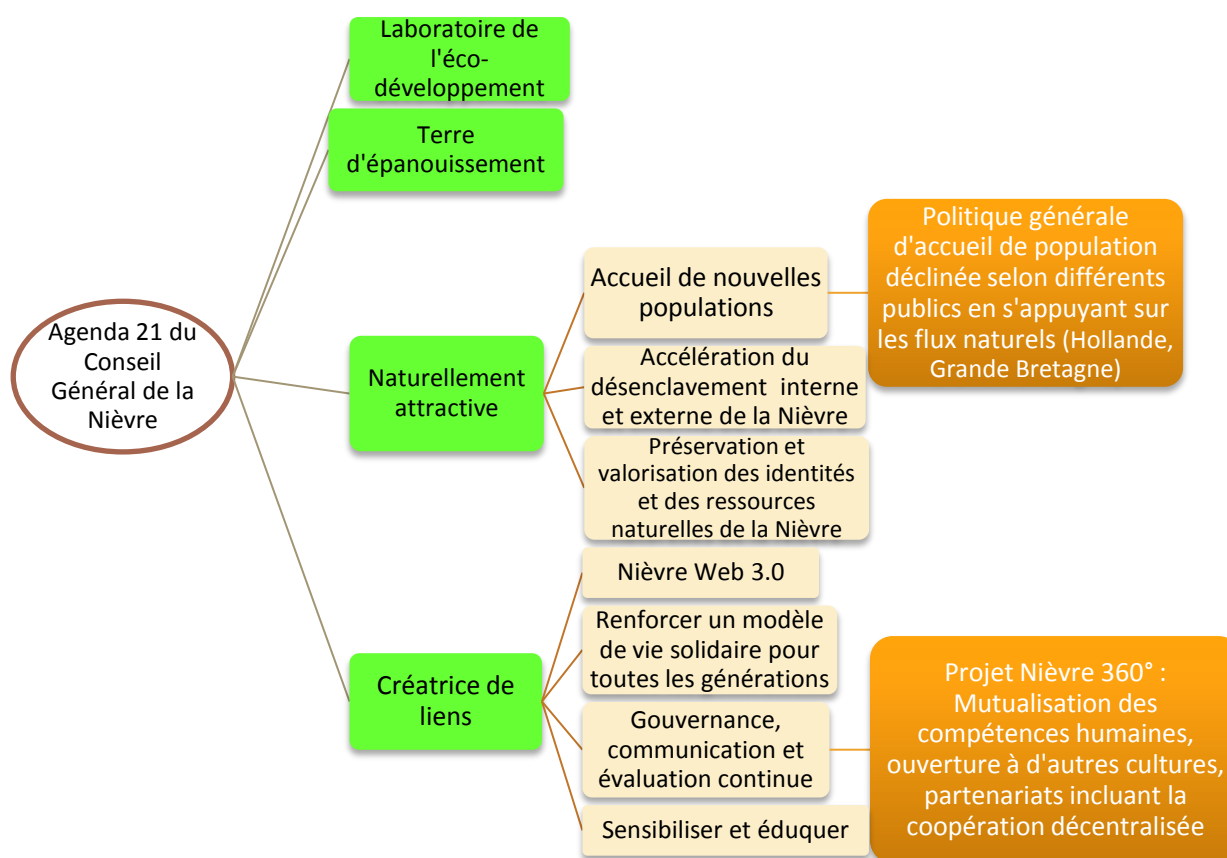
Il y a un écart important entre les actions d'ouvertures des territoires et leurs intégrations dans l'Agenda 21. Ces tableaux ont permis, lors du Comité Technique Régional des Agendas 21 qui s'est tenu à Sancé le 20 juin 2013, de faire prendre conscience aux territoires qu'il ne s'agit pas d'un manque d'ouverture de leur territoire mais d'une non prise en compte de celle-ci à travers leurs Agendas 21.

II.2. TERRITOIRES AYANT INTEGRE CERTAINES DE LEURS ACTIONS D'OUVERTURE DANS LEURS AGENDAS 21

Il y a différents axes, dans les Agendas 21, intégrant l'ouverture des territoires. L'étude qui suit s'appuiera sur les schémas analytiques des Agendas 21 réalisés dans les états des lieux complets des territoires (en Annexes). L'analyse portera uniquement sur les Agendas 21 ayant émis des actions d'ouverture et reprendra, pour chaque territoire, l'ensemble des axes stratégiques, puis les objectifs opérationnels des axes où se situe l'action d'ouverture et, enfin, la ou les actions d'ouvertures identifiées.

Le Conseil Général de la Nièvre a intégré ses actions d'ouverture par l'objectif d'attractivité du territoire. Le second axe intégrant cette ouverture est celui de la cohésion sociale.

Tableau 10: Schéma analytique de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Nièvre - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.



Les territoires ayant intégrés des actions d'ouverture selon l'objectif de solidarité sont Montambert, la communauté de communes de l'Autunois, le Parc naturel régional du Morvan, la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et le Conseil Général de la Saône-et-Loire.

Tableau 11: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Montambert - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.

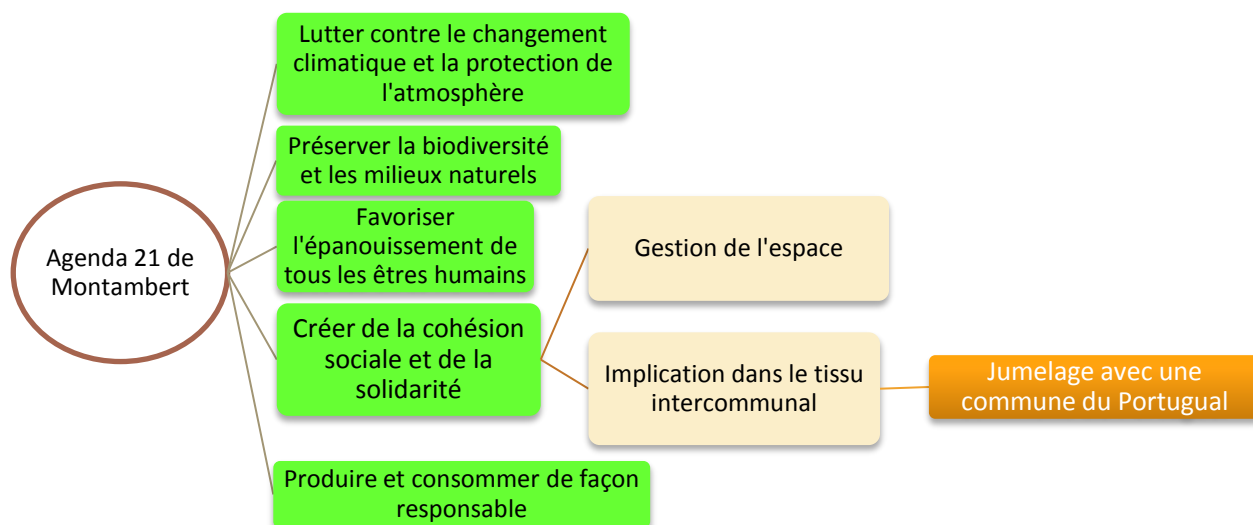


Tableau 12: Schéma analytique de l'Agenda 21 de la CCA- Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.

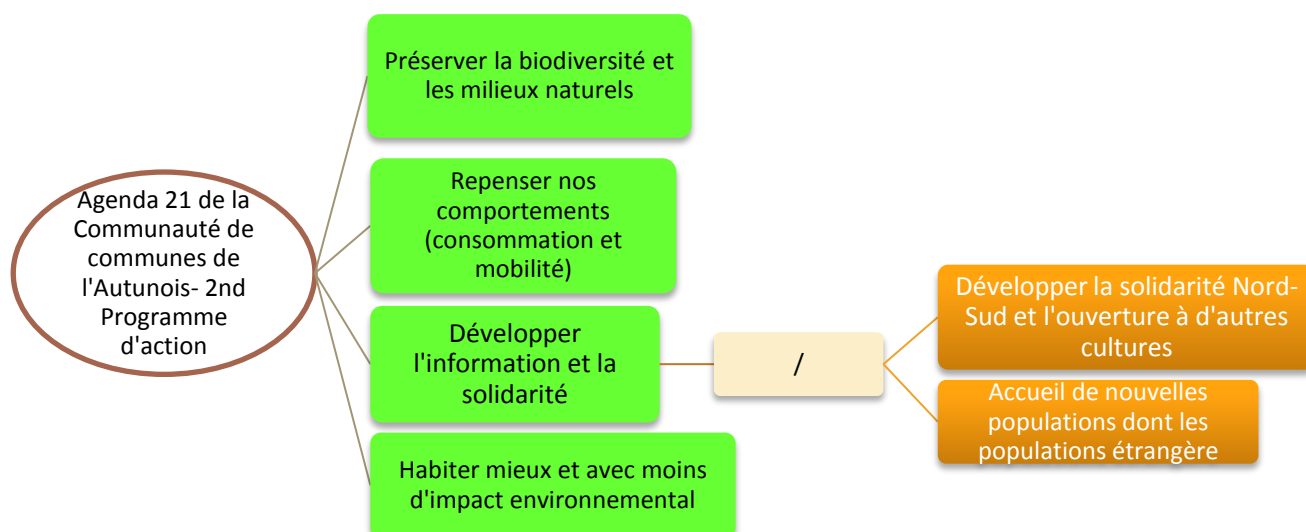


Tableau 13: Schéma analytique de l'Agenda 21 du PnrM - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.

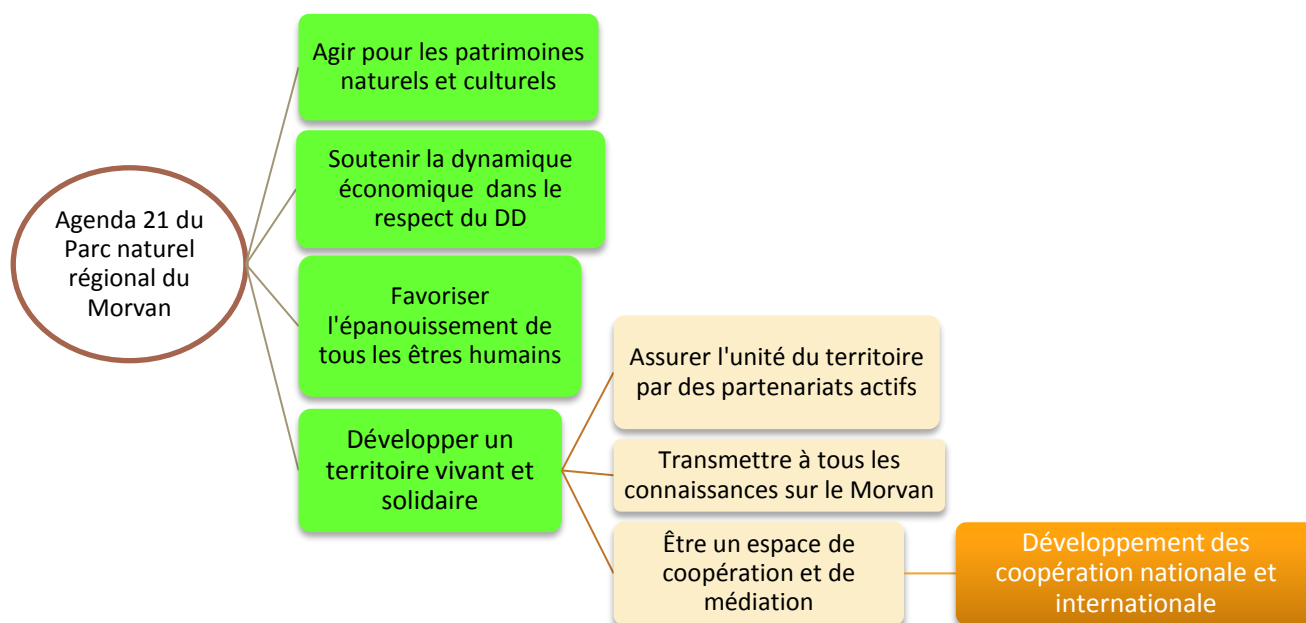


Tableau 14: Schéma analytique de l'Agenda 21 de la CUCM- Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.

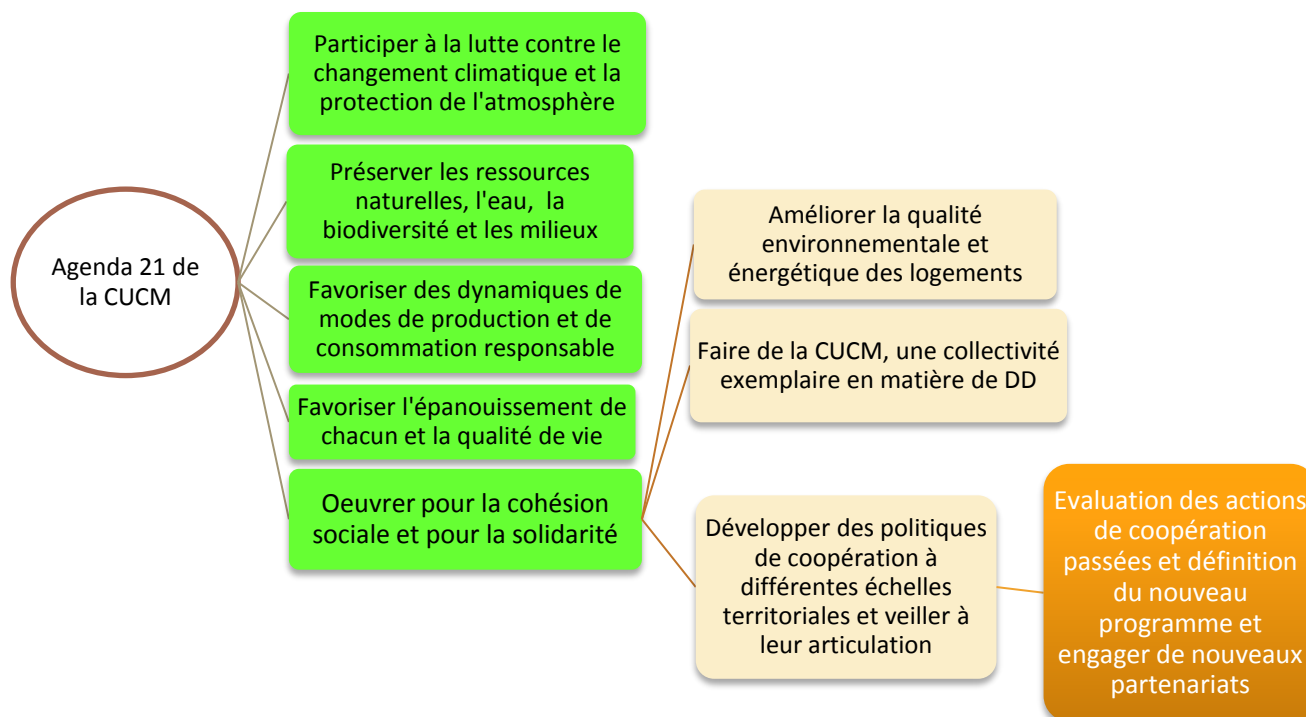
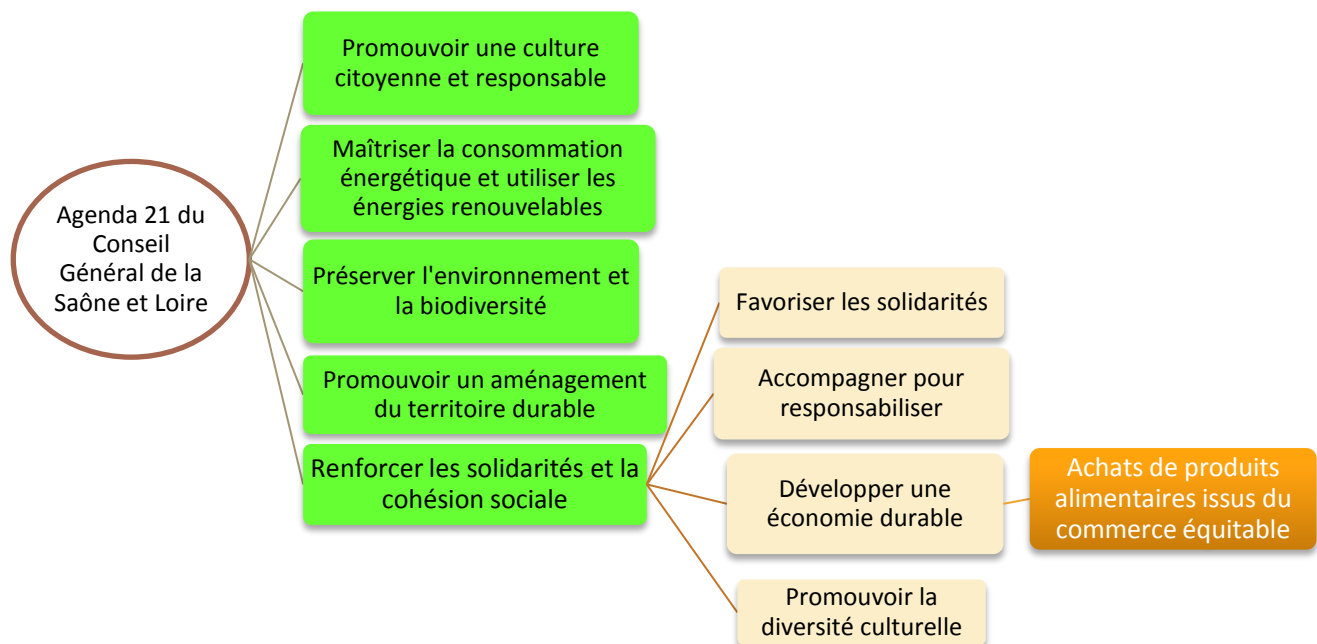
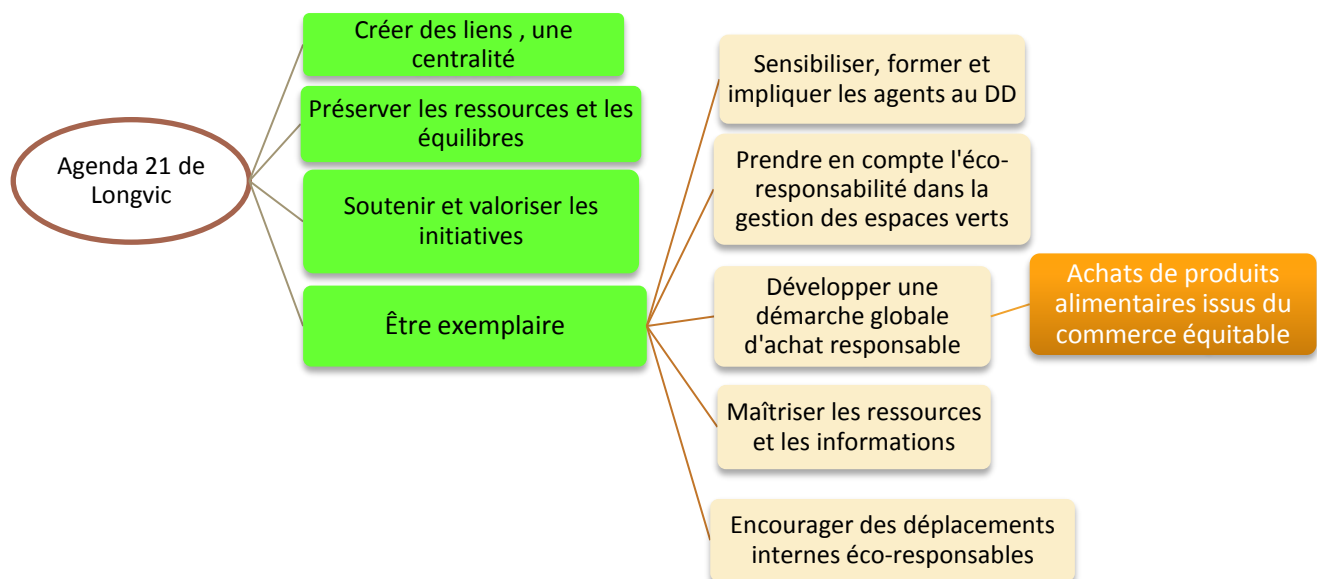


Tableau 15: Schéma analytique de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Saône-et-Loire - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.



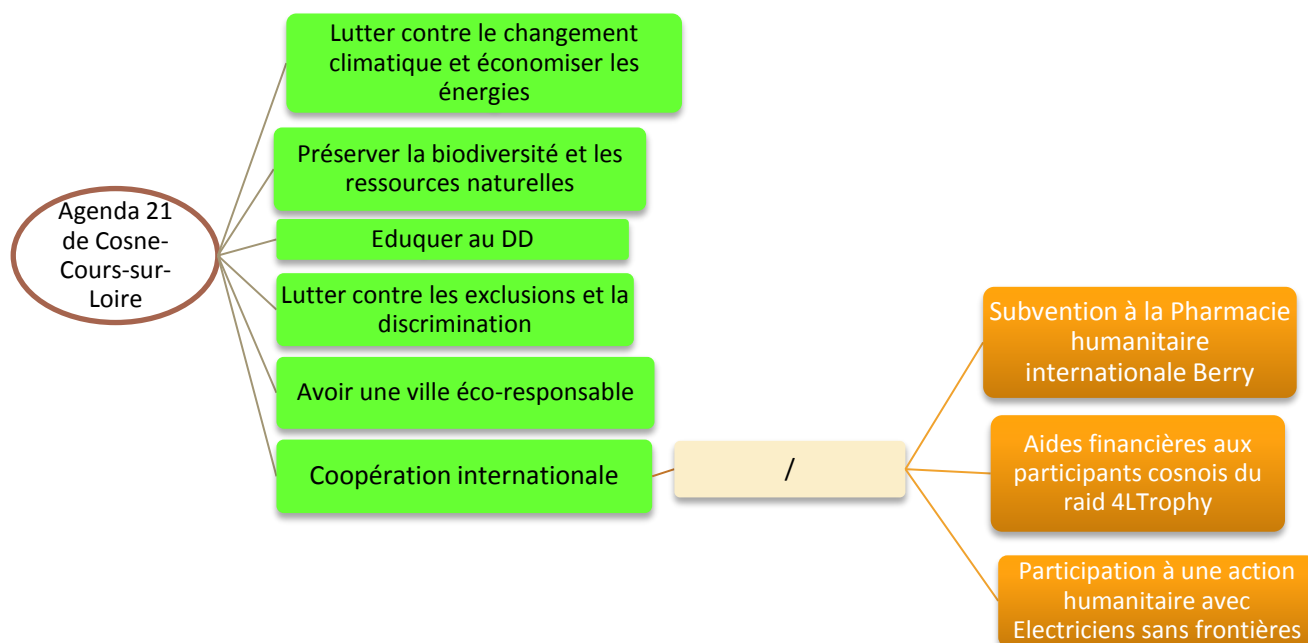
Longvic a introduit la dimension internationale de son Agenda 21 par l'entrée « exemplarité de la ville ».

Tableau 16: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Longvic - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.



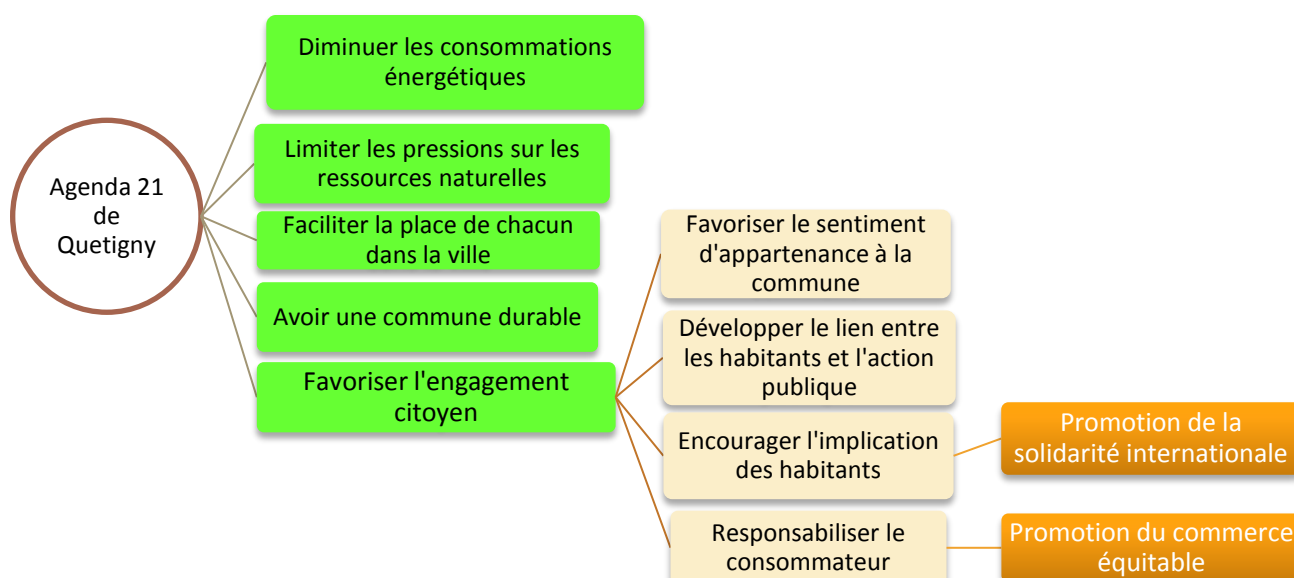
Cosne-Cours-sur-Loire a intégré la dimension internationale par l'objectif de coopération internationale.

Tableau 17: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Cosne-Cours-sur-Loire - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.



Enfin Quetigny a donné une dimension internationale à son Agenda 21 par l'axe stratégique « favoriser l'engagement citoyen » et par deux objectifs opérationnels que sont : « encourager l'implication des habitants dans les actions collectives » et « responsabiliser le consommateur ».

Tableau 18: Schéma analytique de l'Agenda 21 de Quetigny - Focus sur l'axe et les objectifs permettant l'action d'ouverture.



Les mécanismes d'intégration des variables d'ouvertures dans l'Agenda 21

D'après ces différents schémas, plusieurs mécanismes d'intégration et de non intégration des actions dans l'Agenda 21 peuvent être observés.

L'intégration des actions d'ouverture se fait par les axes suivants :

- Solidarité et cohésion sociale
- Attractivité du territoire
- Exemplarité
- Coopération internationale
- Engagement citoyen

Le premier axe d'intégration des actions à dimension internationale et européenne des territoires est la solidarité et la cohésion sociale. Cet axe a été utilisé par Montambert dans le but de développer l'implication intercommunale, par le Conseil Général de la Nièvre, la CUCM, le PnrM et la CCA, dans le but de développer la coopération et par la Saône et Loire pour développer le Commerce équitable. Sur ces trois groupes, le constat est que l'axe « développer la coopération » a permis des actions concrètes et importantes sur le territoire.

La CCA a également utilisé l'axe de solidarité et de cohésion sociale pour développer leur politique d'accueil

dont l'accueil de population étrangère.

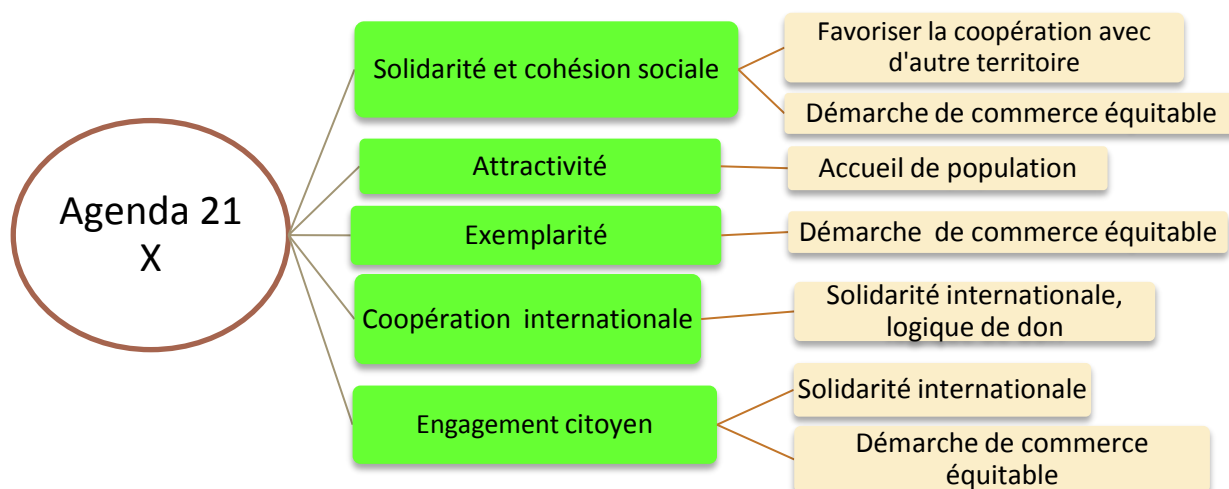
Le second axe, permettant l'intégration des actions d'ouverture des territoires, est celui de l'attractivité, celui-ci a été choisi par le Conseil Général de la Nièvre dans le but de développer leur politique d'accueil dont l'accueil de populations étrangères.

Le troisième axe se fait par la volonté d'être exemplaire, tel est le cas pour la démarche de Commerce équitable adoptée par la ville de Longvic.

Un autre axe d'intégration est celui de la coopération internationale. Ce dernier a été utilisé par Cosne-Cours-sur-Loire, pour leurs actions d'aides solidaires.

Enfin un dernier axe d'intégration a été l'engagement citoyen. Celui a été utilisé par Quetigny dans le but de mettre en avant un projet important en cours avec leurs villes jumelles (Bous et Koulikoro) ainsi que leur démarche de commerce équitable.

Tableau 19: Schéma analytique type de l'intégration de la dimension d'ouverture dans les Agendas 21



D'après ce schéma, le commerce équitable est une variable d'ouverture qui répond à des axes stratégiques différents selon les territoires. Cependant, pour la coopération et l'accueil de population,

la variable d'ouverture répond à un objectif général bien particulier. Enfin, la solidarité internationale est présente dans deux axes bien différents. Ceci s'explique puisque, pour les territoires concernés les finalités de l'action ne répondent pas au même objectif.

Les mécanismes de non intégration de la dimension d'ouverture dans l'Agenda 21

Pour les Agendas 21 du Pays de l'Auxois, de Chalon-sur-Saône, Chenôve, Sancé et Sainte-Colombe-en-Auxois, il n'y a pas eu d'intégration des actions d'ouvertures dans leurs territoires.

Il a été remarqué que certains territoires ayant intégrés des actions d'ouvertures, n'ont pas inscrits toute la richesse de la dimension internationale du territoire.

Dans les deux cas de figure, il peut y avoir plusieurs raisons expliquant la non-intégration des actions.

Tout d'abord, le manque de transversalité entre les services ou les acteurs du territoire, n'a pas permis d'identifier les enjeux dégagés par ces actions. A Longvic, par exemple, les acteurs du comité du jumelage n'ont pas de relation avec les personnes en charge de l'Agenda 21 et inversement, ce qui ne permet pas l'échange d'information sur les actions menées.

Mécanismes de non intégration des actions d'ouverture des territoires :

- Manque de transversalité
- Diagnostic territorial partiel ou partiellement exploité
- Conception de l'Agenda 21 : Agenda 21 de compétence
- Préoccupation sur le territoire ne permettant pas de développer l'ouverture du territoire

La non-intégration des actions d'ouvertures peut également venir d'un mauvais diagnostic territorial ou d'une exploitation partielle de ce diagnostic. A Chenôve, par exemple, le diagnostic territorial a relevé l'ensemble des liens entre les acteurs du territoire et l'étranger, cependant le programme d'action ne contient aucun axe permettant la mise en avant des richesses existantes.

Cette non-intégration des actions d'ouverture peut aussi s'expliquer par la façon de concevoir l'Agenda 21, c'est-à-dire le fait d'avoir un Agenda 21 de compétence et non un Agenda 21 de territoire. Pour certains territoires tels que le Pays de l'Auxois ou celui de Chalon-sur-Saône, le programme d'action de leur Agenda 21 repose sur les compétences de la structure et non sur l'ensemble des acteurs relais du territoire. Ainsi, leurs programmes d'actions concernent uniquement les actions relevant de leurs compétences sans prendre en compte les actions pouvant être mises en place par d'autres acteurs. Cette conception de l'Agenda 21 ne permet pas de considérer le territoire dans son ensemble et dans toutes ses richesses.

Pour Sancé et Sainte-Colombe-en-Auxois, les préoccupations du territoire ne leur ont pas permis d'avoir une vision plus globale.

II.3. ANALYSE CHIFFREE DU NOMBRE DE TERRITOIRE ENGAGE PAR VARIABLE

Cette analyse permettra d'observer le nombre d'action d'ouverture, afin d'avoir une vision quantitative sur les variables impliquant le plus d'action. Il faut prendre soin à ne confondre le nombre d'action avec le degré d'implication des acteurs ni même l'impact sur le territoire.

Tableau 20: Nombre d'actions de la dimension internationale, hors et dans Agenda 21 des territoires.

Territoires/ Variables	Accueil de population étrangère	Jumelage coopération partenariat	Aides solidaires	Achats responsables	Sensibilisation sur l'étranger	Total
CG71	0	8	1	1	1	11
CG58	3	3	1	1	1	9
CUCM	0	2	0	1	3	6
Pays	0	1	0	0	0	1
PNR Morvan	0	6	0	0	0	6
CCA	6	5	2	1	4	18
Chalon	0	5	1	0	7	13
Chenôve	0	2	0	0	1	3
Cosne	0	3	4	0	1	8
Quetigny	0	2	0	4	2	8
Longvic	0	4	0	6	0	10
Sancé	0	1	1	1	2	5
Montambert	2	1	0	0	1	4
Ste-Colombe	0	2	0	0	2	4
Total	11	45	10	15	25	106
En %	10,38	42,45	9,43	14,15	23,59	100

Les actions de coopération-jumelage-partenariat sont les actions les plus importantes, 42,45%, et communes à la quasi-totalité des territoires Agendas 21 bourguignons. Ces actions sont donc accessibles pour tout type de territoire. Il s'agit généralement d'action sur le long terme. Des partenariats ponctuels n'ont pas été identifiés.

La sensibilisation sur l'étranger est la seconde variable (23,59%) à être utilisée dans l'ouverture des territoires. Il s'agit généralement d'actions ponctuelles faites lors de manifestations.

La variable « achat responsable » correspond à 14,15% des actions d'ouverture des territoires. Celles-ci se font à différents niveaux mais principalement par l'entrée commerce équitable.

Les aides solidaires (9,43%) et l'accueil de populations étrangères (10,38%) sont deux variables d'ouverture spécifiques ayant une importance moindre sur l'ensemble des actions faites par les territoires en terme quantitatif.

La variable jumelage-coopération-partenariat concerne l'ensemble des territoires Agendas 21 bourguignons, que celle-ci soit intégrée ou non dans l'Agenda 21.

La variable sensibilisation sur l'étranger est la seconde variable la plus utilisée. Celle-ci n'implique pas de budget particulier et se fait généralement par les acteurs du territoire. Il s'agit donc d'une variable importante pour les territoires ayant des préoccupations budgétaires trop contraignantes. Les trois autres variables (achats responsables, aides solidaires, accueil de populations étrangères) sont plus spécifiques à certains territoires ce qui explique le nombre moindre d'actions.

Tableau 21: Nombre d'actions de la dimension internationale, hors Agenda 21 des territoires.

Territoires/ Variables	Accueil de population étrangère	Jumelage coopération partenariat	Aides solidaires	Achats responsables	Sensibilisation sur l'étranger	Total
CG71	0	6	0	1	0	7
CG58	2	3	0	0	0	5
CUCM	0	2	0	0	0	2

Pays	0	0	0	0	0	0
PNR Morvan	0	1	0	0	0	1
CCA	6	1	1	1	3	12
Chalon	0	0	0	0	0	0
Chenôve	0	0	0	0	0	0
Cosne	0	0	3	0	0	3
Quetigny	0	2	0	4	1	7
Longvic	0	0	0	6	0	6
Sancé	0	0	0	0	0	0
Montambert	0	1	0	0	0	1
Ste-Colombe	0	0	0	0	0	0
Total	8	16	4	12	4	44
En %	18,18	36,36	9,10	27,27	9,10	100

Alors que l'ensemble des actions entreprises par les territoires Agendas 21 était de 106 (Cf. Tableau 20), celles intégrées dans leurs Agendas 21 sont au nombre de 44, soit moins de la moitié.

La variable la plus importante en quantité d'action menée reste celle du jumelage-coopération-partenariat avec 36,36%. La majorité de ces actions intégrées sont des relations de coopération récentes (des années 2000 à aujourd'hui).

La seconde variable est celle des achats responsables (27,27%), notamment par le commerce équitable. La quasi-totalité des actions identifiées en termes d'achats responsables est donc intégrée aux Agendas 21, lorsque le territoire entreprend cette démarche. Celle-ci est donc une variable facilement associée à une action d'un Agenda 21.

A l'inverse, la variable sensibilisation sur l'étranger est rarement intégrée aux actions des Agendas 21. En effet, sur les 23 actions identifiées, seulement 4 sont intégrées dans les Agendas 21.

D'après l'analyse de ces deux tableaux, la variable jumelage-coopération-partenariat semble être un axe stratégique permettant aux territoires de développer les dimensions internationales et européennes de leur Agenda 21.

La sensibilisation sur l'étranger, bien que peu onéreuse, entre dans une logique différente de celle de la démarche Agenda 21 ce qui rend difficile son intégration pour enrichir l'aspect international du territoire.

La variable commerce équitable, spécifique à certains territoires, est une démarche qui s'assimile facilement et vient compléter la démarche Agenda 21. Cette variable semble donc un axe stratégique pour le développement de la dimension internationale des Agendas 21 bourguignons.

III. ANALYSE DES VARIABLES D'OUVERTURE

Les actions des territoires, relevant de la dimension internationale, peuvent être regroupées par type d'action, celles-ci seront alors définies comme des variables d'ouverture des territoires. Suite à la phase de recherche documentaire et à la passation des premiers entretiens, il a pu être identifié cinq variables d'ouvertures : les jumelages-coopérations-partenariats, les achats responsables, les aides solidaires, les politiques d'accueil spécifiques aux populations étrangères et la sensibilisation sur l'étranger.

Cette partie de l'analyse permet d'observer, pour chacune des variables, les actions les plus appropriées aux territoires Agendas 21 pour les ouvrir aux dimensions internationales et européennes.

III.1. ANALYSE DE LA VARIABLE JUMELAGE-COOPERATION-PARTENARIAT

Le jumelage-coopération-partenariat est une variable impliquant diverses formes de coopérations entre des pays étrangers, ceci explique en partie l'importance de cette variable en quantité.

III.1.B. LES COLLECTIVITES ETRANGERES AYANT UN LIEN DE JUMELAGE, DE COOPERATION OU DE PARTENARIAT AVEC LES AGENDAS 21 BOURGUIGNONS ET LEURS DEMARCHES DD.

Ce tableau permet d'observer, pour tous les territoires Agendas 21 bourguignons, quels sont les territoires étrangers partenaires et si ces derniers ont une démarche de développement durable ou une autre démarche semblable aux territoires bourguignons (label de commerce équitable, prix en faveur de l'énergie...)

Tableau 22: Tableau des relations de jumelage-coopération-partenariat avec les pays étranger et leurs démarches de développement durable.

Collectivités Bourguignonne	Jumelage-coopération- partenariat	Agenda 21 Local
Ste Colombe	/	/
Montambert	Projet	/
Sancé	-Vernet-la-Varennes (France)	Non identifié
Longvic	- Maxdorf (RP-Allemagne) - Florennes (Belgique) - Diawara (Sénégal) - New Holland (USA)	- Agenda 21 Local - Agenda 21 Local et Commerce équitable - Non identifié - Agenda 21 non abouti
Quetigny	- Bous (Sarre) - Koulikoro (Mali)	- Démarche développement durable - Non identifié
Cosne	- Bad Ems (R-P- Allemagne) - Herentals (Belgique) - Harpenden (GB)	- Non identifié - Non identifié et Commerce équitable - Agenda 21 Local
Chenôve	- Limburgerhof (RP- Allemagne)	- Non identifié
Chalon	- Solingen (RnW - Allemagne) - St Helens (GB) - Novara (Italie) - Naestved (Danemark) - Communauté du Plateau (Bénin) + Délégation étrangère à Chalon sur Saône sur leurs actions environnementale: <i>Rio Grande do Sul (Brésil), Liuzhou (Chine), Chong ming (Chine), USA, Canada. - Projet Européen Spiral</i>	- Agenda 21 Local - Agenda 21 Local - Agenda 21 Local - Agenda 21 Local - Agenda 21 Local National + Développement durable <i>Non identifié Non identifié Agenda 21 Local Non identifiés /</i>
CCA	- Ingelheim am Rhein (RP- Allemagne) - Stevenage (GB) - Kawagoë (Japon) - Arevalo (Espagne) - Projet Burkina Faso	- Agenda 21 Local et Commerce équitable - Agenda 21 Local - Agenda 21 Local - Non identifié /
CUCM	- Projet Palestine - Blieskastel (Sarre Palatinat)	/ Non identifié.
CG 58	- Algérie - Projet département italien	- directive nationale de développement durable /
CG 71	-Shumen (Bulgarie) - Tahoua (Niger)	-directive nationale de développement durable - Non identifié

	- Centre Songhaï (Bénin) - Sidi Bouzid (Tunisie)	- Agenda 21 Local National - directive nationale de développement durable
PnrM	- GAL Bistritsa (Bulgarie) - Pnr Souabe Franconie (Bavière) - GAL Espagnol - Coopération au Kenya	-directive nationale de développement durable - Non identifié - Non identifié - Non identifié
Pays	-Projet non abouti à Montbard (Fr)	/

Parmi les Agendas 21 identifiés à l'étranger, certains ont des problématiques similaires à leurs villes jumelées telles que:

- Florennes a obtenu un label de commerce équitable en 2011 en même temps que sa ville jumelle à Longvic.
- Solingen a obtenu plusieurs fois le prix « European Energy Award » de cit'ergie. Sa ville jumelle à Chalon-sur-Saône se réfère également aux prix délivrés par cit'ergie pour mettre en avant les actions mises en œuvre par la ville en matière énergétique.
- Limburgerhof, très proche du comité de jumelage de Chenôve, travaille également sur divers projets dont la collecte de déchets, les enquêtes et les évaluations citoyennes sur les projets de la ville, l'entretien des espaces publics, le soutien aux associations animalières.
- Bous (ville jumelée à Quetigny) adopte une démarche de développement durable, notamment sur la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre les nuisances sonores, et l'installation d'un compostage dans le centre de tri intercommunal.

-29 pays en relation avec les territoires Agenda 21 bourguignons (34 en comptant les projets futurs et les projets abandonnés).

-18 des ces collectivités étrangères ont une démarche DD identifiée dont 12 sont Agenda 21.

- Les Agendas 21 ou démarches DD des autres pays n'ont pas pu être identifiés.

III.1.C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS DE JUMELAGE-COOPERATION-PARTENARIAT

Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats des territoires Agendas 21 Bourguignons.



Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats intégrées dans les Agendas 21 Bourguignons.



Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats intégrées dans les Agendas 21 Bourguignons

Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats des Agendas 21 Bourguignons de l'Union européenne.



Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats en Allemagne des Agendas 21 Bourguignons.



Ensemble des actions de jumelage-coopération et partenariats allemands intégrés dans les Agendas 21 Bourguignons.



Légende	
	Villes n'ayant pas de démarche DD identifiée
	Projets futurs de coopération
	Villes ayant un Agenda 21
	Villes ayant une démarche DD nationale ou Agenda 21 national
	Délégation ayant un Agenda 21
	Villes non identifiées

La représentation géographique des actions de jumelage-coopération-partenariat met en avant l'aire d'influence des territoires Agendas 21 bourguignons dans le monde. Elle permet d'identifier qu'un grand nombre de ces actions se font autour des pays européens et plus particulièrement en Allemagne.

Les différentes cartes (représentant l'ensemble des actions de jumelage-coopération-partenariat) mises en parallèles avec les cartes (représentant uniquement les actions intégrées dans les Agendas 21) permettent d'observer visuellement qu'un grand nombre de ces actions ne sont pas prises en compte dans les projets de territoire. Ce constat montre donc que les Agendas 21 n'ont pas intégrés dans leurs projets l'ensemble des enjeux du territoire. En effet, l'aire d'influence d'un territoire dans le monde a des

répercussions sur ce dernier qu'il n'est possible d'observer que si les actions permettant une telle influence du territoire ont été prises en compte.

III.3.D. ANALYSE DES ACTIONS DE LA VARIABLE JUMELAGE-COOPERATION-PARTENARIAT

Aujourd'hui, il y a un brassage de populations et des liens d'amitié forts, ou les frontières n'existent plus. Il y a notamment une adaptation des citoyens à s'ouvrir vers les autres en intégrant de nouvelles méthodes de travail dans leurs relations afin de dépasser les barrières de la langue.

L'objectif du jumelage, de la coopération ou du partenariat est de pousser à la mobilité des gens, les faire sortir de leurs traditions dans le but de créer d'autres relations. De plus, il y a des enjeux différents dans le rôle de cette variable du fait que les français sont devenus européens. Ils ont donc la volonté de mieux connaître l'Europe et d'acquérir une culture européenne.

Tableau 23: Tableau d'analyse de la variable jumelage-coopération-partenariat des territoires Agendas 21 bourguignons.

	Début des relations	Actions concrètes	Porteurs des relations	Nombres de pays	Connaissance des acteurs
CG71	-2006 (Shumen) -2007 (Tahoua) -2010 (Centre Songhai) -2011 (Sidi Bouzid)	-Echange scolaire -Financement de projets d'éducation de gestion de l'eau -Aide technique -Accord de coopération et de soutien	-CG, direction de la coordination	4	-Maison de la Rhénanie Palatinat de nom
CG58	-2001 (Italie) -2012 (Algérie)	-Echange économique, culturel et environnemental -Projet culturel	-CG	2	-Maison de la Rhénanie Palatinat de nom.
CUCM	-années 1990 (Palestine) -Non identifié (Blieskastel)	-Echange environnemental -Echange linguistique, sportif, culturel et don du sang	-Relations Internationale CUCM	2	-Maison de la Rhénanie Palatinat de nom -Maison de l'Europe de nom
Pays	-	-	-	-	-Maison de la Rhénanie Palatinat
PnrM	-Non identifié (Bistritsa) -non identifié (Liban)	-Echange environnemental – BTS	-Lycée agricole de Château Chinon -PnrM - Commune de Brassy	6	-Maison de la Rhénanie Palatinat -CRB Europe et International -Cercle Buffon, aujourd'hui Bourgogne coopération)
CCA	-1979 (Ingelheim) -1975 (Stevenage) -2002 (Kawagoë) -Non identifié (Arevalo) - 2013 (Burkina Faso)	-Echange culturel et artistique -Non identifié -Non identifié -Non identifié	-Comité de jumelage (association) -Mairie d'Autun	5	-Maison de la Rhénanie Palatinat de nom.
Chalon	-1964 (St Helens) -Après-guerre (Solingen) -Non identifié (Novara) - 2005 (CC du Plateau) -2006 (Naestved) Délégations (2011, 2013)	-Echange culturel, historique, sportif - Coopération décentralisée - Non identifié - Partage de connaissances environnementales	-Comité de Liaisons internationales (association) - Agglomération -Comité de Liaisons Int. -Jérôme Durain adjoint au Maire -ADEME	5 + Délégation	-Bourgogne coopération de nom -Maison de l'Europe -Maison de la Rhénanie Palatinat de nom -Associations de l'ESS
Chenôve	-1975 (Limburgerhof) - Non identifié (Parabiago)	-Echange culturel, social, sportif, artistique, environnemental -Non identifié	-RI de Chenôve -Association du don du sang	2	-Bourgogne coopération -Maison de l'Europe
Cosne	-1974 (Bad Ems)	-Non identifié	-Comité de jumelage	3	Aucun

	-1999 (Herentals) -1982 (Harpenden)		(association)	
Quetigny	-1991 (Bous-Koulikoro)	- Echange environnemental, culturel, sportif, forum, coopération.	-Comité de jumelage 2 (association et mairie) -Ville de Quetigny	-Membre de Bourgogne coopération -Maison de l'Europe -Maison de la Rhénanie Palatinat -Energie cité Besançon -Réseaux associatifs
Longvic	-1979 (Florennes) -1983 (Maxdorf) -1981 (New Holland) -2005 (Diawara)	-Lien par la base aérienne -Echange social, culturel, sportif et historique -Il n'existe plus de lien. -Echange culturel, politique économique, social et coopération	-RIAC (parapublique) 4 -relations internationales de Longvic. -Ville de Longvic	-Bourgogne coopération -Maison de l'Europe -Maison de la Rhénanie Palatinat -Association France-Suède -Association Polonaise de Warszawa -Association de l'annuaire des associations dijonnaises de la dimension internationale
Sancé	-1984 (Le-Vernet-la-Varennnes)	-Echange culturel et gastronomique	-Comité de jumelage 1 (associatif)	-Maison de l'Europe
Montambert	-2007 : Projet de jumelage	-Projet non abouti, mais le village a toujours cette volonté	/	/
Ste-Colombe	/	-Projet refusé par le village. Aujourd'hui le projet de jumelage les intéresse.	/	/

A partir de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 80's, les relations « extérieures » d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Cosne-Cours-sur-Loire, de Chenôve, de Longvic et de Sancé sont basées sur le jumelage. Ces relations sont, à l'origine, des rencontres entre habitants. Il s'agit d'échanges historiques, culturels, sportifs et gastronomiques. Les pays étrangers concernés sont principalement européens avec l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique. Pour cette période, deux jumelages peuvent être identifiés comme spécifiques. Tout d'abord le jumelage de Longvic avec New Holland, il s'agit ici d'une relation établie après l'implantation d'une entreprise américaine, dont le siège social était à New Holland. Le second jumelage spécifique est celui de Sancé avec une ville Française de Le-Vernet-la-Varennes (Suite à la volonté de la municipalité de Sancé de se jumeler, la ville a mis une annonce de jumelage dans les journaux. C'est ainsi que le jumelage avec Le-Vernet-la-Varennes s'est formé). Pour cette période, l'ensemble de ces jumelages sont pris en charge par des comités de jumelage associatifs.

A partir des années 90's jusqu'aux années 2000, les relations de la CUCM, de Cosne, d'Autun et du CG 58 ont créé des relations de jumelage avec des pays différents de la période précédente : Palestine, Mali, Italie, Japon. Pour cette période, le jumelage tripartite de Quetigny avec Bous et Koulikoro est intéressant puisqu'il est le seul parmi les Agendas 21 bourguignons à avoir développé une relation entre trois villes différentes. Cette période représente alors le début de l'implication des Agendas 21 bourguignons dans la coopération décentralisée et l'aide au développement. Ces relations sont alors prises en charge par la collectivité locale, soit celle-ci est le seul porteur de la relation, soit celle-ci s'appuie sur un comité de jumelage déjà existant.

Cette période correspond avec la création de la loi Joxe⁷⁹, permettant aux collectivités de développer leurs relations avec l'étranger sur la base de la solidarité, notamment avec les pays du Sud.

Depuis 2005, les relations de Quetigny, du CG71, d'Autun, de Longvic, de Chalon, et du PnrM s'orientent vers des projets de coopération décentralisée et de partenariat à travers le monde : le Bénin, le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Bulgarie, le Danemark. Ces relations renforcent les actions faites lors de la première période.

Cette nouvelle catégorie de jumelage-coopération-partenariat correspond également à l'entrée en vigueur de la Loi Oudin Sanitini de 1%⁸⁰.

Par rapport à la connaissance des acteurs/organismes bourguignons de la dimension internationale, deux groupes peuvent être identifiés. Le premier groupe d'acteurs est celui qui a connaissance d'au moins deux des organismes identifiés pour l'entretien. Il s'agit alors des acteurs du PnrM, de la ville de Chalon-sur-Saône, de Chenôve ainsi que les villes de Quetigny et de Longvic. Les acteurs de ces deux dernières villes ont une très bonne connaissance des organismes de la dimension internationale.

Le second groupe concerne les acteurs des collectivités ayant reconnu moins de deux organismes lors de l'entretien. Il s'agit des acteurs des villes de Sainte-Colombe-en-Auxois, de Montambert, de Sancé, de Cosne-Cours-sur-Loire, de la CCA, du Pays de l'Auxois, de la CUCM, du CG58 et du CG71. Pour ce groupe, les acteurs n'ont pas de lien avec ces organismes, soit parce qu'ils n'ont pas développés leurs relations de jumelage-coopération-partenariat, soit parce que l'acteur interrogé dans la collectivité n'a pas

Loi Oudin Santini

Cette loi incite à développer la coopération internationale via la thématique de l'eau. En effet, elle donne l'opportunité aux collectivités locales et aux agences de l'eau de développer des projets de coopération en consacrant 1% de leurs budgets publics « eau et assainissement ».

Dans ce cadre, les agences de l'eau ont la compétence (dans la limite de 1% de leur budget) à agir dans la coopération internationale par la mise à disposition de leurs personnels au Ministère des Affaires Etrangères (MAE), de structures européennes ou internationale.

Cette loi s'étendra prochainement au domaine des déchets (<http://www.senat.fr>).

⁷⁹<http://www.legifrance.gouv.fr>

⁸⁰ <http://www.cncd.fr>

connaissance du travail fait par le service relations internationales ou l'association en charge de ce type de relations.

Le jumelage a progressivement disparu pour laisser place à des relations de coopération et/ou de partenariats. La loi Oudin Santini a été un levier des collectivités pour faire de la coopération, ce qui explique le nombre important de liens avec l'étranger qui se sont créés depuis 2005 chez les territoires Agendas 21 bourguignons.

III.2. ANALYSE DES ACTIONS D'ACCUEIL DE POPULATION ETRANGERE

Les politiques d'accueil de population sont inscrites comme variables d'ouverture si elles ciblent des populations étrangères spécifiques. Cet aspect permet aux territoires de s'enrichir et doit être valorisé dans le sens d'un projet global de territoire.

Tableau 24: Tableau des actions d'accueil de population étrangère des territoires Agendas 21 Bourguignons

Territoires	Actions menées	Population visée	Porteur du projet	Objectifs sur le territoire	Les éléments d'ouverture
CG58	-service dédié -Promotion du territoire par des salons en France et à l'étranger	Néerlandaise Britannique	CG58, service accueil de nouveaux arrivants	-Bonne intégration des arrivants -Capter des populations actives notamment en terme de santé -Accompagner ces populations pour qu'elles restent à long terme	-Aller à la rencontre de populations étrangères - Mettre en avant le territoire -Créer du lien avec les populations de territoires extérieurs
CCA	-Candidature à des appels à projets d'accueil. -Partenariat-Presses pour les Néerlandais. -Blog pour l'accompagnement des nouveaux arrivants sur le territoire. -Recrutement d'un chargé de mission -Promotion du territoire par des salons d'émigrations. -Organisation de session d'accueil pour de nouveaux projets.	Néerlandaise Britannique Allemande	CCA, service accueil de nouveaux arrivants	-Bonne intégration des arrivants -Capter des populations actives et jeunes. -Accompagner ces populations sur le territoire	-Aller à la rencontre de populations étrangères - Mettre en avant le territoire -Créer du lien avec les populations de territoires extérieurs
Montambert	-Présentation des nouveaux arrivants -Identification des nouveaux arrivants dans le journal	Irlandaise	Mme le Maire	-Bonne intégration des arrivants -Créer du lien entre les habitants	-Découvrir d'autres cultures à travers l'accueil de population.

La variable politique d'accueil de population concerne uniquement trois territoires. Ces politiques d'accueil ont un aspect qui justifie leur place en tant que variable d'ouverture. En effet, pour ces territoires, la politique d'accueil leur permet d'être prêts à recevoir des populations de cultures différentes mais également d'aller vers les pays étrangers pour faire découvrir et créer du lien avec leur territoire.

Les politiques d'accueil, sous certaines conditions, permettent une ouverture d'esprit et une découverte mutuelle des cultures. Cependant, toutes ne peuvent pas être considérées comme une variable d'ouverture. Le nombre de territoires concernés étant restreint, cette variable est un axe stratégique faible.

III.3. ANALYSE DES ACTIONS D'AIDES SOLIDAIRES

Concernant l'ensemble des actions d'aides solidaires, il s'agit d'actions n'impliquant pas la collectivité dans un projet concret mais d'une logique de don. Ainsi, les aides solidaires représentent l'ensemble des actions de dons financiers ou matériaux entrepris par les collectivités dans un objectif de développer la solidarité sur le territoire.

Tableau 25: Tableau d'analyse de la variable « aides solidaires ».

Territoires	Actions menées	Porteur du projet	Objectifs sur le territoire	Les éléments d'ouverture
CG58	-Soutien aux projets solidaires des associations.	CG58	-Valoriser les initiatives locales	-Mise en avant du territoire par les associations. -Associations créant une ouverture d'esprit chez les habitants
CCA	-Aides d'urgence -Action de l'association Terre de culture	CIAS Association	-Venir en aide aux pays dans l'urgence -Valoriser les actions de l'association	-Participation financière indépendamment du pays de l'urgence -Association créant l'ouverture d'esprit chez les habitants
Chalon	-Soutien aux projets solidaires des associations locales.	Agglomération	-Valoriser les initiatives locales	-Mise en avant du territoire par les associations. -Associations créant une ouverture d'esprit chez les habitants
Cosne	-Subvention à une association PHIB -Aide financière aux participants du 4LTROPHY -Soutien financier à la création d'une épicerie solidaire -Participation à une action humanitaire.	Mairie de Cosne-sur-Loire	-Contribuer à une association de coopération internationale -Faciliter l'engagement des jeunes dans une action humanitaire -Faciliter la mise en place d'un commerce solidaire	-Participation financière pour favoriser la coopération internationale. -Faciliter un choix de consommation responsable -Permettre aux jeunes de s'enrichir d'une expérience humanitaire
Sancé	-Mise à disposition de salle pour une association humanitaire	Mairie de Sancé	-Aider les associations locales	- Association créant l'ouverture d'esprit chez les habitants

Ce tableau (des aides identifiées comme solidaires), ne permet pas d'intégrer l'ensemble des actions de cette variable. En effet, certains territoires font de l'aide solidaire à travers leurs relations de jumelage-coopération-partenariat. Pour isoler cette variable il faudrait se focaliser sur une logique de don (financier ou matériel). Cependant se focaliser sur cet axe du don ne permet pas de reconnaître une réelle

implication, un réel impact, permettant l'ouverture du territoire. Il s'agirait d'une action pour faire un premier pas vers l'ouverture.

Les aides solidaires ne correspondent pas nécessairement à une variable à part entière mais elle découle d'une ou de plusieurs autres variables.

III.4. ANALYSE DES ACTIONS D'ACHATS RESPONSABLES

Les achats responsables peuvent être considérés comme une variable d'ouverture. En effet, le fait de connaître les lieux et les méthodes de fabrication des produits achetés montre l'envie des territoires de s'intéresser, d'encourager des modes de productions plus durables mais également de créer des liens de long terme avec des producteurs situés dans des pays étrangers.

Tableau 26: Tableau d'analyse de la variable achats responsables.

Territoires	Actions voulues	Historique des actions	Porteur du projet	Territoires jumelés – commerce équitable	Connaissance des acteurs
CG71	-Engagement dans une démarche de commerce équitable	-2006	CG71	Non identifié	-Max Havelaard -Artisan du Monde
CG58	-Choix dans les achats	Non identifié	CG58	Non identifié	-Max Havelaard
CUCM	-Sensibilisation lors de la semaine de la solidarité internationale	-2010	CUCM	Non identifié	-Artisan du Monde -Equi'Max -Organisme de label Alter-éco
CCA	-Partenariat avec la Maison du DD pour vente de produits issus du Commerce équitable	-2007	Maison du DD	Ville d'Ingelheim am Rhein : La ville est candidate au label « Territoires de Commerce Equitable ».	-Artisan du Monde
Cosne	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Ville d'Herentals : La ville sensibilise les écoles au commerce équitable : une semaine a été banalisée dans certaines classes pour travailler sur ce thème. La ville encourage les entreprises à développer le commerce équitable.	-Artisan du Monde -Equi'Max
Quetigny	-Engagement dans une démarche de commerce équitable -Intégration de produits de commerce équitable dans les achats publics -Sensibilisation et promotion du Commerce équitable -Candidat au label « territoires de commerce équitable »	-2013	Mairie	Non identifié	-Artisan du Monde -Equi'Max
Longvic	-Formation des agents de la ville -Intégration du commerce équitable dans les achats publics -Voyage du Maire-Député au Mexique sur les enjeux du commerce équitable -Charte de la vie associative pour un engagement d'achat de produits de commerce équitable -Organisation du Marché de Noël équitable	-2011	-Mairie -Association signataires -Participants du Marché de Noël	Ville de Florennes : Label de « Commune du commerce équitable et produits du terroir » en octobre 2011.	-Artisan du Monde -Equi'Max
Sancé	-Accueil d'un festival Altermondialiste sensibilisant au commerce équitable	-2012	-Festival	Non identifié	-Artisan du Monde

La majorité des actions de la variable achats responsables se traduit par des démarches de sensibilisation, ou d'achats de produits issus du commerce équitable. Les relations de jumelages peuvent également favoriser voir renforcer cette variable à l'image de Longvic où la Député-Maire a profité de ses statuts pour se rendre au Mexique afin d'étudier le commerce équitable, cela lui a permis d'assimiler les enjeux de la démarche. Ainsi, elle a pu traduire le schéma du commerce équitable par des actions concrètes au sein de la municipalité.

Les territoires connaissent tous Artisan du Monde. Cependant Equi'Max est peu connu, mais lorsque la collectivité est porteuse de la démarche, elle a connaissance de l'association.

La variable achats responsables concerne 8 territoires Agendas 21 bourguignons, soit plus de la moitié.

Ayant des territoires jumelés engagés dans une démarche de commerce équitable, il est possible pour certaines collectivités de développer leurs relations à travers cet axe.

Le territoire de Longvic a une démarche qui appréhende clairement les enjeux de la variable achats responsables. Il est possible pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche d'avoir un retour d'expérience à travers les acteurs de la ville de Longvic.

III.5. ANALYSE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'ETRANGER

La sensibilisation sur l'étranger est une forme d'apprentissage pour les habitants et acteurs du territoire. Elle est donc une entrée intéressante pour aborder la dimension globale, puisqu'elle permet d'appréhender d'autres cultures.

Tableau 27: Tableau d'analyse des actions de sensibilisation sur l'étranger

	Actions de sensibilisation	Porteurs des relations	Objectifs sur le territoire	Eléments d'ouverture
CG71	-Expositions des actions de coopération	CG71	-Sensibiliser sur les actions menées par le territoire	-Prendre conscience des actions du territoire dans le monde
CG58	-Par leur politique culturelle	CG58	Développer l'ouverture d'esprit des habitants	Développer la connaissance du monde
CUCM	-Participation à la semaine de la solidarité internationale -Action de visioconférence dans les écoles -Participations au Joli mois de l'Europe	-CUCM -Ecoles -CRB, Creusot, Montchanin, Montceau-les-Mines	-Soutenir les associations de la solidarité internationale -Aller à la rencontre d'autre culture -Sensibiliser sur l'Europe	-Appréhender différentes cultures -Sensibiliser et encourager les habitants à la solidarité internationale -Développer la connaissance du monde -Implication dans les actions menées par d'autres territoires
CCA	-Partenariat avec des écoles africaines -Participation à la fête de l'Afrique -Organisations de cafés linguistiques -Participation au Joli	-Ecoles, Collèges -Association de Terre de Culture -Service accueil de	-Aller à la rencontre d'autre culture -Sensibiliser sur l'Afrique -Sensibiliser sur l'Europe	-Appréhender différentes cultures -Développer la connaissance du monde -Implication dans les actions menées par d'autres territoires

	mois de l'Europe	population -CRB, Lycée Bonaparte d'Autun		
Chalon	-Participation à la semaine de la solidarité internationale -Création d'un répertoire de la solidarité internationale -Participation au Joli mois de l'Europe	-Chalon -Agglomération	-Sensibiliser sur l'Europe -Identifier les acteurs de la solidarité internationale -Soutenir les associations de la solidarité internationale	-Sensibiliser et encourager le développement des actions de solidarité internationale -Développer la connaissance du monde -Implication dans les actions de menées par d'autres territoires
Chenôve	-Organisation d'évènements	-Relations internationales de Chenôve	-Aller à la rencontre d'autres cultures	-Appréhender différentes cultures -Vivre une expérience collective
Cosne	-Participation au Joli mois de l'Europe	-CRB	-Sensibiliser sur l'Europe	-Implication dans les actions de menées par d'autres territoires -Développer la connaissance du monde
Quetigny	-Organisation d'évènements	-Mairie -Comité de jumelage	-Aller à la rencontre d'autres cultures	-Appréhender différentes cultures -Vivre une expérience collective
Sancé	-Discours d'une Malienne sur ses conditions de vie -Participation au concours européen de Lipdub	-Festival -Médiathèque -Habitants	-Partager les expériences de chacun -Mettre en avant son territoire -Vivre une expérience collective	-Appréhender différentes cultures -Prendre conscience des modes de vie dans le monde -Vivre une expérience collective
Montambert	-Restitutions des voyages à l'étranger	-habitants -Mairie	-Partager les expériences de chacun	-Appréhender différentes cultures
Ste-Colombe	-pas contre un voyage d'étude -voyages artistiques -invitation d'un écrivain local à présenter ses voyages	-Acteur extérieur -La Lochère -ARCADE	-Aller à la rencontre d'autres cultures	-Appréhender différentes cultures -Vivre une expérience collective

Cette variable d'ouverture concerne la majorité des territoires. Les objectifs des actions menées et les éléments d'ouverture sous-jacents démontrent parfaitement l'apport de cette variable dans la dimension internationale des territoires. En effet, les actions menées par les différents acteurs du territoire ont pour objectifs d'appréhender d'autres cultures, de développer la connaissance des habitants à travers le monde mais également de faire vivre une expérience collective. Ces objectifs sont des leviers importants dans l'ouverture des territoires.

La sensibilisation est une variable d'action stratégique puisqu'elle permet à tout territoire de s'ouvrir au monde. Les acteurs de ces actions sont souvent des acteurs relais ce qui permet un partage de l'action sur le territoire.

Les objectifs d'appréhension d'autres cultures, de développement des connaissances sur le monde et de vivre une expérience collective permet d'identifier des leviers pour la réalisation d'une expérience collective avec l'ensemble des acteurs des territoires Agendas 21 bourguignons.

IV. ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA DIMENSION INTERNATIONALE ET LES TERRITOIRES AGENDAS 21 BOURGUIGNONS

Cette analyse a pour but d'évaluer l'implication des acteurs bourguignons de la dimension internationale et européenne dans les territoires Agendas 21 bourguignons.

Tableau 28: Tableau récapitulatif des connaissances des acteurs bourguignons des porteurs des Agendas 21 bourguignons

Territoires	Equi'Max	ADM	Maison de la R-P	Europe Directe	Bourgogne Coopération	Autres
CG71	Max Havelaard	Connu	De nom	Non	Non	/
CG58	Max Havelaard	Connu	De nom	Non	Non	/
CUCM	Non	Connu	Connu	Connu	Connu	Alter-éco
Pays PnrM	Non	Connu	Connu	Non	Non	Programme Leader
PnrM	Non	De nom	Partenariat	Non	Association Cercle Buffon	CRB, Relations internationales
CCA	Sollicité à Autun	De nom	Connu	Non	Non	/
Chalon	Non	Connu	De nom	Connu	De nom	Association de l'ESS
Chenôve	De nom	Connu	Non	Connu	Connu	/
Cosne	Non	Connu	Non	Non	Non	/
Quetigny	Connu	Connu	Connu	Connu	Partenariat	Energie Cité Besançon, Réseaux associatifs
Longvic	Partenariat	Connu	Connu	Connu	Connu	Associations de la solidarité internationale
Sancé	Non	Connu	Non	De nom	Connu	/
Montambert	Max Havelaard	Connu	Non	Non	Connu	/
Ste-Colombe	Max Havelaard	Non	Non	Connu	Non	/

Quatre territoires sur les 14 ont ou ont eu des relations de partenariats avec les acteurs identifiés lors des entretiens. La CCA et Longvic ont tous deux eu une relation avec Equi'Max. Le PnrM était en partenariat avec la Maison de la Rhénanie Palatinat. Une personne du comité de jumelage de Quetigny fait partie des administrateurs de Bourgogne Coopération.

L'acteur bourguignon de la dimension internationale le plus connu est Artisan du Monde principalement grâce à ses enseignes.

Les acteurs bourguignons de la dimension internationale les moins connus sont la Maison de l'Europe et Equi'Max. Les acteurs interrogés connaissant le plus ces organismes sont Longvic, Quetigny et la CUCM.

V. RESULTATS DE L'ANALYSE

Les notions clefs

L'analyse (PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.I.) des notions clefs identifiées dans la méthodologie (PARTIE METHODOLOGIQUE.II.1.) a permis de distinguer deux raisonnements à travers les définitions données par les acteurs. Le premier raisonnement, utilisé par les acteurs des grandes collectivités, est une vision large et généraliste des concepts :

- « *Le Conseil Général inspire les autres collectivités et acteurs du territoire afin qu'ils se saisissent de leurs responsabilités à leurs échelles* » Nathalie Pinault, chargée de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Nièvre pour la définition de responsabilité globale-locale,
- « *L'articulation correspond à la structure actuelle de la démarche A21. Il s'agit d'aller à la rencontre des différentes directions en leur montrant qu'eux aussi font du DD.* » Aurélien Voiret, chargé de mission du Conseil Général de la Saône-et-Loire pour la définition d'articulation.

Cette vision généraliste s'explique par l'échelle territoriale dans laquelle ils travaillent. En effet, un Conseil Général a des compétences permettant de donner des directives générales, alors qu'une échelle de territoire plus proche des habitants (telle une ville ou un village) a des compétences plus opérationnelles sur le territoire. Cet exemple permet également de justifier le second raisonnement identifié. En effet, ce dernier est une vision plus opérationnelle correspondant à une approche sociale qui se caractérise par une vision utilitariste et pragmatique. Cette vision est partagée par une partie des acteurs des villes moyennes et des villages :

- « *La participation est difficile à obtenir car elle demande une mobilisation et une implication des habitants* » Marie-Christine Roy, Maire de Montambert pour la définition de participation,
- « *L'échange enrichit le programme par le savoir de chacun et permet d'avoir un projet plus sûr et plus légitime avec une approbation plus large.* » Benoît Kubiak, Chargé de l'Agenda 21 de Quetigny pour la définition d'échange,
- « *Il y a des difficultés de mobilisation [...]. Le problème vient du bénéfice de la participation pour les habitants* », Thérèse Flacelière, Maire de Sainte-Colombe-en-Auxois pour la définition de participation,
- « *Responsabilité de la municipalité mais également de l'ensemble des habitants.* » Mireille Coulon, Elue en charge de l'Agenda 21 de Cosne-Cours-sur-Loire pour la responsabilité globale et locale.⁸¹

Cette analyse des mots clefs a également permis de montrer que les concepts de solidarité, de participation, de responsabilité globale et locale, de transversalité, d'articulation d'échange, et d'ouverture étaient des éléments moteurs dans les démarches des territoires. A l'inverse, les concepts de préoccupation, de précaution, d'empathie et d'altruisme étaient des mots ayant moins d'importance pour les acteurs des territoires.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

Il est important de considérer les deux types de raisonnements pour appréhender les territoires :

- Une vision globale, générale,
- Une vision utilitariste, ayant besoin d'assurer un retour sur investissement

Les concepts de solidarité, participation, responsabilité globale et locale, transversalité, échange et ouverture ont été identifiés comme moteurs dans la conception de l'Agenda 21 des collectivités.

⁸¹ Citations extraites des comptes rendus d'entretiens menés avec les acteurs bourguignons en charge d'Agenda 21

Compréhension de l'intégration ou non des variables d'ouverture dans les Agendas 21

Cette analyse (PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.II) met en avant les marges de progression pouvant être faites par les territoires par la prise en compte de la richesse des actions existantes sur le territoire. En effet, les territoires Agendas 21 bourguignons ont une richesse d'ouverture développée à travers l'ensemble des acteurs (collectivité, associations, entreprises, habitants...). Cependant celle-ci n'est pas ou très peu valorisée dans l'Agenda 21 et ne permet pas d'enrichir le projet global du territoire. Par exemple, les relations d'ouverture de Chenôve sont très actives dans leur jumelage avec Limburgerhof et se développe avec des échanges réguliers sur diverses thématiques dont le développement durable, or l'Agenda 21 ne le mentionne pas. De même, l'outil ne valorise pas les actions du service des relations internationales de la ville qui organise chaque année, depuis 2005, des voyages autour des grandes institutions européennes, en partenariat avec leur ville jumelle.

La traduction quantitative (PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.II.2) des actions menées montre des variables d'ouverture communes à l'ensemble des territoires. Ainsi, les variables de jumelage-coopération-partenariat et de sensibilisation sur l'étranger ont été identifiées comme des actions essentielles à prendre en compte pour l'ouverture des territoires. A l'inverse, les aides solidaires, les démarches d'achats responsables ou encore les politiques d'accueil de populations étrangère sont des variables spécifiques à une minorité de territoire.

L'étude des schémas analytiques des Agendas 21 (Annexes des états des lieux et réinterprétés en PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.II.3) a permis la compréhension des mécanismes d'intégration et de non intégration des actions d'ouverture dans l'outil. Ainsi, les variables de jumelage-coopération-partenariat, d'achats responsables, d'aides solidaires et de politique d'accueil de populations étrangères s'intègrent, quand elles sont dans l'Agenda 21, à travers des axes stratégiques spécifiques tels que la solidarité et cohésion sociale, l'attractivité du territoire, l'exemplarité de la collectivité, l'engagement citoyen. Seule la variable de sensibilisation sur l'étranger ne semble pas trouver d'axe stratégique spécifique permettant son intégration dans l'Agenda 21. De plus, celle-ci n'a pas le même impact selon l'échelle de territoire dans laquelle l'action est effectuée.

La non-intégration des variables d'ouverture dans l'Agenda 21 (PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.II.3) s'explique par plusieurs phénomènes. Le premier constat est le manque de transversalité entre les porteurs de projet Agenda 21 et les services ou associations ayant la charge des relations internationales. Le manque de communication entre les acteurs peut donc se voir comme un frein pour les territoires. Par exemple, dans le cadre des échanges avec la ville de Longvic, le service des relations internationales n'a pas communiqué avec les porteurs de l'Agenda 21 sur le questionnaire qui a été envoyé, ce qui n'a pas permis d'informer les différents services concernés.

Une autre raison de la non-intégration de la dimension d'ouverture peut s'expliquer par le concept même de l'Agenda 21. Pour certains acteurs interrogés il a pu être identifié que le porteur de l'Agenda 21 était le seul compétent à agir dans le programme d'action. Cette conception de l'Agenda 21 n'inclut donc pas l'ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cas, le projet porté dans l'Agenda 21 n'est plus un projet global du territoire mais un projet de la collectivité. Par exemple, le chargé de mission Agenda 21 de la ville de Chalon-sur-Saône considère que l'échelle de la ville n'est pas suffisamment grande pour mettre en valeur les actions d'ouverture du territoire et que ceci appartient à l'agglomération.

Enfin, une autre raison de la non-intégration de l'ouverture s'explique par des préoccupations locales importantes, ne permettant pas de développer l'axe d'ouverture. Ces territoires ne sont donc pas prêts à adopter une telle démarche. C'est le cas du Pays de l'Auxois ou de Chenôve qui peine à mettre en place les actions de leur Agenda 21.

D'après les éléments observés, la variable jumelage-coopération-partenariat semble être la variable importante (en quantité et dans sa facilité d'intégration dans les Agendas 21) sur laquelle il est possible de s'appuyer pour développer la dimension européenne et internationale de l'outil.

Pour améliorer l'intégration de la dimension internationale et européenne des Agendas 21, il serait judicieux de mettre en place des actions favorisant la communication entre les porteurs de l'Agenda 21 et ceux des relations internationales.

Une autre action envisageable serait de communiquer sur le fait qu'un Agenda 21 peut et doit être porté par les acteurs du territoire et pas uniquement par la collectivité. Ainsi, l'intégration de la dimension d'ouverture pourra être une opportunité pour impliquer les acteurs du territoire

La variable jumelage-coopération-partenariat

La variable jumelage-coopération-partenariat est extrêmement riche. Présente dans tous les territoires Agendas 21, elle donne un aperçu de l'aire d'influence des territoires Agendas 21 bourguignons dans le monde. Une grande partie des territoires étrangers liés aux collectivités bourguignonnes ont également une démarche de développement durable voire un Agenda 21. En effet, 18 des 29 collectivités étrangères actuellement en lien avec les territoires bourguignons, soit 62% d'entre elles, ont une démarche de développement durable identifiée dont 12 sont « Agenda 21 », soit 41% de l'ensemble de ces collectivités. Il s'agit donc d'un enjeu important puisque les relations entre les territoires, notamment dans les relations de jumelage, ne se sont pas développées sur une telle thématique. Etant un outil majeur de développement des territoires, l'Agenda 21 qu'il soit utilisé en France ou à l'étranger, peut renforcer les relations entre les territoires et permettre l'échange d'expérience afin d'améliorer les politiques locales. Les villes jumelles des territoires Agendas 21 bourguignons sont principalement situées en Europe et plus particulièrement en Allemagne et majoritairement en Rhénanie Palatinat, zone géographique proche de la Bourgogne et dont les entités administratives sont liées par une volonté de coopération.

Par ailleurs, l'entretien auprès d'ICLEI a permis d'identifier que cette région allemande agit pour la promotion des démarches Agenda 21. En effet, certaines collectivités, avec l'aide de la région, ont participé au projet « Méthode Projekt21 », coordonné par ICLEI, pour l'apport d'une méthodologie Agenda 21 adaptée aux territoires ruraux. Il est donc possible, pour les territoires Agendas 21 bourguignons de mutualiser sur l'expérience acquise par les territoires et cette région allemande.

De plus, il peut être constaté que les actions de jumelage-coopération-partenariat sont des projets attractifs pour les territoires. Actuellement, ces actions concernent 29 collectivités étrangères, cependant si l'on rajoute à cela, les futurs projets ainsi que les territoires souhaitant développer ce type d'action, on peut comptabiliser 43 territoires étrangers avec qui les bourguignons pourront être connectés.

A cela s'ajoute également le rôle de l'UCBRP et des comités de jumelage qui ont pour mission de redynamiser les échanges entre les villes jumelles notamment en Allemagne, République Tchèque et Pologne.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

La variable jumelage-coopération-partenariat semble être un axe prioritaire pour développer les relations internationales des territoires. En effet cette variable peut orienter les relations des territoires sur les démarches de développement durable, voire même le programme d'action Agenda 21.

L'Allemagne et plus particulièrement la région Rhénanie-Palatinat est la partie du monde réunissant le plus d'actions de jumelage-coopération-partenariat des territoires Agendas 21 bourguignons. De plus, les dynamiques impulsées par l'UCBRP et les comités de jumelage démontrent une réelle envie de développer les relations avec l'Allemagne.

La région de la Rhénanie Palatinat semble d'autant plus intéressante puisqu'elle a participé au projet « Methode Projekt21 ». Il serait alors judicieux de développer des échanges avec cette région pour voir de façon opérationnelle comment s'élabore les Agendas 21 en Allemagne et profiter de l'expérience faite lors du projet pour s'inspirer de leur méthodologie en Bourgogne.

La variable achats responsables

L'analyse des actions d'achats responsables a permis d'identifier que la démarche a été mise en place récemment dans les territoires (en 2011, pour la majorité). Lorsque le porteur de la démarche est la collectivité, l'action est intégrée à l'Agenda 21 sous diverses formes et les acteurs des territoires ont une bonne connaissance de l'association Equi'Max. Or, sur les 14 territoires Agendas 21 bourguignons seuls trois territoires ont une bonne connaissance de l'association.

Il a également été identifié que certaines villes jumelles des territoires Agendas 21 avaient une démarche similaire. Ainsi, les villes de Longvic, d'Autun et de Cosne-Cours-sur-Loire ont des villes jumelles ayant adopté une démarche d'achats responsables, notamment à travers l'obtention/ la volonté d'obtention de labels de commerce équitable⁸². Cependant, ces territoires n'ont pas développé de relations sur ce sujet. Lors du CTRA21 à Sancé (du 20 juin 2013), les porteurs de l'Agenda 21 de Longvic ont été surpris de voir autant de similitudes avec leurs villes jumelles notamment Florennes qui a obtenu la même année que Longvic, un label de commerce équitable. Ceci permet d'observer des axes stratégiques de développement des relations internationales à travers les démarches d'achats responsables notamment pour la ville de Longvic et d'Autun. L'étude de cette variable met en avant le cas de Longvic. En effet, ce territoire a une démarche d'achats responsables exemplaire par les mesures prises en interne par la collectivité (formation des agents, achats de blouses, voyage auprès de producteurs mexicains de produits équitables) mais également par celles prises pour faire comprendre les enjeux d'une telle démarche aux acteurs sur le territoire (charte d'engagement pour l'obtention de subventions, organisation d'un marché de Noël équitable...).

PISTES DE RECOMMANDATIONS

La variable d'achats responsables est intéressante, malgré le fait qu'elle concerne pour le moment que la moitié des territoires Agendas 21 bourguignons.

On peut identifier que seuls les territoires portants la démarche connaissent l'association Equi'Max soit trois territoires. Il serait alors possible d'élaborer une action ou une formation permettant aux territoires de connaître l'association et les possibilités d'actions pouvant être mises en place sur leurs territoires. Longvic ayant été identifié comme un territoire exemplaire pourrait alors présenter aux autres territoires leur démarche et ses enjeux pour mobiliser d'autres territoires souhaitant se développer dans ce sens.

Le second point identifié est la possibilité d'orienter les relations de jumelage-coopération-partenariat sur la thématique des démarches d'achats responsables. En effet, au vue des réactions des acteurs de Longvic, il semblerait qu'il y ait une vraie envie de leur part de développer des synergies avec la ville de Florennes sur cette action.

⁸² <http://www.cdce.be>, <http://www.herentals.be>, <http://www.ingelheim.de/fairtrade.html>

La variable accueil de populations étrangères

Les politiques d'accueil de populations étrangères sont spécifiques à des dispositions créant l'ouverture du territoire. Il s'agit donc d'un cadre particulier permettant à la collectivité de faire découvrir son territoire à d'autres populations. Le développement d'une telle politique demande également aux acteurs mais aussi au territoire d'être prêt à s'ouvrir à d'autres cultures en accueillant de nouveaux venus. Cette variable est une façon originale de développer la dimension d'ouverture. C'est pourquoi elle ne peut être partagée que par un nombre restreint de territoires (trois).

PISTES DE RECOMMANDATIONS

La variable accueil de populations étrangères, bien que très intéressante, est une action qui ne permet d'être identifiée comme un levier pour les territoires. En effet, il s'agit d'une variable en marge du sujet.

La variable sensibilisation sur l'étranger

La sensibilisation sur l'étranger est une variable d'ouverture développée dans tous les territoires. Celles-ci trouvent rarement leurs places dans les Agendas 21, pourtant elles ont un rôle considérable dans l'ouverture puisqu'elles permettent, à travers une expérience collective, d'appréhender d'autres cultures. Par exemple, l'association ARCADE, à Sainte-Colombe-en-Auxois, propose des expositions d'objets venant des quatre coins du globe. Leurs expositions permettent de donner l'impression d'approcher d'autres cultures et de voyager à travers les différentes œuvres d'arts. Autre exemple, à Sancé, la participation des usagers de la médiathèque à un concours européens de libdup permet à ces derniers d'aller à la rencontre d'une expérience avec d'autres participants européens. Cette variable, étant considérée comme une conséquence d'autres actions émises sur le territoire, est souvent négligée. Or, elle doit trouver sa place dans un objectif opérationnel qui lui soit dédié. Ainsi cette variable pourra être valorisée à travers divers axes stratégiques, mais également intégrer les acteurs du territoire encore peu impliqués dans le projet global du territoire.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

La variable sensibilisation sur l'étranger est utilisée dans tous les territoires et son impact est une force pour la dimension internationale et européenne des territoires.

Il serait donc intéressant de développer cette variable avec les territoires pour valoriser ce type d'action dans les programmes d'actions.

Cette variable pourrait également faire l'objet d'une action de valorisation au niveau du réseau Agenda 21 bourguignon par la diffusion des actions innovantes.

La variable aides solidaires

L'analyse de cette variable a permis de conclure que celle-ci ne correspond pas nécessairement à une variable à part entière. Elle découle d'une ou de plusieurs autres variables.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

La variable aides solidaires doit être écartée de l'étude, puisqu'elle ne permet pas d'identifier d'axes stratégiques spécifiques.

Connaître le bon réseau d'acteurs

L'étude de la connaissance des acteurs identifiés lors des entretiens (PARTIE ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX.IV) a permis d'observer que bien souvent les collectivités connaissent peu ou pas les acteurs

bourguignons de la dimension internationale. Cependant, il est possible d'identifier Quetigny comme un élément clef pour présenter le rôle de Bourgogne Coopération, puisqu'un des membres du comité de jumelage est un administrateur de l'association. Pour développer la dimension d'ouverture des territoires, il faudra donc que ces derniers prennent connaissance de l'ensemble des acteurs pouvant les accompagner dans leurs projets futurs. En effet, en ayant connaissance des possibilités d'accompagnement, les territoires élargiront leurs visions et pourront développer de nouveaux projets innovants.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

Le manque de connaissance des territoires Agendas 21 sur les acteurs bourguignons de la dimension internationale et européenne permet d'identifier le besoin d'informer ces derniers sur les acteurs pouvant les aider dans leurs actions.

Quetigny peut être un territoire pouvant démarrer cette démarche pour présenter Bourgogne Coopération aux territoires ayant des relations de coopération ou souhaitant développer ce type d'action.

Les variables jumelage-coopération-partenariat et achats responsables

Le jumelage-coopération-partenariat peut être mis en relation avec les démarches d'achats responsables et réciproquement. Ainsi, le jumelage-coopération-partenariat peut déterminer le choix de l'origine des produits issus du commerce équitable. Réciproquement, il est possible que les relations avec les producteurs de commerce se développent à travers une action de jumelage-coopération-partenariat.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

Les variables de jumelage-coopération-partenariat et d'achats responsables peuvent se développer de façon complémentaire. Ainsi, il est possible d'orienter les relations de jumelage-coopération-partenariat par l'intégration d'une relation économique responsable et inversement.

Les variables d'ouverture et leur rapport à la variable sensibilisation sur l'étranger

Lorsqu'un territoire développe des relations de jumelage-coopération-partenariat, celui-ci sensibilise de façon implicite les acteurs du territoire par le fait de communiquer sur leurs relations avec les pays extérieurs. La relation inverse est plus difficile à observer. En effet, la sensibilisation sur l'étranger, faite par des acteurs du territoire peut se développer au point de créer des liens plus forts avec certains pays ou acteurs de pays étrangers. L'exemple de l'association de don du sang de Chenôve avec une association similaire italienne a permis de réfléchir sur les pratiques des deux pays. Leurs échanges étant importants, la ville a développé des relations de partenariat avec la ville italienne où se situait l'association.

Les démarches d'achats responsables portées par les territoires induisent naturellement la sensibilisation des acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises...) sur l'étranger. Cependant, la relation inverse, comme pour la variable jumelage-coopération-partenariat est très difficile à observer. A Longvic, par exemple, la démarche d'achats responsables va bien au-delà de simples échanges commerciaux grâce à la sensibilisation des habitants, notamment lors du marché de Noël équitable.

PISTES DE RECOMMANDATIONS

Les variables de jumelage-coopération-partenariat et d'achats responsables impliquent inconsciemment une sensibilisation sur l'étranger. Cependant, on peut faire le constat que même si la relation inverse n'est pas évidente, la sensibilisation peut aboutir à une relation concrète entre les territoires. Celle-ci aura un impact plus fort pour le territoire. De plus, la sensibilisation est une action que tout territoire peut mettre en place car elle est peu onéreuse et touche de façon plus large l'ensemble des acteurs des territoires (associations, écoles, entreprises, habitants...)

Il est donc important de mettre en place un système valorisant la sensibilisation sur l'étranger.

Ces résultats d'analyse permettent d'identifier les variables stratégiques à prendre en compte pour développer la dimension d'ouverture des territoires Agenda 21 : le jumelage-coopération-partenariat, les achats responsables, les aides solidaires et les politiques d'accueil de populations étrangères. Parmi ces variables, celle à prioriser est le jumelage-coopération-partenariat. Celle-ci ouvre de nombreuses possibilités pour développer les relations internationales à travers l'utilisation de l'outil Agenda 21. Les variables d'achats responsables et encore plus l'accueil de populations étrangères sont plus spécifiques à certains et entraînent des possibilités de développement moindre à l'échelle régionale.

Enfin, le manque de connaissance des acteurs bourguignons de la dimension internationale met en avant le besoin des collectivités d'obtenir plus d'informations sur leur rôle.



PARTIE PISTES D' ACTIONS

PRECONISATIONS

Cette étude a permis la mise en avant des enjeux à développer la dimension internationale et européenne dans les Agendas 21. En effet, l'origine de l'outil, au « Sommet de la Terre » en 1992, l'état d'esprit qu'il implique, la démarche d'amélioration continue, la prise de conscience des répercussions des actes réalisés dans les territoires, mais aussi son utilisation à travers le monde permet de montrer les perspectives de l'outil dans un contexte mondial. Cette étude a également permis de dévoiler la richesse, des actions d'ouverture pouvant exister dans les territoires. Cette richesse est signe d'une dynamique encore sous-exploitée et démontre l'intérêt et la cohérence de l'intégration de la dimension internationale et européenne dans les Agendas 21.

Pour ces préconisations, il sera important de prendre en compte que certains territoires ont plutôt vocation à développer des directives générales et d'autres à développer des actions concrètes pour le territoire.

Les résultats de l'analyse permettent d'identifier des pistes d'actions pour intégrer la dimension internationale et européenne dans les Agendas 21 et de donner de nouvelles orientations aux relations internationales existantes. C'est à partir de ces pistes d'actions qu'il a été développé des objectifs, en regroupant les actions par thématiques. Pour chacun des objectifs, il y aura trois sous-parties : une présentant le contexte de l'objectif, une seconde consacrée aux actions des territoires, et la troisième, consacrée à l'appui régional pouvant être mis en place. Enfin, les axes stratégiques ont été identifiés au regard de ces objectifs et des finalités de la mission. Ainsi la stratégie proposée a été élaborée de façon ascendante.

A.L'INTEGRATION DES ACTIONS D'OUVERTURE DANS LES AGENDAS 21

Ce premier axe stratégique a pour but de mettre en place, sur le long terme, des actions intégrant la dimension internationale et européenne dans les Agendas 21. Ainsi, il a été identifié trois objectifs : intégrer des actions existantes au projet de territoire, développer des outils méthodologiques pour faciliter l'intégration de cette dimension à l'avenir et pérenniser la démarche dans le long terme.

OBJECTIF 1 : INTEGRER LES ACTIONS EXISTANTES AU PROJET DE TERRITOIRE

CONTEXTE

Le point de départ de l'étude a été le constat de l'existence d'une richesse dans les relations internationales et européennes des territoires. Cependant, il a pu être remarqué que celle-ci était peu développée dans les Agendas. Un premier objectif est donc d'intégrer ces actions dans les Agendas 21.

ACTION DES TERRITOIRES

Action A.1.a : *Intégration des actions de dimension internationale et européenne dans les Agendas 21.* Pour cette action, les freins observés ont été les difficultés d'échange dues à l'éloignement, la difficulté pour la collectivité de trouver sa légitimité et des projets locaux prioritaires... A l'inverse, les leviers identifiés (donner du sens en apportant « sa pierre à l'édifice », le sentiment d'appartenance à un projet commun, nouvel essor pour les jumelages, intérêt pour le volet solidarité...) ont permis de trouver un réel engouement pour intégrer cette dimension dans l'Agenda 21.

Par ailleurs, l'étude a permis d'identifier cette variable comme la plus simple à mettre en place dans les Agendas 21. De plus certains des territoires bourguignons ont intégrés leurs relations de jumelage dans les Agendas 21. C'est le cas de certains territoires qui ont ce type de relation ou ce projet tels que : Montambert, Quetigny, la CUCM, le CG 58 et le CG71.

Il serait donc plus facile pour les territoires de commencer (ou de développer) la dimension internationale et européenne de leur Agenda par cette variable jumelage-coopération-partenariat. Ceci permettrait aux territoires d'identifier les actions à intégrer en priorisant la variable jumelage-coopération-partenariat. Ainsi, les territoires pourraient prendre appui sur ceux ayant déjà intégré ce type d'action et sur l'étude réalisée, notamment les états des lieux complets (en Annexes).

APPUI REGIONAL

Action A.1.b. : Organisation d'une plateforme.

Lors de l'étude il a été observé que les territoires avaient des difficultés à se saisir de l'ampleur globale des impacts d'actions locales. Une autre difficulté identifiée était celle de la communication entre les différents acteurs. Cela constituait donc des freins pour aborder l'ouverture des territoires. Cependant, la possibilité de s'appuyer sur des acteurs du territoire, de créer des liens et d'être confronté aux autres ont été identifiés comme des éléments moteurs pour les territoires.

L'action porterait donc sur la mise en place d'une plateforme destinée aux territoires pour leur permettre d'échanger sur leurs expériences, leurs difficultés et les possibilités d'actions à mettre en œuvre. L'action pourrait donc commencer par la valorisation des bonnes pratiques avec des retours sur expérience de certains territoires tels que Longvic (avec leur démarche d'achat responsable) ou Quetigny (sur leur jumelage en trinôme).

OBJECTIF 2: DEVELOPPER DES OUTILS METHODOLOGIQUES POUR L'INTEGRATION DE LA DIMENSION INTERNATIONALE

CONTEXTE

L'étude a permis de faire le constat que l'intégration des actions internationales et européennes n'était pas un mécanisme implicite dans la démarche Agenda 21. Ceci a permis d'identifier le besoin de construire un cadre à la dimension internationale des Agendas, qui pourrait se faire à travers des outils méthodologiques.

ACTION DES TERRITOIRES

Action A.2.a. : Expérimentation de démarches d'intégration de la dimension internationale.

Cette mesure s'inspire des actions mises en œuvre par l'ARENE IDF. En effet, pour avoir une idée de la bonne méthodologie à appliquer, il faudrait pouvoir s'appuyer sur l'expérience de certains territoires. Pour ce faire les territoires pourraient s'appuyer sur l'étude réalisée et sur les démarches des territoires ayant déjà intégré certaines actions pour construire leurs démarches tels que Longvic ou Quetigny.

APPUI REGIONAL

Action A.2.b. : Utilisation d'outils existants.

Pour ce faire, les structures accompagnatrices peuvent reprendre des outils utilisés par l'ARENE IDF (Grilles individuelles d'analyse sur le contenu des projets, Grilles de critères au DD en rapport aux actions internationales, Tableau d'intégration de l'internationale dans l'Agenda 21, Grilles de critères adaptés aux territoires, Note d'explication de l'intérêt de la démarche, Outil d'évaluation des impacts sur le territoire). Ces outils permettraient de faciliter la démarche des territoires et de mieux les accompagner.

Action A.2.c. : Création d'outils spécifiques à la Bourgogne.

Les actions menées par l'ARENE IDF concernent des territoires de grandes tailles, les outils qu'ils utilisent, nécessitent certainement une adaptation aux collectivités de plus petites tailles (telles que pour Sainte-Colombe-en-Auxois, Montambert, Sancé).

Il serait donc possible de s'appuyer sur les actions précédentes (Action A.2.a et A.2.b.) pour mettre en place des groupes de travail avec les territoires et les acteurs de la dimension internationale pour co-construire des outils et de déterminer une méthodologie adaptée à la Bourgogne.

OBJECTIF 3 : PERENNISER L'INTEGRATION ET LE SUIVI DE LA DIMENSION INTERNATIONALE DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

CONTEXTE

La pérennité de la démarche est primordiale pour rendre efficace les étapes précédentes. En effet, une fois que les territoires auront intégré certaines de leurs actions internationales et européennes, il faudra veiller à ce que l'intégration englobe une vraie démarche et une vraie mobilisation des acteurs et non un « simple ajout de fiche action » dans le programme d'action.

ACTIONS DES TERRITOIRES

Action A.3.a. : Intégration des porteurs des relations internationales dans le programme d'action.

L'étude a fait le constat d'un manque de communication entre les acteurs porteurs de l'Agenda 21 et ceux des relations internationales.

Or, pour pérenniser l'intégration des actions d'ouverture du territoire, la condition du prolongement de cette démarche sur le long terme doit passer par le dialogue.

Pour ce faire, les territoires pourraient continuer à développer de la transversalité entre les services, notamment en organisant des projets communs à différents services. Ceci a pour objectif de faciliter la communication entre les services pour une meilleure circulation des informations.

Action A.3.b. : Mobilisation des acteurs du territoire (population, associations, entreprises...).

Tout comme pour l'élaboration de l'Agenda 21, l'intégration de nouvelles actions devrait faire l'objet d'une mobilisation des acteurs. Il serait donc possible d'organiser une réunion sur la volonté d'adopter une démarche d'intégration de la dimension d'ouverture du territoire dans l'Agenda 21. Il est également possible de communiquer, par différents supports médiatiques, via une « déclaration d'intention » en mettant l'accent sur l'intérêt de la dimension internationale dans la démarche Agenda 21. Cette action permettrait, par la même occasion, de repérer les acteurs moteurs et de prendre appui sur eux dans les projets futurs.

APPUI REGIONAL

Action A.3.c. : Organisation d'un voyage d'étude sur la thématique de l'international et du développement durable.

Un voyage d'étude pourrait être organisé comme expérience collective commune aux porteurs des Agendas 21 et ceux des relations internationales dans un ou plusieurs territoires étrangers connectés aux

collectivités bourguignonnes. En complément des actions précédentes (A.3.a. et A.3.b.) il serait possible d'organiser un événement de cette ampleur au niveau régional. Ceci permettrait de créer un déclic auprès de tous ces acteurs, l'idéal serait qu'ils puissent participer à une expérience collective avec d'autres territoires telle que l'organisation d'un voyage d'étude ou l'invitation d'une personne telle qu'ICLEI au comité technique régional des Agendas 21 rassemblant les porteurs de l'Agenda 21 et des relations internationales.

Action A.3.d. : *Intégration des porteurs des relations internationales et européennes au réseau Agenda 21.*

Pour ce faire, les structures accompagnatrices pourraient inviter ces acteurs au CTRA21 pour les accueillir dans le réseau régional Agenda 21. Ceci leur permettrait de mieux s'approprier la démarche.

Action A.3.e. : *Information sur les organismes sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour les différents projets.*

L'étude a permis de mettre en avant un besoin des territoires d'être informés. Ainsi, de même que pour l'action précédente, les structures accompagnatrices pourraient prendre appui sur les acteurs identifiés lors de cette mission (Agences de l'eau, Electriciens sans frontières, UCBRP...) pour diffuser les rôles des structures auprès des territoires.

B.LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES A TRAVERS L'OUTIL AGENDA 21

Cet axe stratégique a été identifié suite aux différentes possibilités d'orientations des relations internationales des territoires identifiés dans cette étude. Pour ce faire, deux objectifs ont été : Orienter les relations internationales et européennes sur les démarches territoriales et développer les variables d'actions déjà existantes pour créer de nouvelles relations d'ouverture.

OBJECTIF 1 : ORIENTER LES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES SUR LES DEMARCHES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

CONTEXTE

L'étude a permis de mettre en avant les similarités entre les territoires partenaires et bourguignons, notamment dans leurs démarches territoriales de développement durable. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir pour développer les relations existantes sur des échanges d'expériences d'actions territoriales.

ACTIONS DES TERRITOIRES

Action B.1.a. : *La variable jumelage-coopération-partenariat.*

Aux vues des pistes de recommandations énoncées précédemment, la variable jumelage-coopération-partenariat est un levier prioritaire pour développer les relations internationales des territoires. Ainsi, les territoires pourraient renforcer leurs relations de jumelage, mais aussi de coopération et de partenariat en orientant les échanges sur leurs démarches de développement durable. Les territoires pourraient ainsi échanger sur leurs expériences et sur leurs projets.

Action B.1.b. : *La variable sensibilisation sur l'étranger.*

L'analyse a permis d'identifier cette variable comme atout (peu onéreuse, facilité de mise en œuvre, impact fort sur le territoire...). Il serait donc possible de développer, à travers un des axes stratégiques de l'Agenda (ou un nouvel axe), les actions de sensibilisation afin de les valoriser et qu'elles puissent faire partie d'une stratégie dans le territoire.

Action B.1.c. : *Les démarches d'achats responsables.*

Celles-ci peuvent, pour certains territoires, être développées à travers leurs relations de jumelage-coopération-partenariat. En effet, lors de l'étude, il a été observé que certains territoires partenaires avaient également adopté une telle démarche. Il serait donc possible d'orienter les échanges avec ces collectivités sur les pratiques responsables.

APPUI REGIONAL

Action B.1.d. : *Créer des « fiches-actions » type.*

L'étude a permis d'observer que certains territoires souhaitent ou ont un projet de jumelage-coopération-partenariat. Pour ces territoires, il serait possible de créer une fiche-action type afin de faciliter leurs projets. Cette fiche pourrait orienter le choix d'une collectivité partenaire ayant un Agenda 21, ou ayant une démarche territoriale similaire aux préoccupations du territoire Agenda 21 bourguignon concerné. Cette fiche serait également l'occasion d'indiquer les moyens de trouver une telle collectivité. Elle pourrait également proposer les axes stratégiques dans laquelle l'action pourrait être intégrée en s'appuyant sur les outils mis en place dans l'action A.2.c.

Ainsi, pour les petites communes telles que Montambert et Sainte-Colombe-en-Auxois, il serait possible de les orienter vers une petite ville ou un village français ayant un Agenda 21.

Action B.1.e. : *Expertise, valorisation et diffusion des projets menés par les différents territoires.*

Ceci pourrait se faire à travers la plateforme (Cf. Action A.1.b) pour enrichir les territoires des expériences des collectivités étrangères et inversement.

Action B.1.f. : *Organisation d'une journée sur le thème de la dimension internationale des Agendas 21.*

Dans le cadre de l'action précédente, un évènement régional pourrait être organisé en faisant intervenir des acteurs nationaux ou internationaux (Arene IDF, Association 4D, ICLEI) afin de valoriser les territoires dans le réseau régional, national et international des Agendas 21. Cette action ne pourrait intervenir que si les territoires Agendas 21 bourguignons ont engagé une démarche d'intégration de la dimension internationale dans leurs projets.

Si tel est le cas il serait intéressant pour ces derniers de rencontrer de tels acteurs. En effet, ceci permettrait de valoriser les territoires et de leur montrer que leurs démarches locales ont une portée à plus grande échelle.

Action B.1.g : *Diffusion des actions de ces acteurs dans le réseau.*

Ceci permettrait aux territoires d'être informés sur des possibilités de financements, de projets ou d'actions innovantes. Cette action viendrait en complément de l'Action A.3.e. .

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER LES VARIABLES EXISTANTES POUR CREER DE NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES.

CONTEXTE

A travers l'analyse effectuée précédemment, il a pu être identifié que certaines des variables d'ouverture pouvaient être développées à travers d'autres variables. Ainsi, le jumelage-coopération-partenariat peut se développer à travers la sensibilisation sur l'étranger et les achats responsables et inversement, de même les démarches d'achats responsables peuvent se développer à travers la sensibilisation sur l'étranger et réciproquement.

ACTIONS DES TERRITOIRES

Action B.2.a. : Les variables jumelage-coopération-partenariat et achats responsables.

Les territoires peuvent développer leurs actions de jumelage-coopération-partenariat par l'achat responsable.

Soit, ce choix peut se faire si la collectivité partenaire (en relation avec le territoire Agenda 21 bourguignon) a une démarche d'achats responsables, ainsi les territoires partenaires pourraient échanger sur leurs pratiques. Cet exemple pourrait être conseillé aux territoires de Cosne-Cours-sur-Loire (avec Herentals en Belgique), de la Communauté de communes de l'Autunois (avec Ingelheim am Rhein en Allemagne), de Longvic (avec Florennes en Belgique).

Soit les collectivités étrangères sont également des producteurs de produits prenant en compte des modes de productions sains (produits bio, locaux, ou bien issus du commerce équitable). Le choix de certains achats de produits pourrait se faire auprès des producteurs des collectivités partenaires. Cette démarche pourrait être conseillée aux territoires ayant une volonté de développer leurs achats responsables et ayant des actions de coopérations principalement tels que Longvic (avec Diawara au Sénégal), Quetigny (avec Koulikoro au Mali), la Communauté de communes de l'Autunois (avec Kawagoë au Japon), le Conseil Général de la Nièvre (avec l'Algérie), le Conseil Général de la Saône-et-Loire (avec Shumen en Bulgarie, Tahoua au Niger, Centre Songhaï au Bénin et Sidi Bouzid en Tunisie).

Réciproquement, un territoire se procurant des produits issus du commerce équitable venant de producteurs spécifiques, peut développer des liens plus intenses à travers une action de jumelage-coopération-partenariat avec la collectivité d'où sont originaires les producteurs.

Action B.2.b. : La variable achat responsable.

Pour cette variable, il serait possible que l'ensemble des territoires Agendas 21 bourguignons décident, chacun à leur niveau, d'obtenir le label « Territoire de Commerce équitable ». Ceci permettrait de créer plus de liens entre les territoires Agendas 21 et de potentiellement mutualiser leurs achats à une échelle régionale afin d'abaisser leurs frais mais aussi de développer une synergie positive pour promouvoir des modes de production plus responsables.

APPUI REGIONAL

Action B.2.c. : Information auprès des territoires sur les organismes sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour les différents projets.

Cette action vient en appui à l'action B.1.f. et complète l'action A.3.e.

Action B.2.d. : Mutualisation des projets.

Les structures accompagnatrices peuvent à travers l'animation de la plateforme (Action A.1.b.) impulser de nouveaux projets sur la dimension internationale ou sur une thématique spécifique pouvant être portée par plusieurs territoires.

CONCLUSION

La dimension internationale a un rôle à jouer dans les Agendas 21

« Penser global, agir local » a été le maître mot à l'origine de l'outil Agenda 21. Ainsi, la dimension internationale de l'outil a été un élément important lors de sa création se traduisant principalement par la coopération entre territoires. Très présente en 1992, cette dimension a peu à peu disparu au profit du développement local « agir local ».

Par ailleurs, il a pu être observé, à travers la question des impacts des territoires au-delà de leurs frontières administratives, qu'il existe d'autres axes plus variés que la coopération pour développer cette dimension.

Le cas bourguignon

Le cas des territoires Agendas 21 bourguignons, a permis d'identifier la profusion d'actions internationales pouvant exister sur un territoire. Ce constat permet d'identifier de nouveaux enjeux, notamment à travers le jumelage-coopération-partenariat et la sensibilisation sur l'étranger. Cependant, ces dernières ne sont pas valorisées sur le territoire ou très peu. L'Agenda 21 apparaît donc comme une démarche idéale à l'intégration de la dimension internationale et européenne. Tout d'abord les échanges auprès de l'ensemble des acteurs ont montré leurs envies d'en savoir plus sur le sujet. Les premiers résultats présentés lors du comité technique régional ont permis aux territoires et aux acteurs bourguignons de la dimension internationale présents de voir concrètement les enjeux des territoires à développer cette dimension dans leurs Agendas 21, à travers des exemples concrets les concernant. L'intérêt des acteurs rencontrés tout au long démontre également les perspectives de la dimension internationale et européenne. La mission a donc pris tout son sens au fur et à mesure des informations collectées et traitées lors de cette mission.

Parmi les territoires Agendas 21 bourguignons, plusieurs ont adopté des démarches innovantes intégrant la dimension internationale et européenne : Longvic, (dans sa démarche d'achat responsable par des formations dispensées aux agents sur l'achat responsable, le voyage au Mexique (auprès des producteurs de produits équitables) entrepris par le Maire de Longvic pour comprendre les enjeux d'une telle démarche, l'organisation d'un Marché de Noël Equitable sensibilisant la population), Quetigny (dans son jumelage en trinôme avec Bous et Koulikoro permettant ainsi d'aider Koulikoro à développer son territoire au regard du développement durable) ou encore la Communauté de communes de l'Autunois (pour avoir entrepris, en 2001, une concertation avec ses villes jumelles sur le thème de l'Agenda 21.).

L'étude a également permis d'identifier des acteurs pouvant accompagner les territoires dans leurs futurs projets d'ouverture (tels que Equi'Max, Bourgogne Coopération, la direction Europe et International du Conseil Régional de Bourgogne, l'UCBRP), mais également des acteurs pouvant aider les structures accompagnant ces territoires (Alterre Bourgogne, DREAL voire les DDT) tels que 4D, ICLEI...).

Les apports de la mission

Avant toutes choses, cette mission a été un enrichissement professionnel important. Ce travail m'a permis d'approfondir mes connaissances sur les démarches de développement durable en France et dans le monde et sur les actions internationales et européennes pouvant accompagner ces dernières. Par ailleurs, le fait d'avoir été au contact des différents acteurs bourguignons, nationaux et internationaux m'a apporté rapidement une maturité me permettant d'être à la hauteur des échanges. Cela m'a permis d'être face à la réalité du terrain ce qui m'a donné l'envie de m'impliquer encore plus dans mon travail.

Les limites de l'étude

La première limite à observer est la difficulté de trouver des informations sur les démarches de développement durable des territoires étrangers. En effet, les chargés des relations internationales, quand ces derniers ont pu répondre aux questionnaires, ne connaissent pas ou peu les pratiques territoriales de leurs partenaires. Cela a nécessité de consacrer plus de temps à chercher des informations via internet sur les actions de ces collectivités partenaires.

Ces recherches ont permis d'obtenir une richesse d'information inattendue, qui a donc nécessité un temps beaucoup plus important que prévue pour traiter l'ensemble des éléments.

De plus, le côté précurseur de la mission effectuée n'a pas permis de prendre appui sur des études similaires (exception faite du travail réalisé par l'ARENE IDF concernant des grandes collectivités et focalisée sur la coopération décentralisée).

Enfin, l'état actuel des réponses de certains acteurs n'a pas permis d'avoir tous les éléments d'ouverture des territoires ni les précisions sur certains acteurs pouvant être mis en relation avec l'étude.

Les suites de l'étude :

Il manque encore certains éléments sur les actions internationales et européennes de certains territoires du fait du non retours des questionnaires. Cependant, la richesse des éléments trouvés, notamment par sur les sites internet, a donné suffisamment de matière pour pouvoir commencer un premier travail d'intégration des actions de la dimension internationale et européenne dans les Agendas.

Il est espéré que cette longue étude et les éléments qui s'en dégagent auront une suite donnée au niveau régional. Les acteurs des territoires ayant déjà eu un premier déclic lors du CTRA21, un appui régional serait donc une motivation de plus pour ces derniers afin de s'engager sur du long terme.

LISTE DES ABREVIATIONS

A21 : Agenda 21 Local

ADM : Artisan du Monde

CCA : Communauté de Commune de l'Autunois

CUCM : Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines

CG : Conseil Général

CRB : Conseil Régional de Bourgogne

CTRA21 : Comité Technique Régional des Agendas 21

DD : Développement Durable

EACEA : Agence Exécutive pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture

EDD : Education au développement durable

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ICLEI : International Council for Local Environmental Initiatives

PnrM : Parc naturel régional du Morvan

RP : Rhénanie Palatinat

UE : Union Européenne

BIBLIOGRAPHIE

APPORT SUR LA NOTION AGENDA 21

Dossier de présentation des Lauréats 2000 - Deuxième appel à projets: "outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (livre).

Repères pour l'Agenda 21 local, Association 4d, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La DATAR et le groupe caisse des dépôts (livre).

Culture et développement durable, supplément mouvement, Arcadi, reseauculture21.fr et l'Arene IDF (Magazine).

Panorama des Agendas 21 locaux et les pratiques territoriales de DD en France, Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de DD, Magazine Mars 2012.

Les Agendas 21 locaux et projets territoriaux de DD, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du DD et de la Mer, Prospectus - 4 pages mai 2010.

Penser global, Agir local - Introduction à Rio + 20, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement (Anne-Laure Carlier et Philippe Senna du bureau des territoires), PowerPoint sur la coopération décentralisée.

Appel à la reconnaissance troisième session - Présentation des projets territoriaux de DD et Agendas 21 reconnus en novembre 2008, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du DD et de l'Aménagement du territoire, Magazine Références avril 2009.

Un cadre de référence pour les projets territoriaux de DD et Agendas 21 locaux, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, Magazine Références, 2006.

Agenda 21 - Charte DD - Quel est votre niveau d'engagement?, Alterre Bourgogne, DREAL, CRB, Union européenne, 4 pages mars 2013.

Quel regard porter sur le DD?, Alterre Bourgogne, DREAL, CRB, ADEME, et Union Européenne, périodique juin 2013.

Collectivités en marche vers un DD en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ARPE PACA, PowerPoint sur le baromètre DD, février 2012.

SNDD vers une économie verte et équitable 2010-2013, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, livret hors-série mars 2011

SNDD 2010-2013 vers une économie verte et équitable, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, Magazine décembre 2010.

De la stratégie à l'évaluation: des clés pour réussir un Agenda 21 local - référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de DD, Ministère de l'Ecologie, du DD, des transports et du logement, Magazine Références, décembre 2011.

Lettre de mission de Laurence Tubiana, Premier ministre Jospin, Lettre de mission octobre 1997

Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

<http://www.vedura.fr/developpement-durable/cadre/rapport-brundtland>
<http://ec.europa.eu>
<http://www.europe-bourgogne.eu>
<http://www.europe-en-france.gouv.fr>
<http://www.europe-bourgogne.eu>
<http://www.afmr-etcharry.com>

REFERENCES AUX COURS DE MASTER 2 ECONOMIE ET GOUVERNANCE DES TERRITOIRES 2012-2013

Economie de l'environnement par Elsa Martin

Outils et diagnostic territorial par Justine Pribetich

L'outil Agenda 21 intervention par Aurélien Trioux

APPORT SUR LES AGENDAS 21 DANS LE MONDE ET PROJETS INTERNATIONAUX

<http://www.iclei-europe.org>
Etude réalisée par Cyria Emelianoff « Quels apports quelles latitudes ? » <http://www.alternatives-economiques.fr>
<http://www.service-eine-welt.de>
<http://www.a21italy.it>
<http://developpementdurable.revues.org>
<http://www.territoires-durables.fr/upload/pagesEdito/fichiers/DateLisbonne.pdf>
<http://www.citego.info>
<http://archive.iclei.org>
<http://www.unhabitat.org>
<http://archive.iclei.org>
<http://www.pps.org>
<http://www.rfsc.eu>
<http://www.procuraplus.org>
<http://www.covenant-capacity.eu/fr>
<http://incontext-fp7.eu>

APPORT SUR LA NOTION DE JUMELAGE -COOPERATION-PARTENARIATS

<http://www.resacoop.org>
<http://eacea.ec.europa.eu>
<http://www.europarl.europa.eu>
<http://ira4dev.cor.europa.eu/portal/en/Pages/3rd-Assises-on-Decentralised-Cooperation.aspx>
http://www.paysdesavoiesolidaires.org/data/file/site/ressources/documents/chartecuf_coopdec_dd.pdf
<http://europa.eu>
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
<http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Loi-602921.pdf>
http://local2012.iclei.org/fileadmin/files/LS2012_CASE_STUDIES_world.pdf

DIMENSION INTERNATIONALE DE SAINTE-COLOMBE-EN-AUXOIS

Dossier Agenda 21

<http://www.cc-vitteaux.fr>

<http://www.insee.fr>

Le Conseil Communal a approuvé un Agenda 21 le 30 septembre 2011

<http://www.arcade-designalacampagne.fr>

DIMENSION INTERNATIONALE DE MONTAMBERT

Dossier Agenda 21

<http://www.insee.fr>

DIMENSION INTERNATIONALE DE SANCE

Dossier Agenda 21

www.sance.fr

<http://www.insee.fr>

<http://www.vernetlavarenne.fr>

<http://www.dpdh.org>

DIMENSION INTERNATIONALE DE LONGVIC

Dossier Agenda 21

<http://www.ville-longvic.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ecollectivites.net>

<http://www.cdce.be/gemeente/florennes.html>

<http://www.vg-maxdorf.de/cms/>

http://www.citizenreviewonline.org/2011/May/PA_County_rejects_UN_Agenda_21.html

<http://www.diawara.org>

DIMENSION INTERNATIONALE DE QUETIGNY

Dossier Agenda 21

<http://www.quetigny.fr>

<http://quetigny.fr/jumelage>

<http://www.jumelagequetigny.org/francais/koulikoro.php>

<http://www.bous.de/2007/>

<http://www.ve-fa.org/>

DIMENSION INTERNATIONALE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Dossier Agenda 21

<http://www.mairie-cosnesurloire.fr>

<http://phiberry.over-blog.com>

<http://www.4ltrophy.com>

<http://www.electriciens-sans-frontieres.org/fr/>

<http://www.bad-ems.de>

<http://www.harpenden.gov.uk>

<http://www.herentals.be>

DIMENSION INTERNATIONALE DE CHENOVE

Dossier Agenda 21

<http://www.ville-chenove.fr>

<http://www.limburgerhof.de>

<http://ecomuseo.comune.parabiago.mi.it>

DIMENSION INTERNATIONALE DE CHALON-SUR-SAÔNE

Dossier Agenda 21

<http://www.sthelens.gov.uk>

<http://www.european-energy-award.org>

<http://www2.solingen.de>

<http://www.territoires-durables.fr>

<http://developpementdurable.revues.org>

<http://www.comune.novara.it/servizi/ambiente/pdf/RSA/inquinamento.pdf>

<http://www.ancb-benin.org>

<http://www.legrandchalon.fr>

<http://www.naestved.dk>

<http://www.legrandchalon.fr/fr/nous-connaître/repertoire-des-acteurs-internationaux.html>

<http://www.vivre-a-chalon.com>

<http://www.fepam.rs.gov.br/institucional/funcoes.asp>

<http://www.infos-chalon.com>

DIMENSION INTERNATIONALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUTUNNOIS

Dossier Agenda 21

<http://ccautunois.fr>

<http://www.ingelheim.de>

<http://www.europe-bourgogne.eu>

<http://www.wasteaware.org>

<http://www.ingelheim.de>

<http://jo-association.info>

DIMENSION INTERNATIONALE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

Dossier Agenda 21

<http://www.parcumorvan.org>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

DIMENSION INTERNATIONALE DU PAYS DE L'AUXOIS

Dossier Agenda 21

<http://www.pays-auxois.com>

DIMENSION INTERNATIONALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-MONTCEAU

Dossier Agenda 21

<http://www.lacommunaute.fr>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

<http://www.cncd.fr>

<http://www.wirges.de>

<http://www.geislingen.de>

DIMENSION INTERNATIONALE DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Dossier Agenda 21

<http://www.cg58.fr>

<http://inventonsdemain.cg58.fr>

<http://www.consulatalgerie-vitry.org>

<http://www.pcpalgerie.org>

DIMENSION INTERNATIONALE DU CONSEIL GENERAL DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Dossier Agenda 21

<http://www.cg71.fr>

<http://www.undp.bg>

<http://www.cndd.bj>

<http://www.un.org>

<https://wikispiral.org>

ACTEURS A CONSIDERER

<http://www.alterre-bourgogne.fr>

<http://equimax.free.fr>

<http://www.bourgognecooperation.org>

<http://www.region-bourgogne.fr>

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr>

<http://www.yonne.gouv.fr>

<http://www.nievre.equipement.gouv.fr>

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

<http://www.association4d.org>

<http://www.comite21.org>

<http://www.areneidf.org>

<http://www.afd.fr>

<http://www.amf.asso.fr>

<http://www.datar.gouv.fr>

<http://www.caissedesdepots.fr>

<http://www.adequations.org>

<http://www.cites-unies-france.org>

<http://www.iclei.org>

ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Données pour la réalisation des cartes sur QGIS : Géo bourgogne

RESUME

Cette étude a été réalisée à la demande d'Alterre Bourgogne et de la DREAL dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des territoires Agendas 21 bourguignons. Elle s'adresse donc aux territoires ayant ce type de démarche mais également aux structures pouvant les accompagner dans leurs projets à dimension européenne et internationale.

La mission avait pour finalité de comprendre, à travers le cas bourguignon, où en sont les territoires en termes d'ouverture au monde à travers leurs actions isolées, mais également comment cette dimension est valorisée dans les territoires.

Ainsi, un premier état des lieux de l'approche Agenda 21 et son rapport à l'international a été élaboré. Puis, des variables d'ouvertures ont été identifiées (jumelage-coopération-partenariat, achats responsables, aides solidaires, sensibilisation sur l'étranger, politiques d'accueil de populations étrangères). Cela a permis de construire un second état des lieux de la dimension internationale et européenne des territoires Agendas 21 bourguignons et des acteurs pouvant être impliqué au niveau local, national et international.

Ces réalisations ont été analysées à travers divers éléments. Tout d'abord, l'analyse a permis de repérer les notions clefs pour appréhender l'outil Agenda 21. Ensuite, l'identification et l'examen de l'intégration et de la non-intégration des actions d'ouverture dans les Agendas 21 ont fait ressortir les freins et les leviers de cette dimension. Puis, l'étude des variables d'ouverture a permis de mettre en avant celles pouvant être moteur dans la démarche. Enfin le manque de connaissance des territoires sur les acteurs de la dimension internationale a montré l'importance, pour les structures accompagnants les territoires, de communiquer davantage sur ces derniers.

Ces analyses ont ensuite permis d'identifier des pistes d'actions permettant de développer la dimension internationale dans les projets de territoires. Ces pistes ont permis l'élaboration d'un catalogue d'action « prêt à l'emploi » pour les territoires et les structures accompagnant les territoires Agendas 21.

ABSTRACT

This study was carried out on behalf of Alterre Bourgogne and DREAL in the framework of their mentoring of Local Agenda 21 Burgundy territories. It is therefore aimed at territories with this type of approach and also at structures capable of mentoring territories in their European and international projects.

The goal of this mission was to use the case of Burgundy to assess how open the territories are to the world in terms of their isolated actions and also how this dimension is promoted by the territories.

As a result, an initial review of Agenda 21 and its international dimension was carried out. The variables related to "openness" were then identified (twinning-cooperation-partnership, responsible purchasing, co-development and solidarity, awareness of foreign countries, immigration policies). This led to a second assessment of the international and European scope of Agenda 21 Burgundy territories and the players implicated locally, nationally and internationally.

These achievements were then analysed via different elements. Firstly, the analysis made it possible to pinpoint the key notions of the Agenda 21 tool. Next, the identification and examination of the integration and non-integration of Agenda 21 actions revealed the obstacles and levers of this approach. Finally, the territories' lack of knowledge of international players demonstrated why the structures mentoring the territories should communicate more.

These analyses made it possible to identify areas leading to the development of international projects in the territories. These areas will result in a “ready to use” catalogue of actions for the territories and related Agenda 21 mentoring structures.

Mots clefs

**Agenda 21 – Démarche de développement durable – Amélioration continue – Action internationale
– Ouverture- Jumelage et Coopération**

Key words

**Agenda 21 – Sustainable development – Continuous action – International action – Opening -
Twinning and cooperation**